Rapport de durabilité

Exercice 2025

Publication: mars 2026

PostFinance

Rapport de PostFinance

Dans le présent rapport, PostFinance informe des principales questions non financières conformément à l'art. 964 du Code suisse des obligations (CO), ainsi que des questions climatiques conformément à l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Le présent rapport se fonde sur les normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ESRS) dans leur version provisoire simplifiée de novembre 2025.

En parallèle du rapport de durabilité, PostFinance publie également son rapport de gestion, qui contient des informations complémentaires sur des sujets spécifiques et sur la marche générale des affaires.

Site web consacré à la durabilité

Rapport de gestion de PostFinance

Rapport de gestion de la Poste

Sommaire

Avant-propos 1

La durabilité chez PostFinance 2
Stratégie d'entreprise «Pulse» 3
Description du modèle économique 8
Analyse de la double matérialité 10

Gouvernance 14
Gouvernance en matière de durabilité 15
Gestion des risques 18
Lutte contre la corruption et compliance 19
Respect des droits de l'homme 22
Confidentialité des données clients 23

Clientèle 25
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle 26
Engagement 32

Transformation numérique et innovation 33
Traitement des thèmes d'avenir 34

Placements responsables 37
Placements pour compte propre 38
Placements de la clientèle 39

Approvisionnement 42
Achats responsables 43
Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement 47
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr) 48

Personnel 49
Employeur attrayant et responsable 50
Conditions de travail 51
Formation et perfectionnement 52
Culture d'entreprise 53
Diversité et équité 54
Santé et sécurité 56

Climat et énergie 59
Gestion des risques climatiques 60
Objectifs climatiques 65
Vue d'ensemble des émissions 67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition) 69
Thèmes environnementaux et biodiversité 85

Annexe 86

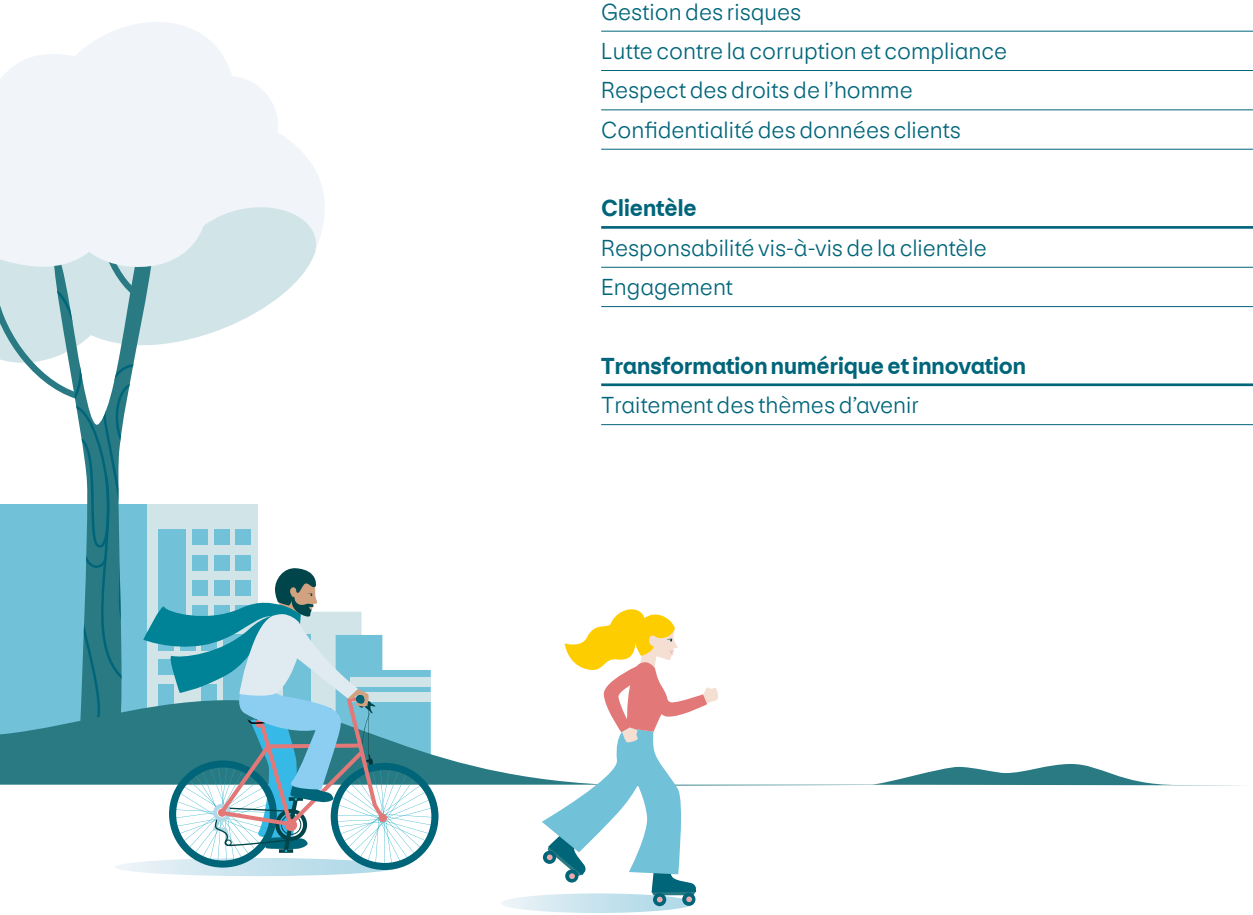

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Beat Röthlisberger
Chief Executive Officer

Beat Rütsche
Membre du Conseil d'administration
Président du comité du Conseil d'administration Audit & Compliance

Avant-propos

Madame, Monsieur,

Les banques jouent un rôle de premier plan dans le passage à une économie plus durable. De leur côté, bon nombre de nos clientes et clients considèrent toujours la durabilité comme un critère important dans le choix de leurs produits. Assumant ces responsabilités avec détermination et engagement, nous avons fait de la durabilité l'une des orientations clés de notre stratégie 2025-2028. Comme exposé ci-après, nous intervenons là où notre impact est le plus important.

- **Pour notre clientèle**, en notre qualité de **prestataire de services financiers**: nous informons celle-ci en toute transparence et lui proposons des produits et des prestations en lien avec la durabilité
- **Pour notre personnel**, en notre qualité d'**employeur**: nous favorisons la diversité, l'équité et l'inclusion.
- En notre qualité d'**entreprise**: nous encourageons le développement des compétences financières au sein de la société.
- En notre qualité d'**investisseur**: nous gérons nos placements pour compte propre de façon responsable et réduisons de manière ciblée les émissions financées dont nous sommes en partie responsables.
- En notre qualité, enfin, d'**acteur de la place financière suisse**: nous contribuons activement à façonner le secteur.

En tant que banque profondément ancrée dans la société suisse, nous considérons l'action durable avant tout comme l'expression de nos valeurs: assumer nos responsabilités, aller de l'avant de manière ciblée et, ensemble, avoir un impact. Dans le cadre de notre approche en matière de durabilité, en nous voulons en tant que partenaire financier fiable convaincre en proposant des solutions économiquement viables, responsables sur le plan écologique et pertinentes pour la société.

Dans le présent rapport, nous présentons les thèmes sur lesquels nous nous sommes penchés en 2025, les jalons que nous avons posés pour les années à venir et les progrès, petits ou grands, dont nous pouvons nous féliciter. Nous avons p. ex. développé nos solutions de placement. C'est ainsi que nos clientes et nos clients bénéficieront, à partir du premier trimestre 2026, d'un nouveau mandat de gestion de patrimoine durable qui poursuit un objectif climatique de zéro émission nette. Il s'agit d'une offre phare à laquelle nous nous sommes consacrés en 2025. Par ailleurs, nous nous mobilisons depuis des années en faveur de l'équité, comme le montre notre engagement en tant que partenaire principal de la PostFinance Women's League. Nous avons envoyé un signal fort dans ce domaine en lançant la campagne «Deux ligues, une passion». Pour en savoir plus, se reporter à la page 32.

La durabilité est plus qu'une obligation pour nous: c'est une opportunité. Avec notre clientèle, nos partenaires et notre personnel, nous façonnons un avenir digne d'être vécu. Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui empruntent cette voie à nos côtés.

Beat Röthlisberger
Chief Executive Officer

Beat Rütsche
Membre du Conseil d'administration
Président du comité du Conseil d'administration Audit & Compliance

La durabilité chez PostFinance

Assumant sa responsabilité environnementale, sociale et économique, PostFinance applique une gestion globale de la durabilité fondée sur une stratégie intégrée en la matière. La durabilité est l'une des cinq orientations de cette stratégie.

La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Stratégie d'entreprise «Pulse»

ESRS 2 SBM-1 (19)

Avec sa stratégie «Pulse», PostFinance place la clientèle au centre de son action pour la période stratégique 2025-2028 et se focalise entièrement sur les besoins de celle-ci. La durabilité est l'une des cinq orientations de la stratégie «Pulse». PostFinance s'engage en faveur d'un comportement responsable dans ses rôles d'employeur, de prestataire de services financiers et d'acteur de la place financière suisse.

Orientation stratégique Durabilité

En sa qualité d'établissement financier suisse, PostFinance entend s'engager pour assumer ses responsabilités:

- → **en tant qu'organisation** vis-à-vis de son personnel et de l'environnement;
- → **en tant qu'investisseur** pour ses placements pour compte propre qui contribuent au financement des émissions;
- → **dans son impact sur la clientèle**, PostFinance s'efforce d'identifier les besoins de la clientèle en matière de durabilité et de proposer les produits correspondants;
- → **en tant que partenaire**, PostFinance s'engage pour une place financière suisse responsable.

→ Pour plus d'informations, voir Rapport de gestion 2025 de PostFinance – Rapport annuel, à partir de la page 23.

Identifier les tendances suffisamment tôt

Afin d'identifier à temps les évolutions et tendances pertinentes dans le domaine de la durabilité, PostFinance analyse sans cesse les évolutions sociales, réglementaires et technologiques. Cette approche prospective, qui fait partie intégrante de sa stratégie de durabilité, lui permet d'exploiter les opportunités et de réduire les risques. Elle contribue au respect des directives réglementaires, tout en encourageant les innovations.

- → **Monitoring réglementaire**: afin de pouvoir réagir à temps aux changements réglementaires, PostFinance suit l'évolution des directives nationales et internationales, comme la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) ou la directive européenne CSRD (directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises).
- → **Tendances climatologiques et décarbonation**: afin de mettre systématiquement en œuvre sa stratégie Zéro émission nette, PostFinance s'aligne sur des objectifs basés sur la science et sur des normes internationales (p. ex. Greenhouse Gas Protocol). Elle tient compte des nouveaux enseignements et développements et en déduit des mesures.
- → **Dialogue avec les parties prenantes**: grâce aux échanges réguliers qu'elle a avec les parties prenantes concernées, PostFinance intègre des perspectives externes dans son évaluation des tendances.
- → **Partenariats et affiliations**: afin de pouvoir suivre les évolutions et y participer activement, PostFinance est représentée au sein d'une sélection d'organisations spécialisées et collabore avec différentes institutions partenaires.

Une étude de marché représentative

Depuis quelques années, les individus accordent toujours plus d'importance à la durabilité dans leur mode de consommation. Cette tendance se manifeste également dans le domaine des services financiers: pour de nombreuses personnes, la durabilité est un critère important dans le choix d'un produit. Afin de mieux comprendre les besoins et les attentes de la clientèle dans ce domaine et d'identifier suffisamment tôt les dernières évolutions, PostFinance a réalisé en 2025 une étude de marché représentative sur le thème de la durabilité. Désormais, celle-ci sera réalisée chaque année. L'objectif est de comprendre les besoins de la clientèle privée et commerciale et de développer à son intention des solutions et des produits innovants, qui offrent une réelle valeur ajoutée.

La durabilité est l'une des cinq orientations clés de la stratégie d'entreprise «Pulse»

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Liste des principaux partenaires et des principales affiliations

PostFinance est membre d'organisations spécialisées et coopère avec des partenaires pour apporter sa contribution à différentes évolutions. Les partenariats sont classés par ordre alphabétique sans qu'aucune hiérarchie ne soit établie.

Organisation	Membre depuis	But de l'organisation
Advance Gender Equality in Business	2023	L'association Advance Gender Equality in Business défend l'égalité des genres au sein de l'économie suisse. En collaboration avec ses entreprises membres, elle promeut la diversité des genres dans le monde professionnel. PostFinance en est un membre actif. L'association s'engage résolument pour qu'une plus grande part de femmes occupe des postes de direction au sein des entreprises suisses et propose à ses membres un programme complet qui les aide à atteindre leurs objectifs de diversité et d'inclusion.
Competence Center for Diversity, Disability and Inclusion (CCDI)	2020	Le CCDI est le centre de compétences de l'Université de St-Gall (HSG) pour la recherche, le conseil et la formation continue dans les domaines de la diversité, du handicap et de l'inclusion. PostFinance participe au HSG Diversity Benchmarking sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) afin d'obtenir des données fondées ainsi que des champs d'action concrets et des recommandations pour les processus RH centraux. Elle possède le label «HSG Diversity Benchmarking» depuis 2020.
öbu	2021	L'association öbu et ses membres plaident pour une économie axée sur des principes écologiques et sociaux. En tant que membre, PostFinance s'engage dans un réseau de précurseurs afin de développer avec eux des solutions innovantes pour un avenir durable.
Partnership for Carbon Accounting Financials	2021	Le PCAF développe des méthodes uniformes de calcul et de publication des émissions de gaz à effet de serre des établissement financiers. En tant que membre, PostFinance soutient l'établissement de cette norme qu'elle applique elle-même.
Principles for Responsible Investment (PRI)	2022	Les principes reflètent l'importance grandissante des thèmes ESG dans les pratiques d'investissement. Ils ont été développés par un groupe international d'investisseurs institutionnels. En adhérant aux PRI, PostFinance réaffirme son engagement dans le domaine de la finance durable et peut identifier les futures évolutions suffisamment tôt et s'y préparer.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Organisation	Membre depuis	But de l'organisation
Science Based Targets initiative (SBTi)	2021	En faisant valider ses objectifs climatiques par la SBTi, PostFinance s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris sur le climat, selon des directives scientifiquement fondées. Ainsi, les objectifs sont transparents, crédibles et comparables à l'échelle internationale.
Swiss Sustainable Finance (SSF)	2021	L'association SSF renforce la Suisse dans son rôle de leader dans le domaine des finances durables au travers de l'information, de la formation et de la promotion de la croissance. En tant que membre, PostFinance soutient ces objectifs et se mobilise au sein de groupes spécialisés.
Bureau UND	2016	Le Bureau UND est un centre de compétences dédié à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il donne aux entreprises, aux organisations et aux autorités des conseils pratiques et scientifiquement fondés. Depuis 2016, PostFinance détient le label UND, qui est décerné aux entreprises disposant de structures et de conditions-cadres qui permettent et encouragent la conciliation de la vie professionnelle et des autres domaines de la vie (famille, vie privée).
Exemplarité Énergie et Climat	2013	L'initiative contribue à la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Ses objectifs sont l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Grâce à des rapports transparents, les acteurs partagent leurs expériences afin d'inspirer d'autres organisations. Par son affiliation, PostFinance contribue à la transition énergétique en Suisse.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Stratégie de durabilité et priorités

ESRS 2 SBM-1, (19)

Intégrée dans la stratégie d'entreprise, la stratégie de durabilité constitue la base de toutes les mesures et initiatives pour les années à venir. S'appuyant sur l'analyse de la double matérialité, PostFinance a identifié cinq axes prioritaires et les thèmes transversaux présentés ci-après.

→ **Climat et énergie: réduire les émissions**
PostFinance vise la neutralité carbone dans son fonctionnement interne d'ici 2030 et elle vise le Zéro émission nette sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2040. À cette fin, elle réduit les émissions directes et surtout indirectes, p. ex. les émissions financées.

→ **Environnement: protéger les moyens de subsistance**
PostFinance se mobilise pour la préservation de la biodiversité en développant des ressources et du savoir-faire. Elle entend ainsi apporter sa contribution à la promotion de la biodiversité et gérer ses risques de manière appropriée.

→ **Diversité, équité et inclusion: traiter toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de PostFinance de la même façon**
PostFinance encourage la diversité, l'équité et l'inclusion afin de créer un environnement de travail dans lequel tous les membres du personnel se sentent acceptés et respectés. Dans le même temps, elle s'assure que la composition de ses effectifs reflète la diversité de sa clientèle.

→ **Développement des connaissances et formation: renforcer l'expertise de son personnel et développer les compétences financières au sein de la société**
Les collaboratrices et les collaborateurs apportent une contribution déterminante à la réalisation des objectifs de durabilité. PostFinance les encourage par des mesures de sensibilisation ainsi que par des formations et des perfectionnements. Elle soutient également la société dans l'acquisition des compétences financières.

→ **Transparence et éthique numérique: communiquer et concevoir les produits en toute transparence**
PostFinance vise une politique d'information et une conception des produits transparentes et responsables. Elle s'assure que tous les produits et prestations sont conformes aux prescriptions légales. Les informations destinées à la clientèle sont simples, claires et compréhensibles.

→ **Thèmes de durabilité transversaux: offre de marché, chaîne d'approvisionnement, société**
PostFinance développe en permanence son offre de produits et de prestations durables, en s'appuyant sur les dimensions ESG (environnementale, sociale et de gestion d'entreprise). Elle intègre de plus en plus dans sa chaîne d'approvisionnement des fournisseurs soucieux d'une gestion durable.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Mesurer la mise en œuvre de la stratégie
Pour chaque axe prioritaire, PostFinance a défini des objectifs concrets et des critères stratégiques de gestion sous la forme d'indicateurs clés de performance (KPI), ce qui lui permet de mesurer les progrès et de les rendre transparents.

Le comité directeur de PostFinance est informé tous les semestres des progrès accomplis dans le cadre de la stratégie de durabilité et le Conseil d'administration, chaque année.

Performances en matière de durabilité

Entreprise non cotée en bourse, PostFinance se soumet volontairement à l'évaluation de l'agence suisse indépendante de notation de la durabilité Inrate afin que les performances en matière environnementale, sociale et de la gestion d'entreprise (critères ESG) puissent être mesurées et comparées de manière objective. Au cours de la période d'évaluation 2024 (publication en août 2025), Inrate a attribué à PostFinance la note B (échelle allant de A+ à D-). PostFinance s'efforce d'améliorer en permanence ses performances en matière de durabilité.

Émissions financées

Les émissions financées sont le plus gros levier dont disposent les banques pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En plaçant les fonds de la clientèle sur le marché des capitaux, les banques contribuent indirectement au bilan des émissions des entreprises dans lesquelles elles investissent. PostFinance s'engage en particulier dans le domaine des obligations d'entreprise et investit dans des entreprises responsables de certaines quantités d'émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, une partie des émissions lui est imputée. Ces émissions indirectes dites émissions financées dépassent largement les émissions provenant de PostFinance seule, comme celles issues de l'exploitation de biens immobiliers ou de l'utilisation de véhicules de fonction.

En sa qualité d'établissement financier, PostFinance s'engage pour assumer ses responsabilités

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Description du modèle économique

ESRS 2 SBM-1, (19)

Paiement, épargne, prévoyance, financement, placements et assurances: PostFinance met à la disposition de sa clientèle des produits et des prestations à des prix équitables, que celle-ci peut utiliser en fonction de ses besoins individuels. Établissement financier de premier plan en Suisse, PostFinance s'engage en faveur d'une activité responsable et durable.

PostFinance contribue activement à la transformation numérique grâce à des investissements dans les technologies innovantes, et propose à sa clientèle des services modernes et faciles d'utilisation. Dans le cadre de ses prestations et solutions, elle mise sur des outils et des technologies de pointe, qu'elle développe ou adapte aux spécificités du marché suisse.

Les unités spécialisées de PostFinance travaillent en étroite collaboration pour créer une offre de services financiers complète. Grâce à leurs innovations, elles contribuent à faciliter la vie et à la rendre plus sûre au plan financier pour les personnes en Suisse. Ce faisant, les besoins et la satisfaction de la clientèle sont toujours au centre des préoccupations.

Trafic des paiements

En tant que leader du trafic suisse des paiements, PostFinance veille à la fluidité des flux monétaires fluides et garantit le service universel dans le cadre de la législation sur la poste.

PostFinance développe sans cesse son offre de trafic des paiements, p. ex. avec sa carte de débit PostFinance Card. Grâce à la combinaison avec Debit Mastercard, PostFinance permet à sa clientèle privée d'utiliser la carte de débit en de nombreux points de vente supplémentaires en Suisse et à l'étranger. La clientèle commerciale, pour sa part, améliore l'acceptation de la PostFinance Card dans ses boutiques (physiques ou en ligne) grâce à cette combinaison.

Packages bancaires et comptes

L'offre de différents comptes couvre les besoins financiers quotidiens de la clientèle. Les comptes et autres prestations sont regroupés dans des packages bancaires. PostFinance propose ainsi des solutions spécifiques aux groupes cibles (adultes, jeunes et étudiants). Grâce à e-finance et à la PostFinance App, les clientes et les clients effectuent leurs opérations bancaires en ligne aisément et en toute sécurité.

Placements

Qu'il s'agisse d'un compte d'épargne, d'un fonds de placement ou d'un conseil en placement sur mesure, PostFinance accompagne sa clientèle dans la constitution de patrimoine à long terme et dans la réalisation de ses objectifs financiers. Elle propose à cet effet de nombreux produits adaptés aux besoins et à la propension au risque de ses clientes et de ses clients.

PostFinance offre à sa clientèle la possibilité de placer son argent en tenant compte d'aspects liés à la durabilité. Elle utilise, à cet effet, les facteurs ESG (Environment, Social and Governance). Ces facteurs environnementaux, sociaux et liés à une gestion d'entreprise responsable aident à réduire les risques financiers liés à la durabilité.

PostFinance assure la fourniture des services de paiement relevant du service universel et veille à la fluidité des flux monétaires

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Financement

PostFinance offre des conditions transparentes et un accompagnement individuel pour les produits de crédit intermédiés tels que les hypothèques et les crédits privés.

Prévoyance et assurances

Compte prévoyance 3a, assurance-vie ou compte de libre passage: PostFinance propose des solutions sur mesure pour les besoins variés de sa clientèle en matière de prévoyance. Celles-ci sont également disponibles en lien avec les fonds.

PostFinance sert aussi d'intermédiaire pour des solutions d'assurance. Assurance familiale, auto, moto, voyage ou protection juridique: quel que soit le besoin, les clientes et les clients peuvent se protéger et protéger leurs proches, au moyen d'assurances en ligne ou prendre les devants grâce à une assurance-vie.

→ Pour plus d'informations, voir Rapport de gestion 2025 de PostFinance – Rapport annuel, à partir de la page 23.

Les produits de PostFinance sont adaptés aux besoins de la clientèle

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Analyse de la double matérialité

ESRS 2 BP-1 (4, 5)/SBM-3 (24)/IRO-1 (34, 35b)/IRO-2 (36)

En 2024, PostFinance a réalisé une analyse de la double matérialité et identifié onze thèmes de durabilité essentiels pour l'entreprise et ses parties prenantes. Pour évaluer l'importance de ces thèmes, elle s'est appuyée sur la directive européenne CSRD (directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et sur les normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ESRS).

La double matérialité, base de l'évaluation de la durabilité
Les thèmes liés à la durabilité peuvent à la fois représenter des opportunités et des risques financiers pour PostFinance, et avoir des répercussions importantes sur l'environnement et la société. L'analyse de la double matérialité évalue systématiquement ces thèmes selon les deux perspectives présentées ci-après (double matérialité).

- **Perspective inside-out** (de l'intérieur vers l'extérieur): répercussions des activités sur le monde extérieur (matérialité d'impact), p. ex. sur l'économie nationale, la société ou l'environnement
- **Perspective outside-in** (de l'extérieur vers l'intérieur): risques et opportunités associés à un thème pour le résultat opérationnel propre (matérialité financière), p. ex. risques du changement climatique pour la réussite de l'entreprise

En procédant à une analyse de la double matérialité, PostFinance s'assure que la stratégie et les objectifs fixés reflètent de manière appropriée les attentes et les défis réels. Un aspect est considéré comme matériel lorsqu'il est pertinent soit selon l'une des deux perspectives, soit selon les deux.

Base et méthode de l'analyse de matérialité
Pour l'analyse, PostFinance a utilisé les normes thématiques de la Global Reporting Initiative (GRI) comme base méthodologique. Elle a contrôlé systématiquement les thèmes figurant dans la GRI et les a complétés par des aspects issus de normes sectorielles dont font partie les normes du SASB (Sustainability Accounting Standards Board) et la version provisoire des normes européennes sectorielles d'information en matière de durabilité (ESRS).

PostFinance a évalué les risques, les chances et les répercussions en tenant compte de l'ensemble des horizons temporels conformément à l'ESRS 1, comme expliqué ci-dessous.

- À court terme: durant l'exercice sous revue
- À moyen terme: jusqu'à cinq ans
- À long terme: sur une période de plus de cinq ans

En outre, PostFinance fait la distinction entre les impacts effectifs et potentiels. Ce faisant, elle tient également compte des perspectives des parties prenantes concernées ainsi que des impacts éventuels sur les droits de l'homme.

PostFinance a identifié onze thèmes de durabilité pertinents

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Réalisation de l'analyse de la double matérialité

Processus pour déterminer les principaux thèmes de durabilité
Afin d'identifier les thèmes matériels, PostFinance a appliqué un processus d'analyse structuré en quatre étapes.

→ **Compréhension**
Dans cette phase, PostFinance a analysé la situation actuelle, défini le périmètre de l'analyse de la double matérialité et identifié la chaîne de valeur ainsi que les parties prenantes pertinentes. Elle a également défini la stratégie relative à l'engagement au niveau des parties prenantes.

→ **Identification**
Durant cette phase, la méthode d'évaluation des risques, des opportunités et des impacts a été définie, puis une liste de thèmes prioritaires envisageables a été établie à partir de l'identification systématique des opportunités, des risques et des impacts.

→ **Évaluation**
Les risques, opportunités et impacts potentiels ont été systématiquement analysés et évalués méthodiquement dans le cadre d'ateliers, d'entretiens et de sondages. Durant cette phase, PostFinance a fait appel à des spécialistes internes et à des parties prenantes externes.

→ **Détermination**
PostFinance a déterminé les thèmes pertinents sur la base des seuils de matérialité qui avaient été définis. Ces seuils ont été élaborés par des spécialistes lors de plusieurs ateliers. PostFinance a tenu compte du contexte de l'entreprise, des sources d'information externes et des contributions des parties prenantes.

Pour valider les résultats, PostFinance a également consulté des parties prenantes internes et des conseillères et conseillers externes. L'analyse a été complétée par des comparaisons réglementaires et un benchmarking avec d'autres établissements.

Chaîne de valeur de PostFinance

Dans le cadre de l'analyse de la double matérialité, PostFinance a développé une représentation de sa chaîne de valeur. Montrant les principaux flux de valeurs et les unités d'affaires correspondantes, cette représentation permet de déterminer systématiquement les impacts, les risques et les opportunités potentiels. Dans la chaîne de valeur en amont, l'analyse porte principalement sur l'approvisionnement de biens et de services et sur les partenariats stratégiques.

Dans la chaîne de valeur en aval, PostFinance a identifié six flux de valeurs centraux.

→ **Solutions bancaires** (packages bancaires, cartes de crédit, trafic des paiements)

→ **Solutions de placement et de prévoyance** (intermédiation de fonds, gestion de fortune, conseil en placement, Execution Only)

→ **Transformation numérique et innovation**

→ **Placements pour compte propre** (p. ex. placements financiers dans des entreprises, lettres de gage)

→ **Financements** (intermédiation d'hypothèques et de crédits privés)

→ **Solutions de paiement et d'encaissement** pour la clientèle commerciale

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

La matrice de matérialité, un instrument de gestion stratégique

L'évaluation globale de la durabilité est fondée sur la double matérialité. PostFinance a examiné sa matrice de matérialité en 2025, sur la base de discussions avec des spécialistes et de l'analyse des exigences réglementaires. Il est en ressorti qu'aucune adaptation n'était nécessaire. Le prochain examen est prévu en 2026.

Matrice de matérialité

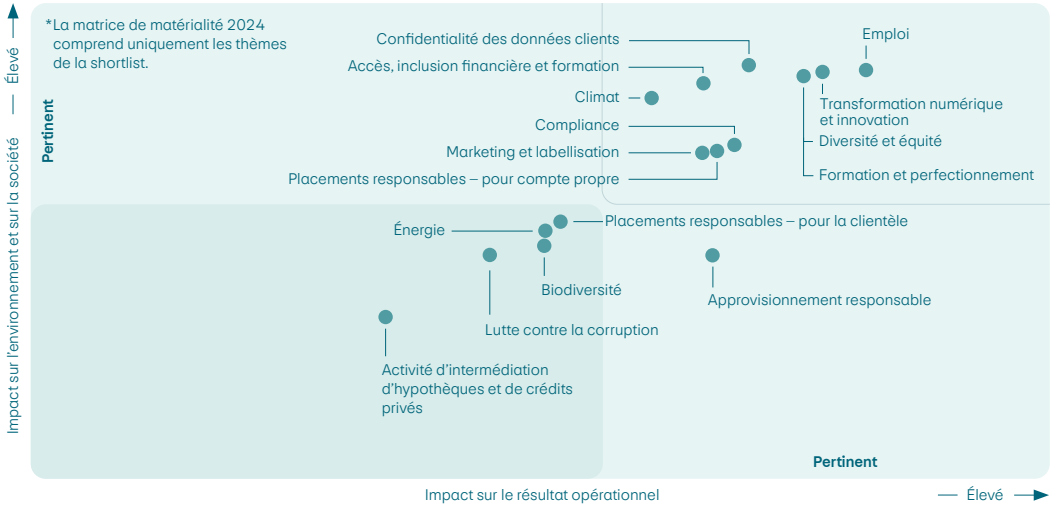

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Stratégie d'entreprise «Pulse»	3
Description du modèle économique	8
Analyse de la double matérialité	10
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Engagement au niveau des parties prenantes

ESRS 2 SBM-2 (21)

Pour évaluer ses thèmes de durabilité, PostFinance a développé une stratégie de pondération, qui garantit une intégration équilibrée des parties prenantes pertinentes. Les priorités stratégiques ont été convenues avec le Conseil d'administration, le comité directeur et la Poste.

Dans le cadre de l'évaluation, des spécialistes apportent leur perspective et leur expertise propres à l'entreprise. Leurs estimations sont prises en compte dans l'évaluation globale à hauteur de 70%. En les sélectionnant, PostFinance a veillé à ce que ces spécialistes puissent évaluer les risques, les opportunités et les impacts de manière fondée et, le cas échéant, compléter les aspects pertinents.

Les évaluations des parties prenantes externes ainsi que des personnes utilisant les informations sur la durabilité sont pondérées à hauteur de 30% et leurs retours contribuent à la prise en compte appropriée des attentes externes et des exigences de la société. Le processus de sélection des personnes externes a tenu compte des relations d'affaires et des parties prenantes particulièrement importantes qui ont une influence directe sur PostFinance ou présentent un intérêt marqué pour son développement durable.

Gouvernance

PostFinance adopte une approche globale pour la mise en œuvre de la durabilité, l'objectif étant d'intégrer celle-ci systématiquement dans toutes les activités commerciales. PostFinance met à contribution les instances et structures existantes afin de veiller à ce que les différents aspects de la durabilité soient traités de manière appropriée et efficace. Des responsabilités claires sont définies à tous les niveaux hiérarchiques et dans toutes les instances pertinentes dans le domaine de la durabilité.

Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

PostFinance intègre systématiquement la durabilité dans la réglementation en définissant de manière claire et univoque les responsabilités des instances concernées. La directive Durabilité adoptée au niveau du comité directeur en constitue un élément central. Elle définit les tâches, compétences et responsabilités (TCR) en suivant trois processus centraux.

→ Définition et réalisation des objectifs stratégiques

→ Gestion de la durabilité

→ Rapport de durabilité

La directive garantit l'ancrage contraignant de la durabilité dans toutes les unités.

Gouvernance en matière de durabilité

Principes fondamentaux et liens avec La Poste Suisse SA

En vertu de la loi sur l'organisation de la Poste, le Conseil fédéral définit tous les quatre ans (2025-2028) les objectifs que la Confédération se propose d'atteindre en tant que propriétaire de La Poste Suisse SA. Les objectifs stratégiques du Conseil fédéral imposent à La Poste Suisse SA d'appliquer une stratégie d'entreprise durable et éthique, dans les limites de ses possibilités économiques. Cela vaut également pour PostFinance SA en tant que société indépendante du groupe La Poste Suisse SA.

→ Objectifs stratégiques assignés à la Poste – DETEC

Tâches et rôle du Conseil d'administration

ESRS 2 GOV-1 (11, 12a)

Conformément au règlement d'organisation et de gestion, le Conseil d'administration de PostFinance est responsable de la définition de la stratégie de durabilité, qu'il élabore conjointement avec le comité directeur, le service spécialisé Durabilité et les unités d'affaires concernées. Le Conseil d'administration surveille les risques liés à la durabilité et fixe les objectifs tout en assurant le suivi de la mise en œuvre des mesures et de la réalisation des objectifs. Il est responsable du présent rapport de durabilité.

Le comité du Conseil d'administration Organisation, Nomination & Remuneration (CCA ONR) est responsable de certains thèmes en lien avec la durabilité. Il se concentre en particulier sur les aspects sociaux de la durabilité ainsi que sur le modèle d'exploitation (modèle de fonctionnement).

Dans les cas où des thèmes relatifs à la durabilité touchent explicitement à des aspects de la politique de PostFinance en matière de risque, les responsabilités se répartissent comme décrit ci-après.

→ Le Conseil d'administration définit la politique en matière de risque ainsi que les principes de gestion des risques. Il répond de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'un système de gestion des risques efficace.

→ Les comités du Conseil d'administration Risk (CCA Risk) et Audit & Compliance (CCA AC) sont responsables de la surveillance et du contrôle.

→ Le comité du Conseil d'administration Audit & Compliance (CCA AC) apporte son soutien à l'élaboration du présent rapport et l'adopte à l'attention du Conseil d'administration.

→ Le comité du Conseil d'administration Technologies de l'information et numérisation (CCA ITN) est responsable de l'examen des innovations et des idées dans le domaine de la durabilité.

Le Conseil d'administration définit la stratégie de durabilité

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Tâches et rôle du comité directeur

Le comité directeur est responsable de la gestion opérationnelle de l'entreprise et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration. Il prend en termes de durabilité des décisions qui sont essentielles pour l'ensemble de l'établissement financier. Conjointement avec le Conseil d'administration, le service spécialisé Durabilité et les unités concernées, il élabore la stratégie de durabilité et en assure la mise en œuvre.

Dans sa stratégie de durabilité, PostFinance a défini des ambitions et des objectifs concrets, dont le comité directeur s'assure de la réalisation. Le Conseil d'administration est informé chaque année de la progression des objectifs.

La commission du comité directeur Asset & Liability Committee (ALKO) détermine le pilotage des risques financiers dans le portefeuille de placements de PostFinance selon le point de vue du portefeuille, en incluant les risques financiers liés au climat qui sont pertinents.

La commission du comité directeur Investment Credit Committee (ICC) définit le pilotage des risques financiers dans le portefeuille de placements de PostFinance au niveau des différentes contreparties. La commission du comité directeur Contrôle interne (CI) surveille la situation globale de PostFinance en termes de risques et, en particulier, le respect des prescriptions légales et internes.

Responsabilité au sein du comité directeur
En sa qualité de membre du comité directeur, la personne à la tête de l'unité Corporate Development & People répond de la coordination et du pilotage de la durabilité. Cette responsabilité englobe la gestion stratégique de tous les thèmes liés à la durabilité, en particulier dans les domaines de la durabilité écologique et sociale ainsi que de la gestion d'entreprise éthique.

La mise en œuvre des initiatives et des mesures de durabilité relève de la responsabilité des unités d'organisation et de leur membre du comité directeur.

Service spécialisé Durabilité

Le service spécialisé Durabilité est responsable du pilotage central des activités de durabilité de PostFinance. Il élabore les contenus pertinents dans le cadre de la stratégie globale, donne des impulsions au sein de l'organisation et coordonne les initiatives et les mesures transversales. En tant que point de contact central pour les questions de durabilité, il soutient les unités d'affaires dans l'élaboration des stratégies partielles et dans la mise en œuvre des objectifs qui ont été définis.

Sur le plan organisationnel, le service spécialisé Durabilité est rattaché à l'unité Corporate Development & People et a ainsi accès au comité directeur. Afin de prendre en compte le thème de la durabilité dans sa globalité, PostFinance a désigné dans toute l'organisation des collaboratrices et des collaborateurs responsables de cette question dans leurs unités spécialisées respectives. Ces collaboratrices et ces collaborateurs travaillent en étroite collaboration avec le service spécialisé Durabilité.

Le comité directeur garantit la mise en œuvre de la stratégie de durabilité

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Service spécialisé Sustainable Investing & Financing

Le service spécialisé Sustainable Investing & Financing garantit et contrôle la mise en œuvre des objectifs de durabilité dans la gestion de fortune. Il encourage, en interne et en externe, l'acquisition de connaissances sur les investissements durables. En outre, il s'engage en faveur d'une communication et d'une publication transparentes, des risques financiers liés à la durabilité ainsi que des impacts des placements conventionnels, responsables et durables, vis-à-vis de la clientèle.

Sur le plan organisationnel, le service spécialisé Sustainable Investing & Financing est rattaché à l'unité d'affaires Customer Experience et a ainsi accès au comité directeur.

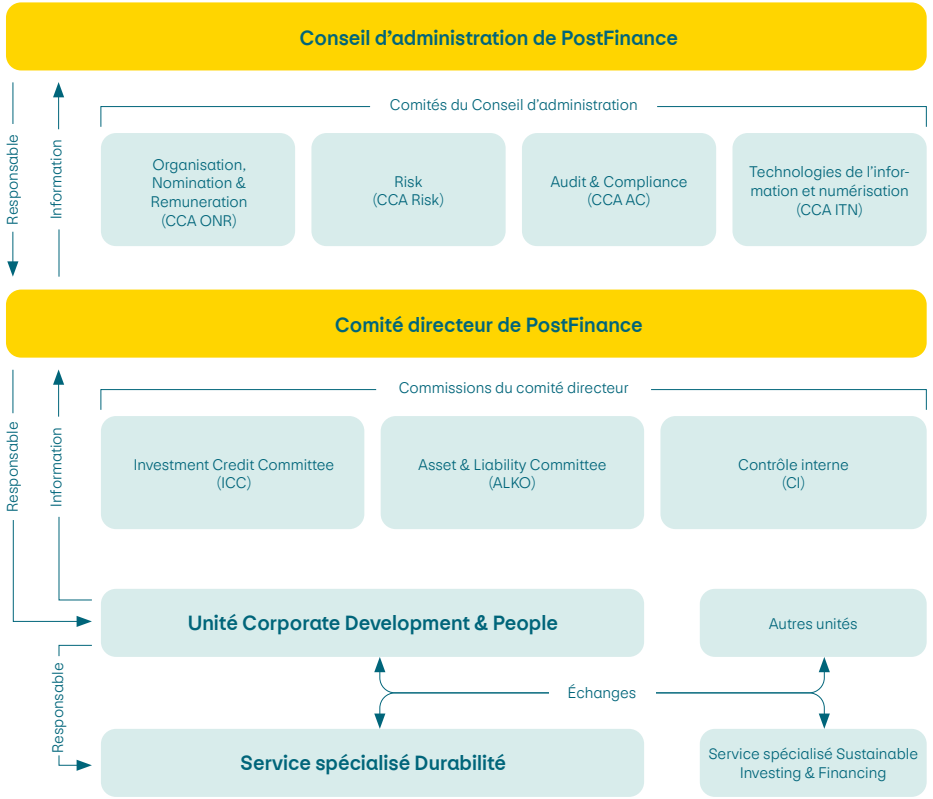

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, PostFinance prend des risques. Si ces risques se réalisent, il peut en résulter des pertes ou des écarts à la baisse par rapport au résultat attendu. Compte tenu de son modèle économique, PostFinance définit **trois catégories de risques:**

1

Risques stratégiques

Risque de non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier, suite à des développements inattendus.

2

Risques financiers

Risques résultant des activités de placement et de dépôt (actif du bilan, p. ex. variations des taux d'intérêt), ainsi que des opérations actives pour le compte de la clientèle (passif du bilan, p. ex. limites de compte).

3

Risques opérationnels

Risque de pertes et autres sinistres causés soit par l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, de personnes ou de systèmes, soit par des événements externes.

Le Conseil d'administration définit la propension au risque et les principes de pilotage des risques dans sa politique en matière de risques. Dans ce cadre, il tient compte de la capacité de risque de PostFinance. Le respect de la propension au risque est garanti par le processus de gestion des risques. S'appuyant sur des instruments de pilotage appropriés et des limites correspondantes, ce dernier garantit que les risques pris sont conformes à la propension au risque et que la capacité de risque, en particulier les exigences légales et réglementaires, sont respectées.

Le **processus de gestion des risques** comprend cinq étapes.

PostFinance évalue la matérialité des risques à l'aide d'une matrice des risques qui comprend une dimension quantitative (dommage financier) et plusieurs dimensions qualitatives des dommages (atteinte à la réputation, perte de disponibilité, dommages corporels, infractions à la compliance).

Lorsque cela est pertinent, les risques ESG sont pris en compte en tant que facteurs de risque dans les catégories de risques existantes. Ils sont systématiquement enregistrés et intégrés à la gestion des risques.

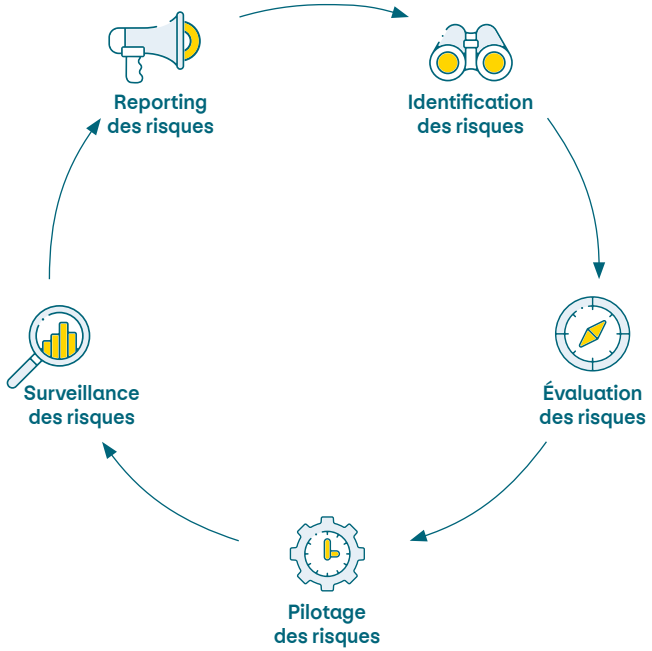

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

PostFinance définit des stratégies de traitement du risque et en évalue les répercussions. À cette fin, elle applique le modèle des trois lignes, présenté ci-dessous.

- → La première ligne est responsable du processus de gestion des risques de ses domaines de risques.
- → La deuxième ligne élabore les prescriptions et est responsable de la conception et de l'exécution appropriées du processus de gestion des risques de la première ligne. En outre, elle assure l'établissement de rapports exhaustifs relatifs aux risques, y compris dans le domaine ESG.
- → La Révision interne constitue la troisième ligne; elle vérifie en toute indépendance et objectivité si la première et la deuxième lignes œuvrent de manière efficace à l'identification, à la gestion et au contrôle des risques.

Selon la matérialité des risques, les différentes stratégies de traitement du risque sont examinées et validées par le Conseil d'administration, le comité directeur ou la direction du service spécialisé compétent. La deuxième ligne surveille l'ensemble de l'inventaire des risques et des contrôles. Concernant les contrôles matériels, la deuxième ligne conduit une évaluation, indépendante des unités spécialisées, et portant sur les aspects d'une conception appropriée (Design Effectiveness Testing, DET) et d'une exécution correcte (Operating Effectiveness Testing, OET).

PostFinance gère les risques en matière de questions non financières conformément au processus de gestion des risques ordinaire (→ graphique Processus de gestion des risques, page 18) utilisé pour tous les types de risques.

La deuxième ligne a été impliquée dans l'analyse de la double matérialité en 2024, son rôle consistant à s'assurer que les regroupements thématiques de risques étaient couverts par les risques correspondants dans l'inventaire de ces derniers (→ section Analyse de la double matérialité à partir de la page 10).

Lutte contre la corruption et compliance

ESRS G1-2 (7)

PostFinance observe en permanence l'évolution juridique et réglementaire. À cette fin, elle est notamment membre de diverses instances externes spécialisées et de branche, p. ex. de l'Association suisse des banquiers (ASB). Par son adhésion à Transparency International Suisse, PostFinance souligne son engagement à lutter contre la corruption. Un service d'alerte confidentiel permet au personnel et à d'autres parties prenantes de signaler toute infraction de manière anonyme.

Afin d'entrer en relation d'affaires et de pouvoir gérer ces relations, PostFinance doit respecter les obligations de diligence édictées par la loi et les règlements. Pour ce faire, elle doit connaître le type et le but de la relation d'affaires. Cela comprend notamment des informations sur la cliente ou le client, son historique économique, ses valeurs patrimoniales et son État d'imposition.

Les obligations de diligence se fondent pour l'essentiel sur la loi fédérale et l'ordonnance sur le blanchiment d'argent (LBA et OBA), sur l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (OBA-FINMA), sur la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB), sur la loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (LEmb), sur les dispositions relatives à l'échange automatique de renseignements (EAR) ainsi que sur les dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA).

PostFinance observe en permanence l'évolution juridique et réglementaire

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Description du risque

Le non-respect des prescriptions légales et réglementaires ou des processus internes par PostFinance ou son personnel peut entraîner des conséquences financières ou nuire à la réputation de l'entreprise. Les violations des dispositions légales ou réglementaires exposent PostFinance ou son personnel à des sanctions personnelles, à des amendes ou à des conséquences relevant du droit de la surveillance. C'est pourquoi les mesures visant à garantir la compliance et à lutter contre la corruption font partie intégrante de l'Integrity Management.

Description des répercussions

PostFinance agit de manière conforme à la loi et est ainsi digne de confiance. Elle accompagne son personnel dans son quotidien professionnel et fixe des lignes directrices contraignantes. Ce faisant, elle réduit les risques pour le propriétaire, le personnel, la clientèle et les autres parties prenantes. PostFinance renforce la confiance dans la place financière suisse par son action conforme à la loi et contribue au maintien de l'État de droit par une gestion d'entreprise responsable.

Concepts et mesures

ESRS G1-1 (5, 6a, b, c)

PostFinance encourage ses collaboratrices et ses collaborateurs à adopter un comportement éthique et conforme à la loi. Le code de conduite définit les normes contraignantes à cet égard et fixe les bases de l'action quotidienne. Ces normes s'appliquent à l'ensemble du personnel, indépendamment de la position ou de la fonction. Lors de leur entrée en fonction, les nouvelles recrues s'engagent, par leur signature, à respecter le code de conduite.

Formations à la compliance
Les collaboratrices et les collaborateurs sont régulièrement formés aux prescriptions légales et réglementaires, ainsi qu'au code de conduite. Les formations sont obligatoires et se terminent toujours par un test. PostFinance prend des mesures disciplinaires à l'égard des collaboratrices et des collaborateurs qui ne respectent pas leur devoir de formation.

Formations obligatoires
En 2025, les membres du personnel de PostFinance ont suivi avec succès 37 120 formations obligatoires.

Violations des obligations
Quatre collaboratrices et collaborateurs n'ont pas accompli les formations obligatoires dans les temps en 2025.

Des rôles et responsabilités clairs
PostFinance applique le concept des trois lignes (→ section Gestion des risques, page 18), fondé sur la circulaire 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques» de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. L'organe de révision externe et la FINMA surveillent le respect des directives.

L'Integrity Management surveille les cas de suspicion signalés et en rend compte trimestriellement aux instances correspondantes. Si les signalements mettent en évidence des risques majeurs, l'Integrity Management prend immédiatement des mesures. Le comité directeur, la Révision interne, les autres instances compétentes et le Conseil d'administration sont informés en conséquence.

Code de conduite de PostFinance SA

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

PostFinance lutte contre les infractions potentielles au code de conduite ou à d'autres prescriptions internes grâce à des processus établis et à une surveillance régulière des chiffres clés et promeut ce faisant une culture d'entreprise caractérisée par l'intégrité et l'action responsable.

Veille réglementaire
PostFinance surveille en permanence les évolutions juridiques et réglementaires, par le biais de son service spécialisé Regulatory Monitoring. Elle est représentée dans diverses instances externes spécialisées et de branche (p. ex. au sein de l'Association suisse des banquiers [ASB]), ce qui lui permet d'avoir rapidement connaissance des exigences légales et réglementaires et de les mettre en œuvre en temps voulu et efficacement au sein de l'entreprise. Afin de clarifier les mesures à prendre en cas de modifications réglementaires, les services spécialisés internes potentiellement concernés sont informés des évolutions pertinentes.

Lutte contre la corruption

ESRS G1-4 (11)

PostFinance est membre de Transparency International Suisse. Par cette adhésion, elle approuve expressément la vision de l'organisation, qui a pour but la lutte contre la corruption en Suisse et dans les relations d'affaires d'acteurs suisses à l'étranger. Dans ce contexte, PostFinance considère le nombre de cas de corruption constatés impliquant des collaboratrices et des collaborateurs comme étant un indicateur important. En 2025, elle n'a constaté aucun cas de corruption en lien avec des membres du personnel. Si de tels cas devaient survenir, PostFinance les analyserait soigneusement et sanctionnerait de manière appropriée les collaboratrices ou collaborateurs concernés.

Gestion des conflits d'intérêts
La gestion des conflits d'intérêts fait l'objet de prescriptions internes avec des règles de comportement spécifiques. Les relations entre PostFinance et son personnel, entre le personnel et la clientèle ainsi qu'avec les partenaires commerciaux y sont régies. PostFinance procède régulièrement à une analyse à l'échelle de l'entreprise des configurations potentiellement sources de conflits d'intérêts. Si des conflits d'intérêts potentiels ou réels sont constatés, PostFinance prend les mesures adéquates. Les instances compétentes (p. ex. le comité directeur et le Conseil d'administration) sont informées à intervalles réguliers.

Plateforme de signalement anonyme PosteCourage

ESRS G1-1 (6b)

PostFinance a mis en place la plateforme confidentielle PosteCourage pour le signalement de toute irrégularité et infraction aux prescriptions externes et internes. Celle-ci permet aux collaboratrices et aux collaborateurs ainsi qu'à d'autres parties prenantes (p. ex. clientèle ou fournisseurs), de signaler tout soupçon d'infraction, quel que soit le domaine, de manière confidentielle et, si souhaité, anonyme. L'ensemble des déclarations reçues font l'objet d'un suivi structuré et rapide ainsi que d'investigations complètes.

La Poste a mis en place une plateforme anonyme pour le signalement des irrégularités et des infractions

0

cas de corruption en relation avec des membres du personnel

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Respect des droits de l'homme

PostFinance s'engage sans réserve en faveur du respect des droits de l'homme dans son rôle d'employeur responsable, dans ses relations avec ses fournisseurs et dans ses placements pour compte propre. Lors de la sélection de partenaires commerciaux potentiels, elle exige de ces derniers qu'ils respectent les droits de l'homme.

Le cadre légal et les normes strictes de PostFinance garantissent le respect des droits de l'homme. Lorsqu'ils sont impliqués, des partenaires étrangers doivent respecter scrupuleusement les dispositions du droit du travail de leur pays, tout en obéissant aux principes de PostFinance.

Description du risque

PostFinance est exposée à des risques potentiels liés à des violations des droits de l'homme plus particulièrement dans les trois domaines d'activité exposés ci-dessous.

Chaînes d'approvisionnement: la collaboration avec des fournisseurs en Suisse et à l'étranger peut être liée à des risques en matière de droits de l'homme. Des pratiques commerciales non éthiques telles que le travail des enfants, le travail forcé ou des conditions de travail déficientes peuvent entraîner des violations des droits fondamentaux. Ces violations peuvent nuire considérablement à la réputation de PostFinance.

Placements pour compte propre: dans les opérations de placements pour compte propre, le risque existe que les contreparties ou les entreprises dans lesquelles PostFinance investit soient impliquées dans des violations des droits de l'homme. Cela peut entraîner des pertes financières et nuire à la réputation de PostFinance.

Personnel: au sein de PostFinance, les droits de l'homme sont susceptibles d'être violés lorsque des collaboratrices ou des collaborateurs ne respectent pas les prescriptions légales ou les processus internes. Ces manquements peuvent occasionner des préjudices financiers et nuire à la réputation de PostFinance.

Description des répercussions

PostFinance livre une contribution positive à la société par une gestion d'entreprise responsable et le respect systématique des droits de l'homme. Elle emploie des collaboratrices et des collaborateurs exclusivement en Suisse. Fondés sur le droit suisse, les contrats de travail garantissent le respect des droits de l'homme dans les rapports de travail.

Concepts et mesures

Pour garantir le respect du droit du travail et des droits de l'homme, PostFinance a développé des concepts qu'elle a mis en place dans ses processus. Ces concepts concernent les collaboratrices et les collaborateurs, la chaîne d'approvisionnement et le portefeuille de placements pour compte propre. Un chapitre distinct est consacré à chacun d'entre eux.

→ Chapitre Personnel à partir de la page 49

→ Chapitre Approvisionnement à partir de la page 42

→ Chapitre Placements responsables à partir de la page 37

PostFinance ne tolère aucune violation du droit du travail ou des droits de l'homme

Code de conduite

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

PostFinance dispose d'un code de conduite contraignant visant à garantir le respect des droits de l'homme et du droit du travail dans ses activités. La tolérance zéro à l'égard de tout acte portant atteinte aux droits de l'homme y est érigée en principe. En outre, PostFinance condamne fermement toute forme de discrimination, de mobbing et de harcèlement sexuel. Le code de conduite revêt un caractère obligatoire pour l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, indépendamment de leur poste et de leur fonction, et fait partie intégrante de leur contrat de travail. Tout comportement non conforme au code de conduite sera sanctionné en conséquence.

Les exigences envers les partenaires commerciaux sont consignées dans le code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable. PostFinance attend de ceux-ci qu'ils adhèrent aux aspirations et valeurs définies dans le code, en particulier en matière de responsabilité sociale (→ chapitre Approvisionnement à partir de la page 42).

PostFinance a mis en place la plateforme confidentielle et anonyme «PosteCourage» pour le signalement des irrégularités et infractions aux prescriptions externes et internes. (→ section Lutte contre la corruption et compliance à partir de la page 19).

Confidentialité des données clients

Afin de respecter les exigences en matière de protection des données, PostFinance a établi des documents normatifs aux règles exhaustives. Les collaboratrices et les collaborateurs sont formés de manière appropriée et leurs connaissances sont régulièrement contrôlées. PostFinance a mis en place et développe systématiquement une organisation de protection des données dotée de structures et processus adaptés aux risques, avec des rôles, des responsabilités et des réglementations clairs.

Protection des données

PostFinance collecte et traite des données personnelles afin de permettre aux personnes d'utiliser ses produits, prestations et canaux numériques facilement et en toute sécurité. Dans ce contexte, elle traite les données personnelles de différents groupes de personnes. Cela comprend notamment les données de la clientèle, du personnel, des partenaires commerciaux et des personnes intéressées, y compris des personnes qui visitent des pages web de PostFinance.

Description du risque

En Suisse, la protection des données est régie par la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et par l'ordonnance sur la protection des données (OPDo). Toute infraction aux principes de protection des données et aux prescriptions du droit matériel de la LPD et de l'OPDo peut avoir pour conséquence que le traitement de données personnelles s'avère contraire au droit en la matière. PostFinance a nommé un conseiller à la protection des données. Avec son équipe, il forme et conseille les membres de PostFinance à propos des

PostFinance protège efficacement la vie privée et les droits de la personnalité de ses parties prenantes

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Gouvernance en matière de durabilité	15
Gestion des risques	18
Lutte contre la corruption et compliance	19
Respect des droits de l'homme	22
Confidentialité des données clients	23
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

questions de protection des données et participe à l'application des prescriptions en la matière. Il dispose de l'expertise nécessaire et exerce sa fonction vis-à-vis de PostFinance en toute indépendance technique et sans être lié par des directives. Il ne peut exercer aucune activité qui soit incompatible avec ses tâches.

Des risques pourraient notamment survenir si la protection des données n'était pas suffisamment garantie ou si le conseiller à la protection des données ne respectait pas suffisamment les exigences légales. Il pourrait en résulter des actions en justice contre PostFinance ou son personnel, des préjudices financiers ou des risques de réputation.

Des mesures de surveillance et de contrôle efficaces, qui sont surveillées et assurées par le système de contrôle interne (SCI), ont été mises en place pour prévenir ces risques.

Description des répercussions

PostFinance protège la vie privée et les droits de la personnalité de ses parties intéressées grâce à une gestion des données conforme à la loi, digne de confiance et responsable. Ce faisant, elle renforce la confiance dans le secteur financier.

Concepts, mesures, impacts et indicateurs de performance

Afin de respecter les exigences en matière de protection des données, PostFinance a édicté des règles exhaustives consignées dans des documents normatifs internes qui ont été approuvés par le comité directeur. Ces documents définissent entre autres les responsabilités en matière d'introduction et de mise en œuvre de processus appropriés visant à protéger les données personnelles. Ceux-ci garantissent que des analyses d'impact sur la protection des données sont effectuées et documentées lorsque les traitements en question peuvent entraîner un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux des personnes concernées. PostFinance veille en outre à ce que le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) soit informé de toute infraction à la sécurité des données susceptible d'entraîner un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée. De telles infractions sont également rapportées au comité directeur et au Conseil d'administration.

L'actualité et l'exhaustivité des documents normatifs sont régulièrement vérifiées. Les formations obligatoires et les mesures de sensibilisation permettent de s'assurer que l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs sont formés de manière adéquate aux prescriptions légales et internes en vigueur en matière de protection des données. La participation aux formations obligatoires est contrôlée.

PostFinance organise des formations à la protection des données afin que ses collaboratrices et ses collaborateurs traitent les données clients de manière rigoureuse et conformément aux dispositions légales. Ces formations favorisent une compréhension uniforme des exigences pertinentes en matière de protection des données et contribuent à éviter les erreurs de traitement et les risques qui en découlent. En outre, elles encouragent une approche consciente et responsable du traitement des données personnelles.

Formations à la protection des données

4 141 collaboratrices et collaborateurs ont suivi la formation à la protection des données en 2025 (obligatoire à l'entrée en fonction, puis tous les deux ans).

PostFinance forme régulièrement son personnel aux prescriptions en matière de protection des données

Clientèle

La satisfaction de la clientèle est déterminante pour la mise en œuvre de la stratégie de PostFinance et sa réussite commerciale. Une expérience client positive, un conseil orienté sur les besoins individuels, une communication transparente et des produits et prestations facilement accessibles y contribuent de manière significative. Établissement financier implanté dans toute la Suisse, PostFinance s'engage dans les thématiques sociales par le biais du sponsoring et des partenariats.

Clientèle	**25**
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle	26
Engagement	32

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle	26
Engagement	32
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Responsabilité vis-à-vis de la clientèle

ESRS S4-1 (7)

Vis-à-vis de sa clientèle, PostFinance assume une responsabilité particulière, qui découle de son activité ainsi que du mandat de service universel dans le domaine des services de paiement défini par la loi sur la poste. La satisfaction des 2,4 millions de clientes et de clients privés et commerciaux est décisive pour le succès de PostFinance.

Consciente de sa responsabilité, PostFinance oriente systématiquement sa stratégie pour la période 2025-2028 sur le lien avec la clientèle. Elle est présente là où les personnes ont besoin de ses services: à la maison, au travail ou en vacances. Son objectif est de faire en sorte que la clientèle se sente toujours en sécurité et entre de bonnes mains. PostFinance adapte son offre aux besoins variés de sa clientèle. Elle conçoit ses produits, ses prestations et ses pratiques de vente de manière responsable et transparente. Dans le même temps, PostFinance s'assure que l'ensemble de la clientèle a accès en tout temps à des services financiers complets et disponibles, indépendamment du lieu de domicile ou des possibilités numériques.

Description du risque

Ne pas répondre aux besoins du marché et de la clientèle du point de vue de la conception des produits et des prestations constitue un risque majeur pour PostFinance. Si les offres ne répondent pas aux attentes de la clientèle ou ne sont pas disponibles ou accessibles, le risque que la clientèle change de prestataire augmente.

Afin d'éviter toute restriction dans l'utilisation de prestations financières importantes, PostFinance doit garantir un accès sans faille aux prestations pertinentes pour la clientèle. Si PostFinance n'y parvient pas, la capacité d'agir de la clientèle pourrait être entravée. Il pourrait en résulter des conséquences financières négatives pour la clientèle et pour PostFinance. La satisfaction de la clientèle pourrait diminuer ou une atteinte à la réputation pourrait survenir.

Les violations des prescriptions légales ou réglementaires dans la conception des produits et des prestations ou dans la communication aurait également des conséquences négatives pour PostFinance.

L'augmentation de la satisfaction de la clientèle constitue un objectif stratégique pour PostFinance. C'est pourquoi les risques en lien avec la responsabilité vis-à-vis de la clientèle sont regroupés, surveillés et donc limités dans le cadre du système de contrôle interne (SCI) sous le risque supérieur d'échouer à atteindre les objectifs stratégiques.

Description des répercussions

Le comportement d'un prestataire de services financiers peut influencer la confiance du public dans l'ensemble du secteur financier. PostFinance s'efforce de promouvoir la confiance de la clientèle dans son établissement financier par une communication transparente et compréhensible. De plus, elle œuvre, par un comportement conforme à la loi, à renforcer la confiance dans le secteur financier (suisse).

Le bon fonctionnement du trafic des paiements est indispensable à la vie quotidienne de la population et à l'économie suisse. PostFinance est responsable du service universel dans le trafic des paiements et permet un traitement efficace et fiable des besoins financiers de base. Avec 1 482 millions de transactions par an, elle porte une responsabilité significative vis-à-vis de sa clientèle et de la place financière suisse.

Chez PostFinance, la clientèle doit toujours se sentir en sécurité et entre de bonnes mains

Avant-propos 1
La durabilité chez PostFinance 2
Gouvernance 14
Clientèle 25
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle 26
Engagement 32
Transformation numérique et innovation 33
Placements responsables 37
Approvisionnement 42
Personnel 49
Climat et énergie 59
Annexe 86

L'offre complète de prestations et produits financiers de PostFinance vise à répondre aux différents besoins de la clientèle, quelle que soit la phase de la vie de sa clientèle. Grâce à son approche de conseil orientée sur les besoins et à son offre de prestations, PostFinance accompagne la clientèle dans ses décisions sur les questions financières.

PostFinance s'engage également en faveur de l'inclusion financière et permet à des groupes de clientèle souffrant de différents handicaps physiques d'accéder à ses produits et à ses prestations. PostFinance garantit l'accessibilité pour toutes et tous de ses points de contact et applications numériques.

Concepts et mesures

Lien avec la clientèle
PostFinance place le lien avec la clientèle au centre de sa stratégie «Pulse», ce qui implique que les besoins de la clientèle privée et de la clientèle commerciale doivent systématiquement être pris en compte. La clientèle privée comme la clientèle commerciale doit toujours se sentir en sécurité et entre de bonnes mains en utilisant les prestations de PostFinance, que ce soit à domicile, au travail ou en déplacement.

PostFinance accompagne sa clientèle tout au long du customer journey et se concentre surtout sur les points de contact décisifs («moments de vérité»), où l'on voit si une offre ou une prestation répond aux attentes et instaure la confiance.

Avec son lien avec la clientèle, PostFinance fait une promesse de prestations ambitieuse, en particulier dans trois domaines.

Qualité du service et du conseil
La clientèle de PostFinance peut l'atteindre par voie numérique et physique via tous les canaux pertinents. PostFinance exploite ses propres filiales et utilise l'infrastructure de la Poste sur l'ensemble du territoire. Elle traite les demandes de la clientèle rapidement et avec compétence. Des conseillères et des conseillers qualifiés se tiennent à disposition et veillent à ce que les clientes et les clients comprennent les prestations et puissent prendre des décisions fondées.

Personnalisation basée sur les données
PostFinance utilise des technologies modernes et l'intelligence artificielle pour comprendre encore mieux le comportement et les besoins de sa clientèle. Elle en tire des enseignements qui lui permettent de créer des expériences personnelles même dans les activités grand public.

Convivialité
PostFinance accorde de l'importance à la simplicité des processus et à la convivialité des produits. Les offres doivent être adaptées aux besoins, faciles à comprendre et à utiliser.

ESRS S4-2 (7)

Analyse et évaluation des besoins de la clientèle
PostFinance analyse et évalue de manière ciblée les besoins de la clientèle privée et de la clientèle commerciale. Elle prend en compte les résultats de cette évaluation dans le conseil, la politique d'information, la conception des produits, ainsi que dans l'accès aux services financiers et leur disponibilité. PostFinance implique activement sa clientèle dans les processus d'étude de marché et d'innovation afin d'identifier à temps ses demandes et de développer les offres en fonction des besoins.

PostFinance remplit le mandat de service universel pour les services de paiement

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle	26
Engagement	32
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Collecte de chiffres clés
Grâce à la mesure annuelle de la satisfaction de la clientèle (étude KUZU), PostFinance obtient des informations précieuses sur la satisfaction de la clientèle privée et de la clientèle commerciale (Retail).

→ Pour plus d'informations, se reporter au rapport de gestion 2025, rapport annuel à partir de la page 40

PostFinance recueille différents chiffres clés concernant la satisfaction, la fidélité, la recommandation de l'entreprise et l'expérience client. En complément de la mesure de la satisfaction de la clientèle (étude KUZU), le Net Promoter Score par rapport à la concurrence est p. ex. mesuré tous les deux ans dans une étude de base (alternance clientèle privée et clientèle commerciale). Avec la mesure de l'expérience client (CX), PostFinance évalue une fois par semestre la façon dont la clientèle juge son expérience avec elle aux différents points de contact personnels. Afin d'obtenir un feed-back directement après un contact client, PostFinance a introduit l'instrument de feed-back instantané «Cycle de feed-back de la clientèle» qu'elle utilise pour identifier le potentiel d'amélioration des processus, des conseils, etc. En outre, PostFinance conduit diverses études pour évaluer l des points de contact numériques.

Étude de marché
En 2025, PostFinance a réalisé une étude de marché qualitative afin de créer des bases solides pour de nouvelles personas de la clientèle privée. L'étude fournit des informations détaillées sur les caractéristiques, les besoins et les attentes des différents groupes cibles. PostFinance utilise les résultats pour cibler ses offres et s'adresser à la clientèle en fonction de ses besoins.

La clientèle privée est très satisfaite de PostFinance

Étude KUZU

Satisfaction globale		2024	2025
Clientèle privée	Indice (0-100)	81	83
Clientèle commerciale (Retail)	Indice (0-100)	77	78

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle	26
Engagement	32
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Pilotage et établissement de rapports pour les instances de direction
Au niveau de l'*unité*, l'équipe de direction surveille chaque mois les principales thématiques ainsi que les chiffres clés au niveau du canal et du segment de clientèle. Le cas échéant, elle en déduit des mesures concrètes pour atteindre les objectifs stratégiques et les objectifs de l'unité.

Le *comité directeur* répond des opérations de la clientèle. Il vérifie trimestriellement la validité des hypothèses de base et des prémisses de la stratégie et décide d'éventuelles adaptations. Sur mandat du *comité directeur*, l'unité Segment and Sales Steering créée en 2025 se charge de la gestion et du développement transversaux des opérations de la clientèle. L'objectif est de positionner résolument PostFinance sur le marché avec une priorité claire sur la clientèle.

Le comité directeur informe le *Conseil d'administration* des principales thématiques à un rythme trimestriel. L'évaluation structurée et l'établissement régulier de rapports permettent l'adaptation agile des mesures stratégiques.

En surveillant constamment le développement, la satisfaction et l'expérience de la clientèle, PostFinance s'assure que les mesures décrites ci-dessous en matière de satisfaction sont mises en œuvre et efficaces.

Approche de conseil orientée sur les besoins
PostFinance entend conseiller la clientèle de manière complète et efficace, l'accompagner en lui proposant les prestations et produits les mieux adaptés. Pour s'assurer que les conseils répondent aux exigences de qualité, PostFinance a introduit un processus de conseil uniforme dans toute la Suisse: les conseillères et les conseillers Vente du Retail Banking suivent une formation et obtiennent la certification de l'Association suisse pour la qualité (SAQ).

PostFinance demande à la clientèle actuelle et nouvelle détenant un portefeuille de placement ses préférences en matière d'ESG afin de pouvoir en tenir compte dans le conseil en placement. Elle pose les questions sur les préférences (objectifs de placement, situation financière, etc.) dans le cadre de la vérification du caractère approprié conformément à l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers[1]. Dans le souci d'informer efficacement la clientèle, les conseillères et les conseillers sont formés de manière adéquate aux thématiques ESG et de durabilité.

→ Pour plus d'informations, se reporter au chapitre Placements de la clientèle à partir de la page 39

Politique d'information et conception de produits transparentes et responsables

ESRS S4-2 (8), S4-3 (12)

PostFinance veille à ce que toutes les mesures de communication et offres soient conformes aux prescriptions légales et aux directives d'autorégulation. Dans ce cadre, elle s'assure de la clarté et de l'intelligibilité des informations pour la clientèle. PostFinance s'efforce de publier l'ensemble des coûts et frais des différents produits et prestations sur son site web.

PostFinance implique activement sa clientèle dans le développement de nouveaux produits (p. ex. par le biais d'enquêtes ou d'ateliers). Du reste, des clientes et des clients testent régulièrement les produits et les prestations, Les retours sont pris en compte directement dans la conception des produits.

PostFinance publie régulièrement des newsletters et des vidéos sur l'évolution des marchés financiers, de la conjoncture et de l'économie mondiale afin de rendre abordable les thématiques actuelles en lien avec le marché des placements et de donner à la clientèle des informations pertinentes. Le podcast «Pop-corn et finances» transmet des connaissances pratiques et des conseils sur le thème des finances. En complément, PostFinance organise pour sa clientèle des événements sur différentes thématiques financières.

1 Swiss Banking – Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG ainsi qu'à la prévention de l'écoblanchiment dans le conseil en placement et la gestion de fortune (PDF)

En optant pour une communication transparente et en étant en conformité avec la loi, PostFinance renforce la confiance placée en elle

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle	26
Engagement	32
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Inclusion financière et formation

PostFinance encourage les compétences financières dans la société et met en œuvre des initiatives à cet effet afin d'aider des personnes à mieux comprendre les produits et services financiers. PostFinance est convaincue que les compétences financières commencent à développer dans l'environnement familial. C'est pourquoi elle soutient les familles en proposant des solutions bancaires adaptées aux enfants et aux jeunes.

MoneyFit
Avec l'offre d'apprentissage MoneyFit, PostFinance entend développer les compétences financières des enfants et des adolescents. Les moyens didactiques sont destinés aux élèves des degrés primaire et secondaire et transmettent les principes de base de la gestion de l'argent de manière ludique. L'offre MoneyFit existe également pour les entreprises formatrices. Les jeunes en formation peuvent participer à des ateliers qui les préparent à être financièrement indépendants. Enfin, PostFinance propose des offres sur mesure aux entreprises d'une certaine taille. Gratuit, le Guide MoneyFit pour les familles aide les parents à répondre de manière individuelle et adaptée à l'âge aux questions financières des enfants de 6 à 12 ans.

Étude sur l'argent de poche
En 2025, PostFinance a commandé une étude sur l'argent de poche à l'institut de recherche Sotomo. Cette étude a révélé que les parents parlent tôt de l'argent à leurs enfants afin qu'ils apprennent à prendre des décisions financières réfléchies. Les connaissances financières sont une compétence importante dans la vie et l'éducation financière commence avec l'argent de poche. Près de deux tiers des enfants reçoivent régulièrement de l'argent de poche au plus tard à leur entrée à l'école. PostFinance a mis en ligne les résultats de l'étude.

Tjing – l'application des familles pour gérer l'argent de poche
Avec l'application Tjing, PostFinance met à disposition une solution numérique pour que les enfants apprennent à gérer l'argent de manière responsable. L'application permet de gérer l'argent de poche sans espèces et promeut l'éducation financière de manière ludique. Les pièces virtuelles peuvent être déplacées en temps réel entre les porte-monnaie numériques des parents et des enfants. Tjing est sciemment conçu de manière simple sans recourir aux mécanismes incitatifs qui favorisent une utilisation fréquente. PostFinance met l'application gratuitement à disposition durant une phase de test.

Bling: épargner et investir devient un jeu d'enfants
La participation de PostFinance dans la start-up Bling permet aux familles d'accéder plus facilement à des connaissances financières. Avec des fonctions telles que l'argent de poche, le paiement, l'épargne et l'investissement, l'application renforce la durabilité sociale en permettant aux enfants et aux parents d'accéder à l'éducation financière indépendamment de leur origine, de leur revenu ou de leur expérience numérique préalable.

Apprendre à gérer son argent | PostFinance

PostFinance encourage le développement des compétences financières au sein de la société et met en œuvre des initiatives ciblées à cet effet

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle	26
Engagement	32
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Accès aux services financiers et disponibilité

PostFinance garantit aux clientes et aux clients la possibilité d'utiliser ses services financiers de manière pratique et adaptée à leurs besoins, indépendamment de leurs préférences personnelles ou de conditions techniques. Pour ce faire, elle relie les canaux numériques et analogiques et est présente dans toute la Suisse via différents canaux de distribution. PostFinance remplit le mandat de service universel prescrit par la loi en offrant notamment la possibilité d'utiliser des services de paiements dans les filiales de la Poste ou dans les filiales en partenariat de la Poste.

Accessibilité

PostFinance veille à ce que ses prestations soient accessibles à toutes et à tous, que ce soit par voie numérique ou dans les points de contact physiques. En principe, PostFinance conçoit les applications numériques de manière à ce qu'elles soient également utilisables par les personnes aveugles et malvoyantes. Les sites physiques tels que les PostFinance Stores et les filiales PostFinance ainsi que le Customer Center sont facilement accessibles à l'ensemble de la clientèle.

Les filiales et les prestations de PostFinance sont accessibles aux personnes en situation de handicap

Canaux de distribution PostFinance

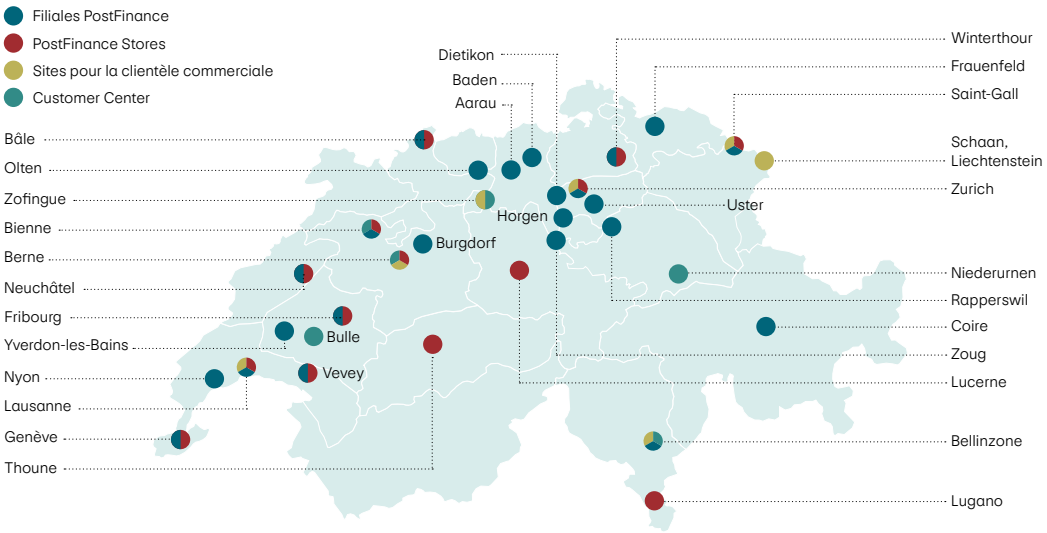

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Responsabilité vis-à-vis de la clientèle	26
Engagement	32
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Engagement

Établissement financier implanté dans toute la Suisse, PostFinance s'engage au service du sport, de la société et de la formation par le biais du sponsoring et de divers partenariats.

Hockey sur glace suisse: renforcer l'équité

PostFinance soutient le hockey sur glace suisse depuis 25 ans et sponsorise la National League ainsi que la PostFinance Women's League. Avec le concept Top Scorer, elle investit dans la relève. L'engagement en faveur de la Women's League vise à créer des structures professionnelles et à augmenter la visibilité du hockey sur glace féminin. Pour obtenir le soutien de PostFinance, les clubs doivent avoir une équipe dans chacune des deux ligues. PostFinance garantit ainsi une meilleure équité.

Avec l'action «Deux ligues. Une passion», PostFinance a profité du match de National League entre le CP Berne et les ZSC Lions le 1er novembre 2025 pour mettre en lumière la PostFinance Women's League et son engagement dans le hockey sur glace féminin suisse. Le nom de Lara Christen, la capitaine de l'équipe féminine du CP Berne, était inscrit sur le maillot des joueurs du CP Berne à la place du logo de PostFinance. My Sports a participé à l'action avec des interviews, des portraits et des articles de fond sur le hockey sur glace féminin.

Hockey sur glace | PostFinance

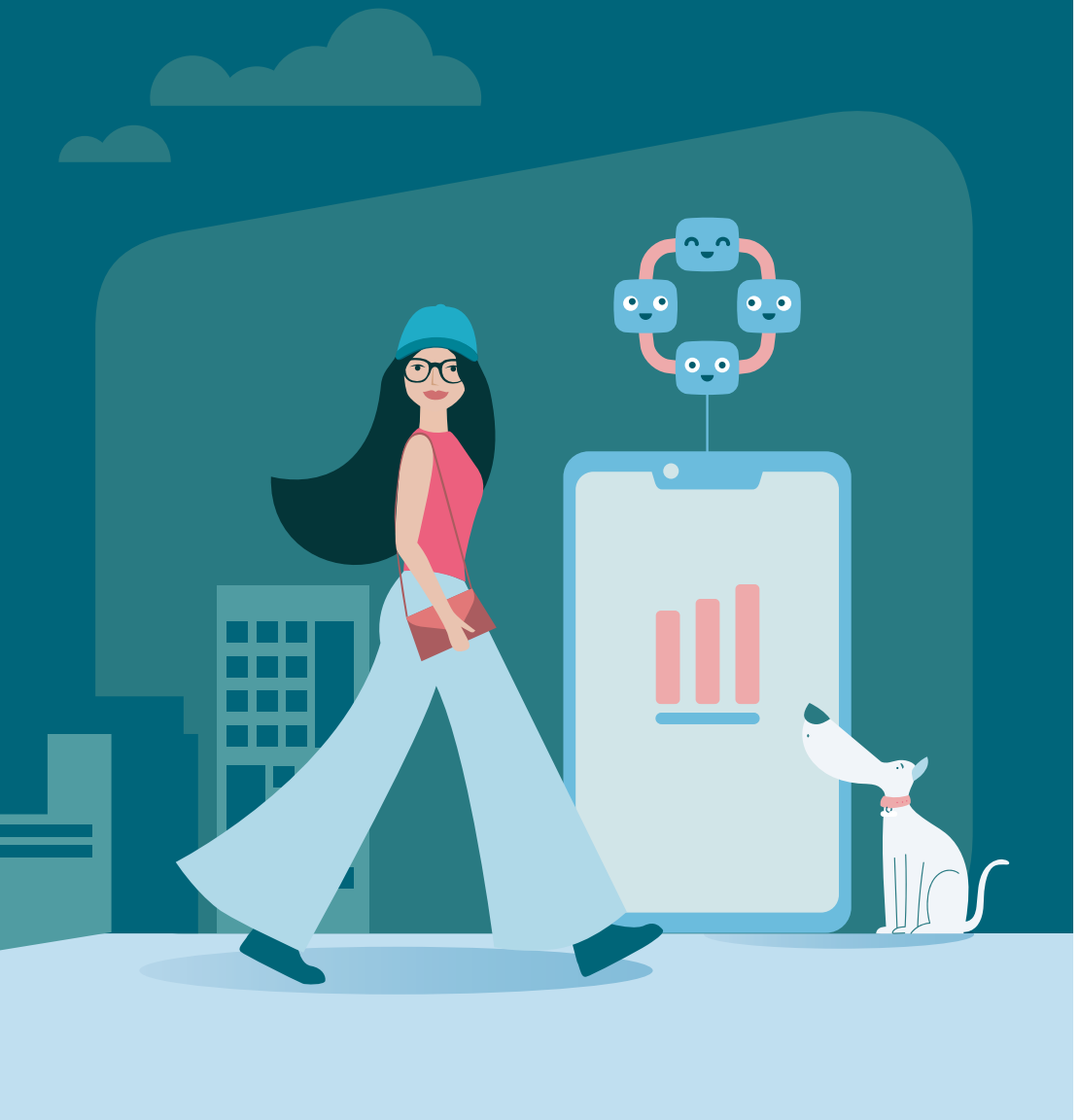

Transformation numérique et innovation

PostFinance se penche systématiquement sur les thématiques d'avenir, développe des innovations numériques et utilise de nouvelles technologies. Ces activités sont décisives pour assurer la pérennité de l'entreprise. Différentes équipes et unités spécialisées travaillent sur des projets d'innovation inter-unités en tenant compte de tous les types d'innovation, du cœur de métier aux thèmes totalement nouveaux.

Transformation numérique et innovation	**33**
Traitement des thèmes d'avenir	34

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Traitement des thèmes d'avenir	34
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Traitement des thèmes d'avenir

PostFinance utilise les nouvelles technologies de manière ciblée afin de gagner en agilité et en efficacité. Elle peut ainsi réagir rapidement aux évolutions du secteur financier. L'utilisation des données, de solutions basées sur celles-ci et de l'intelligence artificielle améliore le succès de l'entreprise et assure sa compétitivité. En outre, PostFinance traite des thèmes d'avenir pertinents dans le cadre d'un processus d'innovation transversal à l'échelle de l'entreprise. Le traitement des thèmes d'avenir, le développement d'innovations numériques et l'utilisation de nouvelles technologies sont indispensables pour assurer la pérennité de PostFinance et préserver les intérêts de la clientèle et du propriétaire.

À l'aide du modèle à trois horizons[2] et de la stratégie en matière de données et d'IA, PostFinance met en œuvre les différents types d'innovation de manière structurée dans les différentes unités à l'échelle de l'entreprise. PostFinance s'assure ainsi des possibilités d'optimisation des modèles économiques existants et des possibilités de développement des nouvelles solutions d'avenir. PostFinance est active sur les trois horizons.

Les concepts de l'horizon 3 (Venturing & Innovation, VNTR) sont expliqués ci-après. Ils visent à identifier et à tester les thématiques d'avenir et les opportunités pertinentes ainsi qu'à développer des connaissances, ce qui permet d'éviter les angles morts et d'évaluer de nouveaux modèles économiques, produits et services. PostFinance a comparé tous les processus d'innovation sur la base du processus VNTR et applique désormais un seul et même processus uniforme.

2 Adapté de Baghai, Coley et White, 2000. The Alchemy of Growth: Kickstarting and Sustaining Growth in Your Company, McKinsey & Company, États-Unis.

Modèle à trois horizons

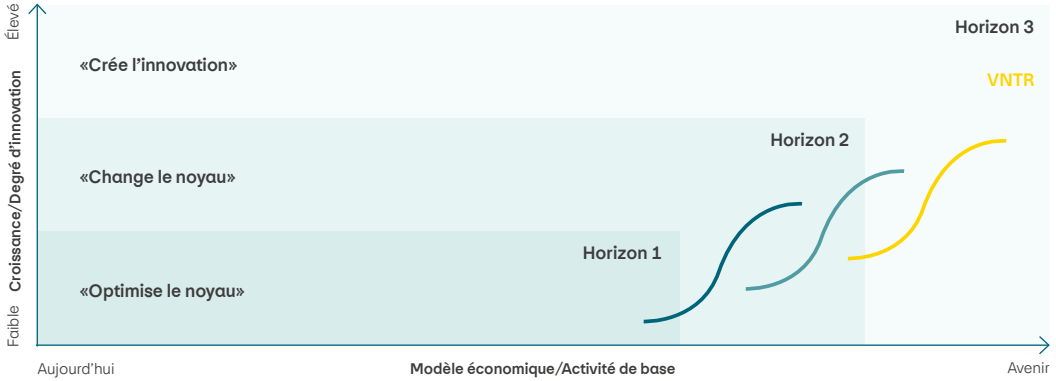

PostFinance utilise les nouvelles technologies de manière ciblée afin de gagner en agilité et en efficacité

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Traitement des thèmes d'avenir	34
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Description du risque

PostFinance reconnaît l'importance de la transformation numérique et de l'innovation dans son environnement concurrentiel actuel et intègre ces deux thématiques dans sa stratégie d'entreprise et de durabilité.

Les risques stratégiques pour PostFinance résident principalement dans le fait de ne pas répondre aux besoins du marché et de la clientèle, de ne pas suivre les tendances et de se retrouver en concurrence avec des offres plus attrayantes. Les modèles économiques disruptifs constituent également une menace considérable en cas de numérisation et d'innovation insuffisantes. Passer à côté d'évolutions (technologiques) déterminantes pour le succès, en particulier celles susceptibles d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement constitue un autre risque majeur.

Description des répercussions

Les modèles économiques innovants peuvent contribuer à maîtriser les défis sociaux et à améliorer la qualité de vie et la satisfaction des personnes. PostFinance recourt à des approches innovantes et au numérique pour permettre à sa clientèle d'accéder à des produits et à des prestations qui lui font gagner du temps et de l'argent, tout en lui procurant une meilleure expérience ou un avantage plus important.

PostFinance soutient et investit de manière ciblée dans les start-up, elle est présente dans des réseaux nationaux et internationaux d'innovation et d'investisseurs et participe au développement de ces réseaux. Ce faisant, PostFinance contribue à la transformation numérique de la place financière et du pôle économique suisse. Elle partage le savoir-faire qu'elle acquiert en matière d'innovation avec des hautes écoles et des universités, contribuant ainsi notamment au transfert de connaissances issues de la pratique et à la promotion des compétences en innovation au sein de la société.

En se concentrant sur la transformation numérique, PostFinance accompagne l'économie suisse dans l'automatisation du trafic des paiements et des processus associés. Le numérique doit permettre de réduire les coûts pour la clientèle commerciale et d'augmenter la satisfaction de la clientèle privée comme commerciale. Cela contribue également au développement de solutions économes en ressources et génère une valeur ajoutée pour l'économie nationale.

PostFinance apporte son soutien aux start-up et participe à des réseaux d'innovation et d'investisseurs

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Traitement des thèmes d'avenir	34
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Concepts et mesures

Unité spécialisée Data & AI
L'unité spécialisée Data & AI est responsable de la mise en œuvre ciblée de cas d'application stratégiques dans le domaine des données et de l'intelligence artificielle. Une gouvernance contraignante de l'IA garantit un développement et une utilisation sûrs, responsables et conforme aux règles des systèmes d'IA. L'unité spécialisée fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise et de l'organisation de PostFinance. PostFinance s'assure ainsi que les thématiques des données et de l'intelligence artificielle ne sont pas traitées de manière isolée, mais utilisées comme un moteur continu de l'innovation, l'efficacité et l'utilité pour la clientèle.

Unité spécialisée Innovation & Venturing (VNTR)
Il y a déjà plus de dix ans, PostFinance a introduit un processus d'innovation. Aujourd'hui, différentes équipes et personnes au sein de PostFinance consacrent leur activité de manière systématique à l'innovation. Tous les types et horizons d'innovation sont pris en compte, du cœur de métier aux thématiques entièrement nouvelles. L'unité spécialisée VNTR a le regard tourné vers l'avenir à long terme et se projette dans la période stratégique suivante.

VNTR se concentre sur l'identification des opportunités et des zones aveugles hors du cœur de métier de PostFinance, et sur le développement des connaissances correspondantes en interne. Dans le cadre d'un processus systématique, des champs d'innovation et des technologies font l'objet de recherches, les opportunités sont explorées et des solutions optimales pour l'avenir sont créées conjointement. VNTR est coresponsable de la gestion de l'innovation des trois horizons d'innovation, toutes unités confondues, à l'échelle de PostFinance, avec un accent particulier mis sur l'horizon 3 (→ élargissement du domaine d'activité, voir graphique à la page 34).

VNTR poursuit deux approches pour exploiter des innovations pertinentes pour le développement de PostFinance: un portefeuille d'exploration avec des projets d'innovation et un portefeuille d'investissement avec des participations financières dans des start-up. Les résultats peuvent conduire à un nouveau modèle économique, à la création d'une start-up, à un produit ou à un nouveau service. Grâce à cette approche, l'unité spécialisée VNTR s'assure que PostFinance identifie suffisamment tôt les thématiques d'avenir pertinentes, contribue aux évolutions sociales et durables et crée de la valeur ajoutée pour la clientèle et l'environnement.

Avec VNTR, PostFinance développe des réseaux d'innovation et d'investisseurs. Ces réseaux sont mis à profit pour échanger des connaissances et des enseignements par-delà les frontières, pour nouer des partenariats et pour être en mesure de réagir plus rapidement aux évolutions du marché. Dans ce cadre, la collaboration avec des start-up est particulièrement importante, car leurs méthodes de travail agiles et créatives permettent souvent de déployer rapidement de nouvelles idées et stratégies.

VNTR analyse régulièrement le succès de différentes mesures et initiatives et établit des rapports trimestriels sur leurs effets et résultats. Les expériences et les connaissances acquises jusqu'à présent dans le cadre de nombreux projets pratiques ainsi que les avis des spécialistes ont été résumés dans un Successbook et un Failbook, lesquels sont également disponibles sous forme d'e-books numériques.

PostFinance fait systématiquement avancer les innovations et promeut ainsi des modèles économiques durables pour l'avenir

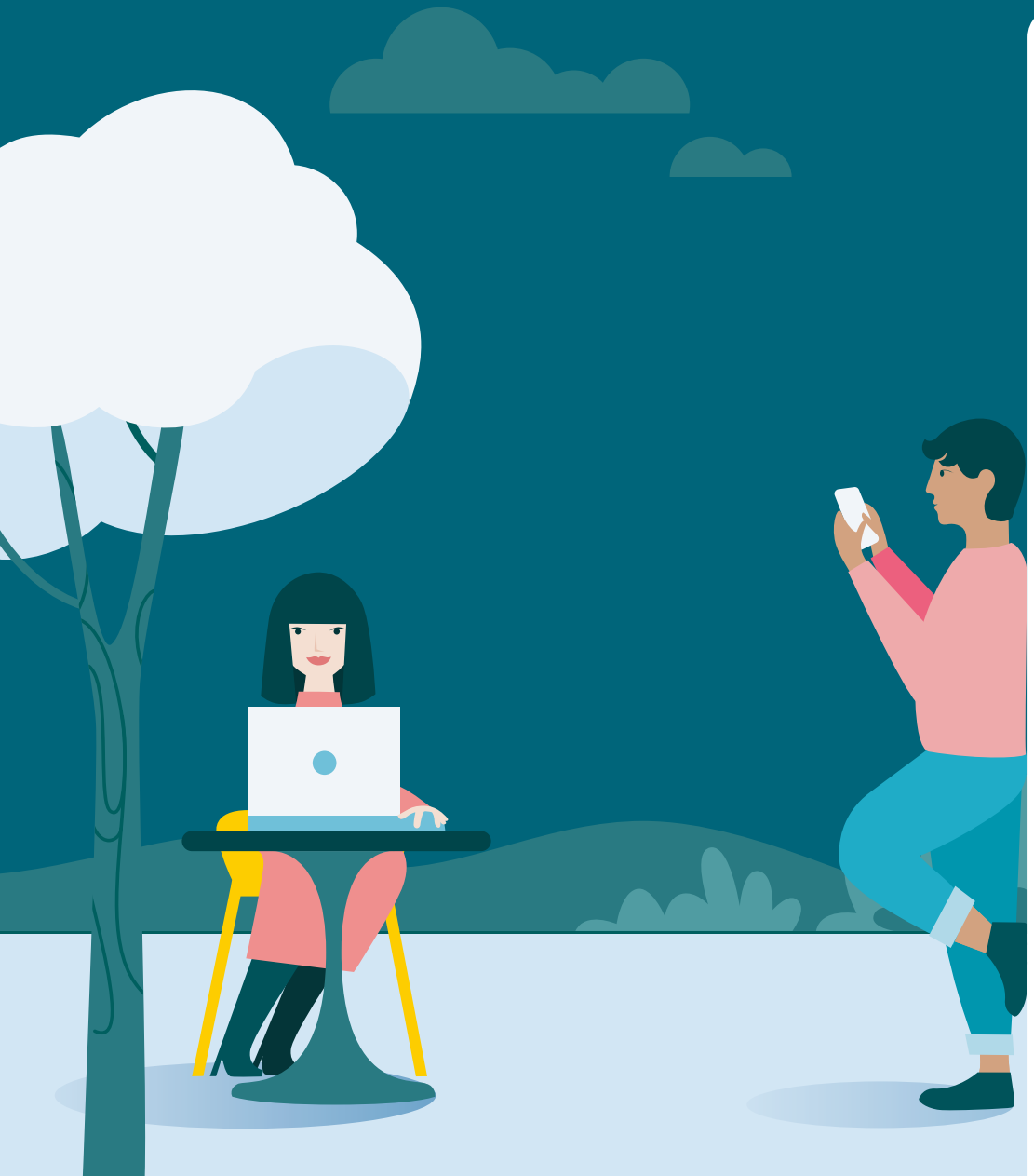

Placements responsables

En investissant dans une entreprise, une personne ou une entité finance une partie de ses activités et assume donc un rôle indirect dans l'impact de celles-ci. Par conséquent, chaque placement financier implique une part de responsabilité. Dans ce domaine, PostFinance a une double casquette: d'une part, elle est elle-même investisseur dans le cadre de ses placements pour compte propre et, d'autre part, elle propose à sa clientèle des possibilités de placement.

Placements responsables	**37**
Placements pour compte propre	38
Placements de la clientèle	39

Avant-propos 1
La durabilité chez PostFinance 2
Gouvernance 14
Clientèle 25
Transformation numérique et innovation 33
Placements responsables 37
Placements pour compte propre 38
Placements de la clientèle 39
Approvisionnement 42
Personnel 49
Climat et énergie 59
Annexe 86

Placements pour compte propre

En vertu de la loi sur l'organisation de la Poste, PostFinance n'a pas le droit d'octroyer des crédits et des hypothèques. PostFinance investit les dépôts de sa clientèle sur le marché des capitaux en Suisse et à l'étranger. Du fait de ces activités de placement, PostFinance assume la responsabilité d'une partie des effets produits par les activités des contreparties financées.

Respect des droits de l'homme dans le portefeuille de placements pour compte propre

PostFinance investit de l'argent sur le marché financier mondial et assume la responsabilité du choix éthique de ses placements. Afin de s'assurer qu'aucune entreprise commettant des violations graves ou systématiques des droits de l'homme ne soit financée, PostFinance utilise des listes d'exclusion pour son portefeuille de placements pour compte propre. À cet effet, PostFinance s'appuie sur la liste noire du fonds souverain norvégien «Government Pension Fund Global (GPFG)», qui repose sur des critères éthiques, sociaux et écologiques stricts.

Les critères spécifiques au respect des droits de l'homme dans les placements pour compte propre de PostFinance se fondent sur des directives relatives aux exclusions basées sur le comportement. PostFinance exclut les entreprises qui, selon la définition du fonds souverain norvégien, commettent des violations graves ou systématiques des droits de l'homme, des violations graves de droits individuels en situation de guerre ou de conflit ou d'autres violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales.

PostFinance exclut les entreprises qui développent ou produisent des armes ou des composants essentiels d'armes dont l'utilisation viole des principes humanitaires fondamentaux («develop or produce weapons or key components of weapons that violate fundamental humanitarian principles through their normal use»). Cela comprend les armes biologiques, chimiques et nucléaires, les éclats indétectables, les armes incendiaires, les armes laser aveuglantes, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Sont également exclues les entreprises qui livrent des armes à des États impliqués dans des conflits armés et qui les utilisent pour commettre des violations graves et systématiques des règles du droit international humanitaire relatives à la conduite de la guerre.

Le fonds souverain norvégien exclut les entreprises sur la base des directives citées. Ce faisant, il tient compte des recommandations de son comité d'éthique indépendant, mais statue en toute autonomie. Cette procédure, ainsi que les directives et la liste des entreprises exclues sont accessibles au public.

PostFinance définit son univers de placement de manière cohérente en s'appuyant sur des critères d'exclusion. Pour chaque nouvel investissement, PostFinance vérifie si la contrepartie potentielle figure sur la liste noire du fonds souverain norvégien. Si tel est le cas, PostFinance n'investit pas. En outre, PostFinance vérifie chaque mois si ses placements existants ont été ajoutés à la liste noire. Si c'est le cas, PostFinance vend en principe ses positions.

En novembre 2025, le fonds souverain norvégien a décidé de revoir ses directives d'exclusion. Ce processus devrait durer jusqu'en octobre 2026. Pendant cette période, aucune nouvelle exclusion n'est prononcée. Le Conseil éthique du fonds souverain norvégien peut toutefois continuer à émettre des recommandations sur les entreprises ayant un comportement inhabituel. En outre, le fonds souverain peut supprimer les exclusions existantes à son entière discrétion. Les éventuelles nouvelles recommandations du Conseil d'éthique ainsi que les décisions du fonds souverain font l'objet d'une publication. PostFinance examine ces informations et, sur cette base, décide d'adapter ou non ses exclusions.

→ Vous trouverez de plus amples informations sur les placements pour compte propre et sur les émissions financées au chapitre Climat et énergie à partir de la page 59.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Placements pour compte propre	38
Placements de la clientèle	39
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Placements de la clientèle

PostFinance met à la disposition de sa clientèle de nombreuses possibilités de placement. Son offre englobe notamment des mandats de gestion de fortune, des fonds de placement, des fonds de prévoyance, une sélection de fonds de tiers et des certificats. Pour tous les fonds et fonds de prévoyance portant la mention ESG, PostFinance tient compte d'aspects environnementaux (Environmental), sociaux (Social) et liés à une gestion d'entreprise responsable (Governance) dans sa stratégie de placement. La majorité des fonds et des fonds de prévoyance de PostFinance orientent leur stratégie de placement selon ces critères ESG.

PostFinance propose également une sélection de fonds tiers qui, soit poursuivent un objectif de durabilité concret, soit prennent en compte des critères ESG dans les décisions d'investissement. Signalées en conséquence, ces deux approches sont clairement identifiables par la clientèle. Sur le site web et dans e-finance, la clientèle peut appliquer un filtre permettant d'afficher les produits qui tiennent compte de critères ESG ou poursuivent un objectif de durabilité.

Dans le cadre de l'e-gestion de patrimoine, la clientèle peut orienter ses investissements de manière ciblée selon certains critères ESG et, depuis le premier trimestre 2026, également selon des objectifs de durabilité: elle peut ainsi choisir entre l'axe «Responsable» et, à l'avenir, également l'axe «Durable» (climat). Dans la variante «Responsable», la sélection des entreprises et des États tient compte des risques financiers liés à la durabilité. La variante «Durable» s'oriente sur l'objectif climatique Zéro émission nette et garantit que les investissements sont compatibles avec cet objectif. PostFinance publie ses approches de placement sur son site web.

→ Les risques, les opportunités et les impacts qui ne reposent pas directement sur la stratégie de placement sont traités au chapitre Clientèle, à partir de la page 25.

Description du risque

Ces dernières années, les exigences définies par la législation et le droit de la surveillance se sont considérablement accrues dans le domaine des placements durables et responsables. Cette évolution devrait encore s'accentuer. Dans le même temps, les attentes de la clientèle en matière de durabilité des produits financiers vont croissant. Les exigences en matière d'objectifs climatiques clairs dans les activités bancaires et la gestion de patrimoine augmentent également. Dans ce domaine, PostFinance s'appuie sur la Science Based Targets initiative (SBTi) et sur sa nouvelle norme Zéro émission nette pour les établissements financiers (SBTi FINZ).

→ Des informations complémentaires sur la Science Based Targets initiative (SBTi) figurent dans le chapitre Climat et énergie à partir de la page 59.

Greenwashing
Il existe un risque que la clientèle soit informée de manière trompeuse sur les critères ESG ou sur les caractéristiques durables des produits et des services financiers. C'est ce que l'on désigne par greenwashing ou écoblanchiment. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) évalue ce risque en s'appuyant sur sa communication «Prévention et lutte contre l'écoblanchiment»[3]. L'autorégulation de l'Association suisse des banquiers (ASB) «Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG ainsi qu'à la prévention de l'écoblanchiment dans le conseil en placement et la gestion de fortune»[4] constitue également un garde-fou en la matière.

3 Communication FINMA sur la surveillance 05/2021 – Prévention et lutte contre l'écoblanchiment (PDF)

4 Swiss Banking – Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG ainsi qu'à la prévention de l'écoblanchiment dans le conseil en placement et la gestion de fortune (PDF)

PostFinance adopte des approches ESG pour la majorité de ses fonds de placement et fonds de prévoyance

Opérations de placement et durabilité

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Placements pour compte propre	38
Placements de la clientèle	39
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Greenwishing
Contrairement au greenwashing, le greenwishing désigne la croyance bien intentionnée en un impact en termes de durabilité, sans que celui-ci ne soit étayé par des mesures concrètes ou des résultats vérifiables. Il peut en résulter des risques tels que des atteintes à la réputation, des litiges et des coûts de compliance supplémentaires. PostFinance réagit à ce risque en communiquant de manière transparente sur les risques financiers liés à la durabilité et sur leurs répercussions, ainsi qu'en examinant régulièrement les informations publiées et en contrôlant leur plausibilité.

Concepts et mesures

En 2025, PostFinance a mis en œuvre les concepts et mesures présentés ci-après.

ESRS S4-1 (7)

Mise en œuvre de l'autorégulation
L'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) ont élaboré leurs autorégulations en étroite concertation avec les autorités compétentes. L'un des éléments clés de ces directives consiste en une norme minimale uniforme définissant les conditions dans lesquelles les produits et services de placement peuvent être qualifiés de durables. Outre des objectifs financiers, ceux-ci doivent également remplir au moins l'un des objectifs de durabilité suivants: compatibilité avec un ou plusieurs objectifs de durabilité ou contribution à la réalisation de ceux-ci. Un placement qui ne poursuit pas un objectif de durabilité explicite ou qui ne peut attester que la promesse de prestations est tenue ne peut pas être qualifié de durable. PostFinance s'appuie sur ces directives pour concevoir ses produits et services de placement durables. Ce faisant, elle s'assure que les exigences réglementaires ainsi que les attentes en matière de transparence et de crédibilité sont remplies.

Informer la clientèle le mieux possible
PostFinance a pour objectif d'accompagner au mieux sa clientèle dans ses décisions de placement responsables et durables. C'est pourquoi elle améliore en permanence l'accessibilité et la clarté des informations disponibles. En 2025, PostFinance a remanié les rapports ESG et Swiss Climate Score et en a modifié la mise en page et le contenu afin de rendre les informations plus compréhensibles. Ces rapports sont disponibles pour tous les PostFinance Fonds, les fonds de pension PostFinance et mandats d'e-gestion de patrimoine.

Des informations complémentaires sont disponibles sur la page web «Opérations de placement et durabilité» et dans la feuille d'information «Solutions de placement durables et responsables». L'objectif est de donner à la clientèle un aperçu approfondi de l'approche de PostFinance en matière de durabilité. Dans e-trading, PostFinance affiche désormais des indicateurs ESG. La clientèle peut utiliser différents filtres pour mieux comprendre les risques financiers liés à la durabilité des différentes actions.

Investissement durable et transmission de connaissances
En 2025, PostFinance a remanié et étendu tous les modules d'e-learning internes sur le thème de l'investissement durable (sustainable investing). D'ici fin mars 2026, l'ensemble du personnel de vente aura suivi des formations obligatoires sur le thème du changement climatique, de ses répercussions sur l'économie et de l'investissement durable. PostFinance met en œuvre des mesures de communication ciblées pour informer la clientèle sur les placements financiers responsables et durables. Une attention particulière est accordée à la distinction entre ces deux formes de placement.

Dans e-trading, PostFinance affiche désormais des indicateurs ESG

Swiss Climate Scores

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Placements pour compte propre	38
Placements de la clientèle	39
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Détermination des préférences en matière de durabilité
Depuis 2023, PostFinance relève les préférences en matière de durabilité de sa clientèle conformément à l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers (ASB). L'objectif est de déterminer si et dans quelle mesure les clientes et les clients s'intéressent aux sujets liés à la durabilité. Sur cette base, PostFinance propose des produits de placement adaptés, dans la mesure du possible.

En 2025, PostFinance a remanié la demande relative aux préférences afin de mettre en œuvre de manière systématique la distinction entre les risques financiers liés à la durabilité (placements responsables) et l'impact sur la durabilité (placements durables). Les résultats montrent que près d'un tiers de la clientèle s'intéresse aux placements financiers responsables et durables.

Des produits de placement variés
Pour la majorité de la fortune gérée, PostFinance tient déjà compte des risques financiers liés à la durabilité. L'offre existante en matière de produits de placement est développée en fonction des besoins. À partir de février 2026, PostFinance étendra l'e-gestion de patrimoine à une nouvelle stratégie de placement: le focus Durable (axé sur le climat).

Contrôle de la promesse de prestations
PostFinance dispose d'un système de contrôle interne tenant compte de divers risques liés à la durabilité. Elle s'assure ainsi que les promesses de prestations des produits de placement en matière de critères ESG et de durabilité sont respectées.

PostFinance propose des produits de placement variés, qu'elle développe en fonction des besoins

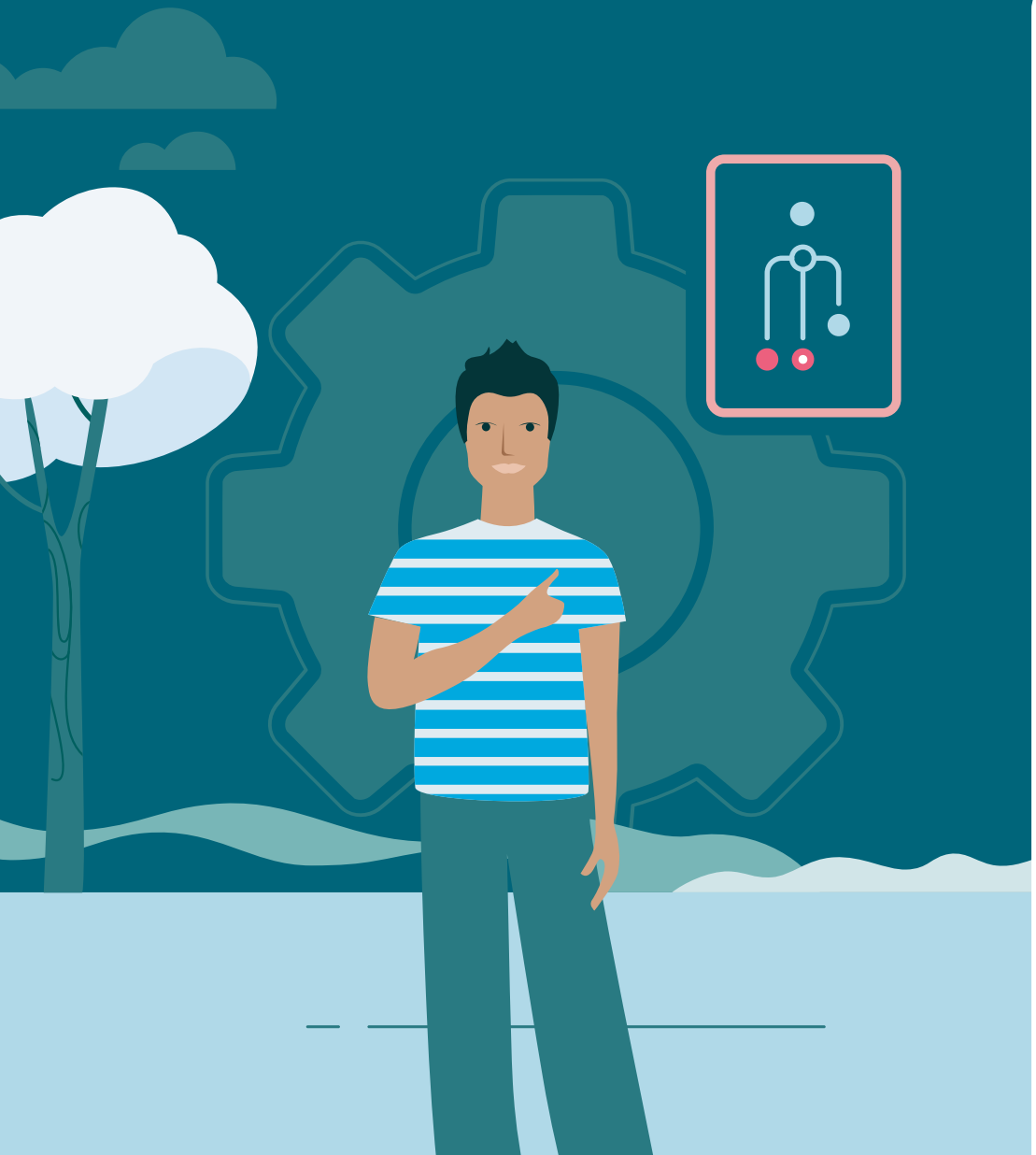

Approvisionnement

PostFinance souhaite ancrer la durabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement et identifier les risques suffisamment tôt. Elle entretient un dialogue partenarial avec ses fournisseurs et leur propose des formations afin de les sensibiliser aux questions liées à la durabilité et de promouvoir des normes durables. Reconnue au niveau international, la plateforme de durabilité EcoVadis est un instrument essentiel pour l'évaluation des fournisseurs.

Approvisionnement	**42**
Achats responsables	43
Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	47
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)	48

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Achats responsables	43
Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	47
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)	48
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Achats responsables

ESRS S2-1 (11)

Chaque année, PostFinance achète des marchandises et des services pour un montant d'environ 287 millions de francs. Le concept de durabilité est fermement ancré dans l'organisation et les processus d'achats de PostFinance, et fait partie intégrante de sa politique des achats. La collaboration avec les fournisseurs est basée sur le code de conduite pour les fournisseurs relatifs àl'approvisionnement responsable, que ceux-ci doivent accepter contractuellement en tant qu'élément contraignant de la relation d'affaires. Ainsi, ils s'engagent à respecter les droits de l'homme, à proscrire le travail des enfants, à verser des salaires justes et à protéger l'environnement ainsi que le climat à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement.

PostFinance collabore avec près de 1000 fournisseurs en Suisse et à l'étranger. Elle achète ses services principalement en Suisse et en Europe. PostFinance a défini des critères d'achats durables pour chaque groupe de marchandises. Ces critères sont appliqués lors des appels d'offres en fonction du type d'acquisition.

Description du risque

Les risques matériels liés aux achats sont les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (p. ex. dues à des catastrophes naturelles, à l'instabilité politique ou à des pandémies), qui peuvent entraîner des retards et des pénuries. Les risques écologiques, éthiques et sociaux tels que les violations des droits de l'homme, le travail des enfants ou des conditions de travail inadéquates peuvent en outre compromettre la réputation de l'entreprise et le respect des directives en matière de compliance.

L'augmentation des coûts liés aux salaires et aux rémunérations, aux matières premières, à l'énergie et aux prestations de transport du côté des fournisseurs peut entraîner une hausse des prix. De telles évolutions nuisent à la rentabilité des achats et constituent un risque matériel pour PostFinance.

Description des répercussions

Les goulots d'étranglement au niveau de la production et les difficultés d'approvisionnement peuvent entraîner des retards dans l'exécution des ordres de la clientèle et faire baisser le du chiffre d'affaires. La réputation de l'entreprise peut également être entachée si des infractions écologiques, éthiques et sociales (p. ex. violations des droits de l'homme) sont rendues publiques. En outre, une augmentation des coûts induite par la fluctuation des prix des matières premières ou par une logistique inefficace peut compromettre la compétitivité de PostFinance.

Des problèmes de qualité ou un manque de fiabilité du côté des fournisseurs peuvent entraîner des coûts supplémentaires liés aux contrôles, aux corrections et à la coordination, et générer des rebuts. Une forte dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs ou de certaines régions réduit la flexibilité et compromet la sécurité de l'approvisionnement. Enfin, l'absence de matériaux critiques peut retarder des innovations et bloquer des investissements.

La durabilité fait partie intégrante de la politique des achats

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Achats responsables	43
Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	47
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)	48
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Concepts et mesures

ESRS G1-2 (8a)

Processus d'achat
PostFinance intègre systématiquement les critères ESG «Environmental», «Social» et «Governance» décrits ci-après dans ses processus d'achat – de la détermination des besoins et des demandes aux négociations contractuelles et à la collaboration, en passant par les appels d'offres et les adjudications. L'évaluation des performances des fournisseurs en matière de développement durable, la garantie de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement et un monitoring régulier font également partie des processus d'achat.

Les fournisseurs sont tenus d'introduire des processus visant à identifier les violations potentielles des droits de l'homme et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ils doivent justifier d'objectifs de durabilité clairs conformément aux normes internationales, p. ex. selon la Science Based Targets initiative (SBTi) ou le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact).

Aspects écologiques («Environmental»)
Lors de ses achats, PostFinance tient compte de critères écologiques tels que l'utilisation de produits et de services économes en ressources. Les exigences sont définies dans la stratégie d'approvisionnement et dans le manuel relatif aux achats durables. En complément, des feuilles d'information fixant les normes minimales pour des groupes de marchandises spécifiques, tels que les appareils informatiques, les logiciels ou les cadeaux publicitaires, sont disponibles.

Aspects sociaux («Social»)
Dans le cadre de ses achats et de sa chaîne d'approvisionnement, PostFinance veille aux aspects sociaux tels que le respect des droits de l'homme et du droit du travail conformément aux normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), des conditions de travail équitables, la diversité et l'équité, la sécurité au travail et la protection de la santé des collaboratrices et des collaborateurs.

Gestion d'entreprise éthique («Governance»)
PostFinance s'assure que ses fournisseurs respectent les normes en matière d'intégrité, de transparence, de protection des données et de compliance. PostFinance ne tolère aucune violation du droit en vigueur ou des principes éthiques. Les fournisseurs doivent s'engager à respecter le code de conduite pour les fournisseurs de la Poste et à mettre en place les mécanismes de contrôle correspondants.

ESRS S2-1 (12)

Plateforme de signalement anonyme
Le service de lancement d'alerte de la Poste permet aux fournisseurs et à leurs sous-traitants de signaler anonymement des infractions. PostFinance s'assure ainsi que les infractions soient identifiées et traitées à temps. Cela garantit que les principes de durabilité, d'intégrité et de responsabilité restent contraignants et efficacement intégrés dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Évaluation des prestations en matière de durabilité
Reconnue au niveau international, la plateforme de durabilité EcoVadis est un instrument essentiel pour l'évaluation des fournisseurs. EcoVadis analyse et évalue les entreprises à l'aide de critères standardisés dans les domaines de l'environnement, des droits du travail et des droits de l'homme, de l'éthique ainsi que de l'approvisionnement durable. L'évaluation est effectuée sur la base de justificatifs objectifs, tels que des certificats, des instructions de service ou des rapports sur les mesures, et aboutit à un résultat sous forme de fiche d'évaluation (scorecard). Celui-ci permet de mettre en évidence les points forts et les potentiels d'amélioration. PostFinance utilise la plateforme pour identifier suffisamment tôt les risques ESG dans les chaînes d'approvisionnement et pour développer des mesures d'amélioration ciblées en collaboration avec les fournisseurs, suivre les progrès au fil du temps et garantir le respect des normes internes et internationales (p. ex. Pacte mondial des Nations Unies, ISO 14001). De cette manière, PostFinance s'assure que ses fournisseurs partagent ses valeurs en matière de critères ESG, les mettent en œuvre de manière crédible et proactive et les améliorent continuellement.

Les fournisseurs doivent justifier d'objectifs de durabilité clairs, conformément aux normes internationales

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Achats responsables	43
Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	47
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)	48
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Approche en termes d'engagement: développement des fournisseurs
PostFinance soutient les fournisseurs ayant besoin de procéder à des optimisations en lien avec la durabilité pour améliorer leur performance. Cela comprend un feed-back régulier sur les résultats des évaluations, des formations thématiques ainsi que la définition et la mise en œuvre communes de mesures de développement. Grâce à des analyses régulières, PostFinance obtient un aperçu détaillé de ses chaînes d'approvisionnement et peut mieux identifier, évaluer et suivre les risques ESG. Ainsi, PostFinance encourage l'amélioration continue de la performance en matière de durabilité de ses fournisseurs et renforce le comportement responsable et la transparence au sein de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Fournisseurs stratégiques
PostFinance travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs stratégiques. La relation d'affaires est développée conjointement, p. ex. par des échanges réguliers et des projets communs. PostFinance connaît les principaux sites de production de ses fournisseurs stratégiques. Pour les produits ou prestations en provenance de pays à risque accru, PostFinance conclut des accords spéciaux avec les fournisseurs concernés. L'objectif est d'augmenter la transparence de la chaîne d'approvisionnement, de garantir le respect des normes ESG et de réduire les risques possibles tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

ESRS 2 GOV-3 (15, 16), ESRS S2-1 (9, 10, 11)

Contrôle de l'obligation de diligence (processus de vigilance raisonnable)
En 2025, PostFinance a soumis ses fournisseurs stratégiques à un contrôle complet dans le cadre de son obligation de diligence. L'objectif était d'identifier les risques potentiels en matière de droits de l'homme et de travail des enfants tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Des thèmes comme le droit du travail, la protection de l'environnement et le respect des normes internationales ont également été examinés. Les résultats d'EcoVadis montrent que les fournisseurs stratégiques atteignent en moyenne 73 points sur 100 dans le domaine du droit du travail et des droits de l'homme. Le résultat global moyen s'établit également à 72 points sur 100, ce qui correspond à la notation EcoVadis «Avancée».

À l'occasion du contrôle annuel des chaînes d'approvisionnement, PostFinance a également vérifié où les fournisseurs fabriquent leurs produits et fournissent leurs prestations. Les résultats pour 2025 montrent que les fournisseurs n'ont procédé à aucune délocalisation de leurs sites.

Pour les marchandises ou les prestations à risque, il existe des conventions spéciales qui garantissent une transparence et une traçabilité accrues au sein de la chaîne d'approvisionnement. Actuellement, PostFinance a conclu des accords avec deux fournisseurs afin de garantir le respect des normes ESG et la surveillance continue des risques tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Fournisseurs stratégiques

Les fournisseurs stratégiques se caractérisent par un volume d'achat élevé et sont difficiles, voire impossibles à remplacer. Actuellement, PostFinance compte quinze fournisseurs dans cette catégorie. Elle collabore étroitement avec ces entreprises et développe en permanence ces relations d'affaires. Une fois par an, PostFinance catégorise ses fournisseurs stratégiques à l'aide de la matrice de Kraljic. Pour ce faire, elle fait appel aux parties prenantes pertinentes des unités d'affaires (p. ex. Retail Banking, IT et clientèle commerciale). L'évaluation est effectuée sur la base de critères clairement définis: le volume d'achat, le risque d'approvisionnement ainsi que l'importance stratégique pour PostFinance.

PostFinance soutient les fournisseurs ayant besoin de procéder à des optimisations en lien avec la durabilité

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Achats responsables	43
Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	47
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)	48
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Évaluation EcoVadis des fournisseurs stratégiques
En 2025, 100% des fournisseurs stratégiques disposaient d'une notation de durabilité sur la plateforme EcoVadis (exercice précédent: 60%). Ainsi, PostFinance a garanti une transparence totale concernant les critères ESG pour l'ensemble des fournisseurs stratégiques.

Le graphique ci-dessous présente les résultats de la notation EcoVadis:

Fournisseurs ayant une notation relative au respect du droit du travail et des droits de l'homme

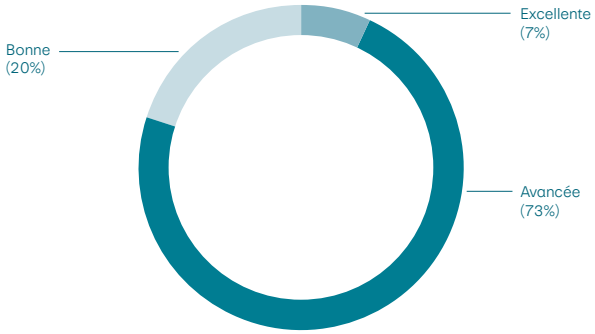

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Achats responsables	43
Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	47
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)	48
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement

Lors du choix de ses fournisseurs, PostFinance veille au respect des droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur. Cette démarche repose sur des directives d'achat contraignantes intégrées dans les processus. Celles-ci comprennent le respect du code de conduite pour les fournisseurs relatifs à l'approvisionnement responsable,, l'utilisation de notations de durabilité telles qu'EcoVadis, des analyses de risques régulières et des formations sur les thèmes ESG. Dans le cadre de sa collaboration avec les fournisseurs, PostFinance accorde une importance particulière à la transparence et à l'amélioration continue. Les pratiques commerciales responsables sont encouragées. L'objectif est de garantir une chaîne d'approvisionnement durable, équitable et socialement responsable.

Description du risque

L'achat de biens et de services peut comporter des risques, notamment en ce qui concerne le respect du droit du travail et des droits de l'homme. Sont particulièrement concernés les fournisseurs ou sous-traitants qui opèrent à l'étranger ou dont les produits proviennent de chaînes d'approvisionnement mondiales. Les risques matériels incluent des conditions de travail insuffisantes, l'absence de normes de sécurité au travail, le travail forcé ou le travail des enfants ainsi que la discrimination ou les rémunérations inéquitables. Dans les pays où la législation sur le travail est faible ou dans lesquels les normes sociales internationales ne sont pas suffisamment appliquées, il existe en outre le risque que les droits humains fondamentaux ne soient pas respectés.

Concepts et mesures

ESRS S2-3 (16, 17)

PostFinance s'engage en faveur du respect des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement en s'appuyant sur différents concepts.

Matrice de pertinence des groupes de marchandises
La matrice de pertinence des groupes de marchandises permet de hiérarchiser les groupes de marchandises de manière ciblée en fonction des risques ESG, de leur importance pour la clientèle et de leur impact sur la réputation de PostFinance. PostFinance identifie ainsi les groupes de marchandises particulièrement à risque et prend les mesures adéquates. Ainsi, afin de garantir le respect des droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement et d'en assurer la transparence et le contrôle, PostFinance convient de divulguer les lieux de production et de fabrication. De plus, PostFinance surveille en permanence les fournisseurs présentant un risque élevé ou un volume d'achat important via EcoVadis.

Évaluation basée sur les risques
PostFinance analyse les fournisseurs en termes de critères ESG afin d'identifier et de réduire les risques potentiels à un stade précoce. Pour ce faire, elle utilise la plateforme de durabilité reconnue EcoVadis. Les fournisseurs présentant des groupes de marchandises ou des produits à risque ainsi que les entreprises ayant leur siège dans des pays à risque et affichant un volume d'achats élevé ou récurrent sont examinés et surveillés avec un soin tout particulier. L'accent est mis sur les violations potentielles des droits de l'homme et du travail ainsi que sur l'amélioration continue de la performance en matière de développement durable. Si l'évaluation d'un fournisseur se dégrade, PostFinance exige des mesures de développement et d'amélioration ciblées.

Code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable
Dans le Code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable, PostFinance a défini des normes ESG centrales, en particulier dans les domaines de la sécurité au travail et des droits de l'homme,

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Achats responsables	43
Respect du droit du travail et des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	47
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)	48
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

de l'environnement, de la gestion d'entreprise et de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement. PostFinance exige de ses fournisseurs qu'ils respectent ce code lors d'achats récurrents d'un montant supérieur à 5'000 francs suisses. Ces exigences se basent entre autres sur la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies de 1948 ainsi que sur les lois nationales en vigueur. Ces principes font partie intégrante de toutes les relations importantes avec les fournisseurs. PostFinance attend de ses fournisseurs qu'ils établissent les normes définies dans le code au sein de leur propre entreprise et dans leurs chaînes d'approvisionnement, et qu'ils prennent des mesures appropriées pour en garantir le respect.

Gestion des achats
Dans le manuel relatif aux achats durables, PostFinance a défini des critères de durabilité complets qui sont intégrés dans toutes les phases du processus d'achat – de la détermination des besoins à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats en passant par les demandes et les appels d'offres. Ces critères englobent des aspects écologiques, sociaux et éthiques et servent de base à la sélection des fournisseurs, des biens et des services. PostFinance tient ainsi compte de son obligation de diligence dans tous les domaines du processus d'achat.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)

ESRS 2 GOV-3 (15, 16)

Les fournisseurs qui, du fait de leur siège social, présentent un risque accru de travail des enfants font l'objet d'un contrôle supplémentaire de la part de PostFinance dans le cadre de l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr). En 2025, les enquêtes internes à l'entreprise n'ont révélé aucun soupçon fondé concernant le travail des enfants. Les fournisseurs contrôlés ont été soumis à une évaluation complémentaire par la plateforme de notation RSE EcoVadis, à moins qu'ils aient pu fournir des justificatifs pertinents.

Travail des enfants

PostFinance est tenue d'examiner tout soupçon en lien avec le travail des enfants (les exceptions selon les art. 6 et 7 ODiTr ne s'appliquent pas). Aussi PostFinance a-t-elle analysé en 2025 sa chaîne d'approvisionnement selon l'art. 5, al. 1 ODiTr à la recherche de soupçon de travail des enfants. Cet examen n'a révélé aucun soupçon fondé. PostFinance est ainsi libérée des obligations de diligence et de rapport selon l'art. 964j CO.

Minerais provenant de zones de conflit

PostFinance ne met en libre circulation ni ne transforme en Suisse aucuns minerais ou métaux provenant de zones de conflit (art. 2 ODiTr). PostFinance n'utilise ni n'extrait de minerais ou de métaux provenant de zones de conflit. Les devoirs de diligence et de rapport relatifs aux minerais et métaux ne s'appliquent donc pas à PostFinance.

Personnel

PostFinance offre à ses collaboratrices et à ses collaborateurs des conditions de travail attrayantes. Elle s'engage à verser des salaires équitables, encourage la formation et le perfectionnement, favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et promeut la santé et le bien-être grâce à différentes offres. La diversité et l'équité sont en outre des valeurs qui lui sont essentielles. PostFinance accorde une grande importance à un environnement de travail dans lequel l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs se sentent acceptés et respectés et peuvent développer leur potentiel.

Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Employeur attrayant et responsable

ESRS S1-1 (9)

Fin 2025, PostFinance employait au total 3 874 personnes, ce qui fait d'elle l'un des principaux employeurs de Suisse. Il est fondamental pour elle de disposer de collaboratrices et de collaborateurs qualifiés pour atteindre les objectifs de l'entreprise et mettre en œuvre la stratégie avec succès. Afin de recruter et de fidéliser à long terme du personnel qualifié, PostFinance mise sur une culture d'entreprise moderne et un environnement de travail attrayant avec des conditions de travail en adéquation avec les besoins actuels.

Description du risque

Pour PostFinance, il est indispensable de recruter de nouvelles personnes, mais aussi de conserver et d'assurer le développement du personnel existant. Et pour réussir sur le marché du travail, il est capital qu'elle soit perçue comme un employeur attrayant et équitable et que ses collaboratrices et ses collaborateurs soient satisfaits. Autrement, elle est susceptible de ne pas être en mesure de pourvoir les postes vacants. Un manque de personnel qualifié aurait des répercussions négatives sur le succès de l'entreprise.

Description des répercussions

Les conditions de travail et la culture d'entreprise influencent largement la satisfaction, le bien-être et la performance du personnel. La promotion de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée contribue également à la bonne santé et à la motivation du personnel. Grâce à des programmes et à des formations ciblés, PostFinance renforce et maintient à un niveau élevé la compétitivité sur le marché du travail de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Aborder avec respect la question de la diversité et la promouvoir constituent pour PostFinance les fondamentaux d'un environnement de travail inclusif et empreint d'estime. Une conception de la gestion basée sur la confiance et le soutien crée une culture de la sécurité psychique, p. ex. en considérant les erreurs comme des opportunités d'apprentissage. Cette culture permet une communication ouverte, un apprentissage commun et un développement personnel.

Concepts et mesures

ESRS S1-3 (15)

PostFinance s'engage à proposer des conditions de travail attrayantes et des salaires équitables. Elle œuvre en faveur de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, de l'équité et de la diversité. Les collaboratrices et les collaborateurs assument leur responsabilité individuelle dans l'exécution de leur travail et disposent d'une marge de manœuvre.

Ancrés dans la stratégie, les concepts et les mesures relatifs à la promotion de la culture d'entreprise sont développés et mis en œuvre sous la direction de Human Resources (RH) en étroite collaboration avec le service spécialisé Développement durable et les responsables de conduite. Human Resources vérifie en permanence l'efficacité des concepts et des mesures en s'appuyant sur une sélection d'indicateurs à haute valeur. Il s'agit d'indicateurs RH centraux qui ont une influence considérable sur le résultat financier de PostFinance, en particulier lorsqu'ils se situent en dehors de la fourchette cible définie. Human Resources déduit des mesures appropriées sur la base de cette analyse.

Les indicateurs opérationnels (Présence Santé, fluctuation, départs prématurés, etc.) renseignent sur la performance des prestations RH et la vitalité de l'organisation. Ils servent en outre d'indicateurs précoces pour les défis possibles dans le domaine du personnel, à partir desquels des mesures ciblées peuvent être déduites. Les indicateurs à haute valeur favorisent une prise de décision basée sur les données.

PostFinance s'engage à proposer des conditions de travail attrayantes et des salaires équitables

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Conditions de travail

Conditions d'engagement équitables et attrayantes

ESRS S1-7 (22), S1-9 (28), S1-10 (29)

PostFinance s'engage à proposer des conditions de travail équitables et attrayantes, régies par la convention collective de travail (CCT) PostFinance SA. La CCT fixe des conditions avantageuses pour les collaboratrices et les collaborateurs par rapport aux dispositions légales minimales, notamment en ce qui concerne le maintien du versement du salaire en cas de maladie, la réglementation des vacances et les congés de maternité et de paternité.

Depuis 2021, PostFinance dispose d'un plan social. Celui-ci intègre des dispositions visant à éviter ou à atténuer, dans la mesure du possible, les conséquences économiques et sociales des changements affectant l'entreprise pour le personnel concerné.

Conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

ESRS S1-14 (37)

PostFinance soutient son personnel dans l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en lui proposant des modèles de travail flexibles comme le travail à temps partiel, le jobsharing et le topsharing (partage d'un poste de direction), la gestion partagée ou les congés non payés. En principe, PostFinance met au concours des postes à temps plein avec un taux d'occupation de 80 à 100%.

Congé parental
Pour accompagner du mieux possible les jeunes parents, PostFinance accorde un congé de maternité et un congé de paternité allant au-delà du minimum légal: les mères bénéficient de quatre semaines supplémentaires et les pères de deux semaines supplémentaires. Tout parent a droit à un congé non payé et à une garantie de retour à son poste précédent, au moins aux mêmes conditions.

Offres de garde pour les enfants
PostFinance soutient les parents actifs pendant les vacances d'été avec une «semaine de vacances pour les enfants» au siège principal à Berne ainsi que des offres de garde régionales et les soulage ainsi pendant cinq jours ouvrés. Du 7 au 11 juillet 2025, 58 enfants ont pris part à cette semaine. L'offre permet de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et aide les collaboratrices et collaborateurs durant les phases où il y a beaucoup de travail.

Taux d'occupation

	Unité	2023	2024	2025
Temps partiel <80%				
Femmes	%	48,0	47,1	46,9
Hommes	%	18,0	16,6	16,2
Plein temps >=80%				
Femmes	%	52,0	52,9	53,1
Hommes	%	82,0	83,4	83,8

Travailler chez PostFinance

16% des hommes travaillent à temps partiel

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

PostFinance participe financièrement aux frais de garde d'enfants en dehors du cadre familial jusqu'à 14 ans, si l'enfant est pris en charge pendant les heures de travail au sein d'un modèle institutionnel, assujetti aux assurances sociales. Le montant de la contribution dépend du revenu disponible du ménage et des frais de garde effectifs. En 2025, PostFinance a dépensé au total 494'798 francs.

PostFinance mesure la performance en matière de conciliation entre vie professionnelle et vie privée sur la base de facteurs comme les dépenses complémentaires pour la garde des enfants et le taux de travail à temps partiel.

Égalité salariale

ESRS S1-9 (28), S1-15 (40a)

PostFinance entend verser des salaires équitables et refuse toute discrimination salariale. C'est la raison pour laquelle elle communique la fourchette du salaire de départ dans la plupart des mises au concours de postes. Ainsi, les collaboratrices et les collaborateurs potentiels peuvent estimer de manière réaliste le salaire selon leurs qualifications et leur expérience professionnelle.

En collaboration avec la Poste, PostFinance conduit chaque année des analyses internes de l'égalité salariale afin de garantir celle-ci. Avec –2,3%, le résultat de l'analyse de 2025 se situe dans le seuil de tolérance statistique de ±5% et atteint la valeur cible de ±2,5% fixée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Forvis Mazars SA, à Zurich, a contrôlé la réalisation de l'analyse. et confirmé qu'elle a été effectuée correctement, qu'elle est conforme en tous points aux exigences légales et que l'égalité salariale est respectée chez PostFinance.

Les résultats sont transmis aux organes de direction compétents ainsi qu'au Conseil d'administration. L'analyse 2025 de l'égalité salariale n'a pas fait ressortir de nécessité d'agir immédiate. En cas de nécessité d'agir, les ajustements nécessaires seraient mis en œuvre lors des négociations salariales annuelles.

Respect du droit du travail et des droits de l'homme par le personnel

Dans ses relations avec son personnel, PostFinance respecte toutes les lois et directives en vigueur (→ Chapitre Gouvernance – Lutte contre la corruption et compliance, page 19), le protège de toute forme de discrimination, de mobbing et de harcèlement sexuel. Elle garantit en outre son intégrité personnelle. Les documents normatifs contraignants tels que les règlements, les directives et les instructions de service régissent les conditions-cadres des rapports de travail. Régulièrement remaniés, ces documents contribuent à garantir la diversité, l'équité et la protection contre la discrimination.

Formation et perfectionnement

PostFinance soutient ses collaboratrices et ses collaborateurs dans leur développement professionnel et personnel. Elle propose des programmes ciblés, des formations internes et l'accès à des plateformes d'apprentissage externes. Les collaboratrices et les collaborateurs peuvent ainsi développer en permanence leurs compétences et renforcer leur compétitivité sur le marché du travail. PostFinance encourage aussi les formations et les perfectionnements par un soutien financier ou au moyen de bonifications de temps. Les bonifications de temps et le (co)financement des formations et perfectionnements externes permettent de les concilier plus facilement avec le travail.

Le développement professionnel et personnel est en outre renforcé par des programmes d'apprentissage et de développement internes. Cela a un effet positif sur l'engagement et la satisfaction du personnel, tandis que la clientèle profite directement de la compétence et du professionnalisme accrus du personnel. Des collaboratrices et collaborateurs bien formés qui utilisent efficacement leurs compétences contribuent de manière décisive au succès de l'entreprise.

Des collaboratrices et des collaborateurs bien formés contribuent de manière décisive au succès de l'entreprise

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Développement des responsables de conduite

Le développement des responsables de conduite est particulièrement important pour PostFinance. Le «Leadership Development» se compose de trois éléments: un «starterkit» obligatoire pour les nouveaux responsables de conduite, des offres facultatives pour les responsables de conduite existants ainsi que des programmes à l'échelle de l'entreprise et de l'unité sur des thèmes prioritaires d'importance stratégique. Ces derniers sont obligatoires pour tous les responsables de conduite.

Avec ses offres de développement, PostFinance s'assure que les responsables de conduite intériorisent la conception de la gestion attendue, tout en acquérant les compétences nécessaires pour créer un environnement de travail inclusif et collaboratif pour leurs équipes. Les responsables de conduite encouragent ainsi le développement continu des membres de leurs équipes et les aident à exploiter leur potentiel.

Human Resources accompagne les responsables de conduite dans le cadre du processus de recrutement et les incite à prêter attention au langage épicène et à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. En outre, Human Resources sensibilise de manière ciblée aux préjugés inconscients (biais inconscients) qui peuvent influencer les décisions dans le processus de recrutement.

Responsables de conduite nouvellement engagés
Grâce au starterkit, les responsables de conduite nouvellement engagés disposent des notions fondamentales relatives à leur fonction de gestion et sont mis en relation avec leurs collègues. Un module transmet l'approche du «leadership inclusif», qui permet aux responsables de conduite de créer une culture basée sur la confiance et de s'engager activement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Les offres facultatives complètent le starterkit par des offres d'auto-apprentissage axées sur la pratique et des outils sur les thèmes de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Avec les feed-back à 360 degrés, le coaching interne et les sessions d'information RH sur différents thèmes (p. ex. mesures salariales ou gestion de la performance), les responsables de conduite bénéficient de contributions spécialisés, de conseils et d'un cadre pour échanger.

Culture d'entreprise

Valeurs de l'entreprise

Les valeurs de l'entreprise constituent le fondement de la culture d'entreprise. Avec la conception de la gestion, elles donnent une orientation, encouragent la collaboration et imprègnent les relations avec les collaboratrices et les collaborateurs et, finalement, avec la clientèle. Elles montrent ce qui peut être attendu de l'autre et quelle est la contribution de chaque personne. Les valeurs de l'entreprise sont intégrées dans les processus RH existants. Pour le déploiement opérationnel, les valeurs de l'entreprise ont été traduites en compétences concrètes et complétées par les critères d'observation correspondants. On peut ainsi citer l'un des trois critères d'observation de la compétence «Agir de manière responsable» qui est formulé comme suit: «Est responsable de ses actions et décisions, et en assume les conséquences.» Cela permet aux collaboratrices et aux collaborateurs de se développer de manière ciblée sur la thématique des valeurs de l'entreprise.

Les valeurs sont expliquées dans le cadre d'ateliers et rendues tangibles pour les collaboratrices et les collaborateurs. Tous les deux ans, les collaboratrices et les collaborateurs évaluent la mise en œuvre de la culture d'entreprise au quotidien. Les résultats de cette évaluation constituent la base des mesures de développement spécifiques à l'unité et à l'entreprise.

Approche centrée client

Ancrer l'approche centrée client dans la réflexion et la culture d'entreprise fait partie des objectifs stratégiques. Afin de pouvoir mesurer les progrès réalisés en la matière, PostFinance a décidé d'évaluer tous les ans à partir de 2026 le degré de mise en œuvre de l'orientation client au quotidien avec le Customer Centricity Score (score CC). En complément, différents formats d'apprentissage et de développement aident les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que les responsables de conduite à adopter de nouvelles perspectives et à placer davantage la clientèle au centre de leurs actions. L'objectif stratégique relatif à l'approche centrée client renforce le positionnement durable de PostFinance sur le marché.

Gestion du changement

PostFinance accompagne activement les cadres, les équipes et certains membres du personnel dans les processus de changement, p. ex. en cas de changements spécifiques à l'équipe ou de changements importants comme une réorganisation. PostFinance soutient le développement et la gestion de la nouveauté par des mesures ciblées telles que le coaching, la qualification des responsables de conduite à la gestion des changements, des ateliers avec des équipes de direction pour la réaborder le contenu de la transformation et des outils pratiques. Lorsque les contrats de travail doivent être adaptés dans le cadre d'une réorganisation, PostFinance met en œuvre le plan social en collaboration avec les partenaires sociaux.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Sondage du personnel

ESRS S1-2 (11)

Chaque année, PostFinance conduit un sondage du personnel. Le sondage du personnel est un baromètre qui reflète l'état d'esprit des collaboratrices et des collaborateurs. La stabilité du modèle de mesure permet d'effectuer des comparaisons sur plusieurs années et périodes stratégiques. Comme en témoigne les taux de retour élevés d'au moins 85%, le sondage du personnel est bien établi et accepté des collaboratrices et des collaborateurs. Lorsqu'une collaboratrice ou un collaborateur quitte PostFinance, les raisons de son départ lui sont demandées. Les résultats du sondage du personnel font l'objet d'un rapport au comité directeur et au Conseil d'administration. Le cas échéant, PostFinance prend des mesures d'amélioration.

Diversité et équité

PostFinance promeut la diversité, l'équité et l'inclusion (Diversity, Equity and Inclusion, DE&I) afin d'instaurer un environnement de travail dans lequel l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs se sentent acceptés et bien. PostFinance est convaincue que les membres de son personnel ne peuvent exprimer pleinement leur potentiel que s'ils se sentent véritablement estimés et acceptés, et qu'ils peuvent être eux-mêmes. DE&I est un facteur déterminant pour façonner l'avenir de PostFinance, puisque la diversité au sein de PostFinance reflète la diversité de la société et donc aussi de la clientèle.

En la matière, PostFinance met l'accent sur la diversité du personnel en termes de genre et d'âge. S'agissant de l'équité, elle se focalise sur des mesures de promotion équitables, sans tenir compte du genre, du taux d'occupation ou de la langue maternelle. Pour PostFinance, l'inclusion se traduit par l'intégration dans le monde du travail de personnes handicapées ou ayant fui leur pays.

Chez PostFinance, l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs doivent se sentir acceptés et bien

Effectif de PostFinance

Répartition par sexe	Unité	2023	2024	2025
Sexe				
féminin	Personnes	1 717	1 757	1 702
masculin	Personnes	2 101	2 200	2 172
Pyramide des âges				
25 ans et moins	%	8,2	8,2	7,4
26-35	%	27,9	27,6	26,7
36-45	%	27,2	27,8	28,3
46-55	%	22,2	22,0	22,5
56 ans et plus	%	14,6	14,5	15,1

Avant-propos 1
La durabilité chez PostFinance 2
Gouvernance 14
Clientèle 25
Transformation numérique et innovation 33
Placements responsables 37
Approvisionnement 42
Personnel 49
Employeur attrayant et responsable 50
Conditions de travail 51
Formation et perfectionnement 52
Culture d'entreprise 53
Diversité et équité 54
Santé et sécurité 56
Climat et énergie 59
Annexe 86

Concepts et mesures

Les concepts et les mesures sont ancrés dans la stratégie et sont promus sous la direction de Human Resources (RH) en collaboration avec le service spécialisé Développement durable.

Désireuse d'accroître la diversité dans l'informatique et augmenter durablement la part de femmes travaillant dans ce domaine (actuellement 18%), PostFinance a lancé la communauté TechWomen@PF. Celle-ci s'engage en faveur d'améliorations structurelles qui rendent l'informatique chez PostFinance plus attrayante pour les femmes et se concentre sur trois aspects:

- → **Recrutement**: en principe, PostFinance met au concours les postes IT vacants à temps partiel.
- → **Fidélisation**: PostFinance entend fidéliser durablement les femmes passionnées de technologie et encourage leur développement. Les mesures comprennent entre autres des programmes de mentoring qui permettent un accompagnement individuel et des échanges professionnels. Des initiatives de perfectionnement ciblées renforcent la sensibilité des cadres à différentes thématiques telles que la diversité, l'inclusion et la gestion sensible au genre.
- → **Mise en relation**: PostFinance encourage l'échange et la mise en réseau par le biais de manifestations et de formats au sein et en dehors de l'unité IT. Les liens établis incitent les femmes à exprimer leurs préoccupations et leurs besoins et à contribuer activement à l'aménagement de leur environnement de travail.

En 2025, PostFinance a organisé pour la deuxième fois un atelier pour les filles dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT) pendant la «semaine de vacances». L'atelier a en outre été proposé en dehors de PostFinance. Au total, 21 filles âgées de 11 à 15 ans y ont participé (contre 12 filles en 2024) et se sont consacrées pendant trois jours à des modules comme «Design UI/UX», «Programmer Python» et «Cybersécurité».

Chaque année, PostFinance participe au HSG Diversity Benchmarking, le plus grand instrument de comparaison en Suisse pour la diversité, l'équité et l'inclusion. Les résultats montrent où il est nécessaire d'agir et servent de base pour des mesures qui tiennent également compte des aspects ESG.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Diversité et équité aux postes de direction

Afin de promouvoir une structure de gestion équilibrée et diversifiée, PostFinance s'est fixé un objectif d'au moins 30% de femmes parmi les cadres d'ici 2030. Elle poursuit entre autres cet objectif par le biais d'une planification active de la relève. Le Conseil d'administration est informé chaque année des progrès dans un rapport.

Dans l'effectif total, le rapport entre les genres est équilibré. PostFinance veille à une représentation équilibrée des genres au sein du Conseil d'administration et du comité directeur. Au niveau des cadres intermédiaires et supérieurs, PostFinance a un retard à rattraper. C'est pourquoi elle met en œuvre des mesures ciblées, notamment en matière de développement des cadres, de recrutement et d'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Elle sensibilise les collaboratrices et les collaborateurs à cette thématique par des unités d'enseignement ou des cours.

D'ici 2030, PostFinance entend compter au moins 30% de femmes parmi les cadres

Proportion de femmes et d'hommes parmi les cadres et dans les instances de direction

Échelons de cadres et instances de direction	Unité	2023	2024	2025
Conseil d'administration				
Femmes	%	57,1	42,9	42,9
Hommes	%	42,9	57,1	57,1
Comité directeur				
Femmes	%	33,3	28,5	33,3
Hommes	%	66,7	71,5	66,7
Cadres supérieurs				
Femmes	%	16,1	16,4	24,0
Hommes	%	83,9	83,6	76,0
Cadres intermédiaires				
Femmes	%	20,7	21,4	21,7
Hommes	%	79,3	78,6	78,3

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Santé et sécurité

ESRS S1-13 (35)

La bonne santé de l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs est une priorité absolue pour PostFinance qui soutient une culture du travail en ce sens et ne cesse à cette fin de développer différentes offres de promotion de la santé. Les collaboratrices et les collaborateurs ainsi que leurs responsables de conduite doivent veiller à leur santé au quotidien et participer activement aux mesures de promotion de la santé.

En 2025, PostFinance a p. ex. proposé une vidéo et trois webinaires sur le thème «Prendre soin de soi» dans les unités Customer Center et Operations. Les participantes et les participants ont bénéficié de conseils pratiques pour faire attention à leur santé au quotidien. Au total, 414 collaboratrices et collaborateurs ont suivi les webinaires qui étaient facultatifs.

Les responsables de conduite nouvellement engagés suivent le module «Travail et santé» du starterkit qui leur est proposé. En 2025, PostFinance a formé 35 nouvelles et nouveaux responsables de conduite à ce thème. En outre, elle propose des remises à niveau et des sessions d'information RH, apportant des contributions spécialisées concises, des conseils pratiques et un cadre pour échanger.

PostFinance soutient une culture de travail bénéfique pour la santé à travers différentes offres

Santé, sécurité au travail et bien-être

2023-2025	Unité	2023	2024	2025
Accidents		**12**	**13**	**11**
Accidents professionnels	Nombre pour 100 équivalents temps plein	0,12	0,13	0,11
Avec décès consécutif	Nombre	0	0	0
Jours d'absence pour cause de maladie ou d'accident[1]				
Jours d'absence pour raisons médicales[2, 3]	Jours par équivalent temps plein	6,0	6,7	6,6

1 Ensemble des personnes ayant un taux d'occupation de 100% et absences <= 180 jours calendaires
2 Valeur 2024: retraitement des valeurs provisoires de l'année précédente
3 Valeur 2025: valeur provisoire. Les valeurs définitives sont publiées l'année suivante en raison des possibles ajustements rétroactifs en cas d'absences prolongées (selon le système de décompte des assurances sociales et par analogie de l'OFS).
Le total des absences comprend l'ensemble des absences du personnel à temps plein pour cause de maladie ou d'accident dont la durée n'excède pas six mois (méthodologie de l'OFS).

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Employeur attrayant et responsable	50
Conditions de travail	51
Formation et perfectionnement	52
Culture d'entreprise	53
Diversité et équité	54
Santé et sécurité	56
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**

Les collaboratrices et les collaborateurs sont invités tous les deux ans à répondre au questionnaire «Santé et questions sociales» (état physique, psychique et social). Les valeurs recueillies sont comparées aux données précédentes et, si nécessaire, PostFinance en déduit des mesures.

Conseil social et Case Management

Le Conseil social interne du groupe Poste soutient les collaboratrices et les collaborateurs ou les équipes en difficulté sur le plan privé et/ou professionnel et décharge les responsables de conduite ainsi que les conseillères et les conseillers RH lors de conflits et de situations de crise complexes. En 2025, il a réalisé 145 consultations individuelles et 18 consultations collectives (audits sociaux, ateliers) pour PostFinance.

En collaboration avec les conseillères et conseillers RH et les responsables de conduite, les spécialistes du Case Management interne et du Centre de carrière de la Poste accompagnent les collaboratrices et les collaborateurs pendant leur convalescence afin de permettre leur retour au travail, que ce soit à leur poste de travail actuel, à une fonction adaptée au sein de PostFinance ou de la Poste ou encore dans une entreprise en dehors du groupe. Au 31 décembre 2025, le Case Management interne de la Poste a accompagné un total de 55 personnes.

Offres de santé pour le personnel

La plateforme en ligne «StayFit» propose aux collaboratrices et aux collaborateurs ainsi qu'aux responsables de conduite un point de contact disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en cas de questions psychosociales ou de conflits. Elle inclut également un conseil par chat anonyme. Des informations et des spécialistes sont facilement et rapidement accessibles et apportent un soutien complet. En moyenne, StayFit enregistre 43 923 accès par mois par le personnel du groupe Poste.

La Fondation Fonds du Personnel Poste soutient le personnel et les personnes retraitées en situation d'urgence sociale au moyen de cours de conseil en matière de budget, de contributions de soutien ou de prêts sans intérêts. Ce fonds participe financièrement aux vacances Reka en Suisse, ce qui profite tout particulièrement aux collaboratrices et aux collaborateurs ayant une famille et des moyens financiers modestes.

Sécurité au travail

Afin de satisfaire aux dispositions légales et de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé de manière démontrable, la Poste et PostFinance ont mis en place leurs propres organisations de sécurité avec des spécialistes et, par ce biais, échangent régulièrement avec les gestionnaires de branche, les organes d'exécution, les partenaires sociaux et la Gestion de la santé en entreprise de la Poste.

La Poste et PostFinance gèrent également une solution par groupe d'entreprises certifiée par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). En septembre 2025, PostFinance et le sous-domaine de la sécurité interne «Physical Security» compétent en la matière ont réalisé un audit de recertification pour la solution par groupe d'entreprises (G22). Du fait de la maturité élevée, le service spécialisé n'a constaté aucun point faible et aucune mesure n'a été prise. Selon le document établissant les primes de la Suva 2026, PostFinance a de nouveau le taux de prime d'assurances-accidents professionnels le plus bas de sa classe d'assurance 61A, qui, avec la Poste et l'administration fédérale, comprend environ 130 000 collaboratrices et collaborateurs.

Climat et énergie

En accord avec les objectifs climatiques de la Poste, PostFinance vise un fonctionnement carbone-neutre en interne d'ici 2030 et le Zéro émission nette sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2040. Il lui faut donc réduire à la fois ses émissions directes et indirectes, sachant que les émissions indirectes générées sur le marché mondial des capitaux par les investissements des placements pour compte propre pèsent lourd dans la balance.

Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Gestion des risques climatiques

ESRS E1-2 (13, 14, 15, 16), E1-11 (37)

PostFinance considère que les évolutions liées au changement climatique provoquent de profonds bouleversements. Il en résulte des risques et des opportunités pour PostFinance. Sont p. ex. des risques de taille les risques liés à d'éventuelles pertes financières ou à des atteintes à la réputation. Constituent, en revanche, des opportunités la meilleure prise en compte des aspects de durabilité dans le modèle économique, p. ex.

Défis

Les principaux risques financiers liés au climat découlent pour PostFinance de l'évolution des demandes et des besoins de la clientèle et du renforcement des exigences réglementaires. Si son orientation stratégique ne tenait pas suffisamment compte des attentes de la clientèle en lien avec les thèmes de la durabilité, PostFinance pourrait subir des pertes de revenus. En outre, si elle devait donner l'impression de ne pas assumer sa responsabilité environnementale, sociale et économique, cela risquerait de porter atteinte à sa réputation. PostFinance est également exposée à des risques opérationnels et financiers potentiellement induits par des aspects liés au climat tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes ou les pénuries d'électricité. Les risques d'insolvabilité des placements financiers ou l'aggravation des perturbations des chaînes d'approvisionnement ou de l'infrastructure requise en sont des exemples.

Du fait de leurs activités, les entreprises contribuent à l'émission de gaz à effet de serre. Elles précipitent ainsi le changement climatique, dont les conséquences néfastes sur l'environnement et l'humanité se multiplient. Plus de 99% des émissions de gaz à effet de serre de PostFinance mesurées proviennent de son portefeuille de placements pour compte propre. Ces émissions sont générées par des entreprises que PostFinance finance par des investissements en Suisse et à l'étranger. Conformément à l'approche de la double matérialité, PostFinance reconnaît que ses activités ont un impact sur l'environnement et s'efforce d'en réduire les effets indésirables en se concentrant sur le climat et l'énergie.

La Poste entend être carbone-neutre dans son fonctionnement d'ici 2030 et atteindre l'objectif Zéro émission nette dans son exploitation et sa chaîne de valeur d'ici 2040. En tant que société du groupe Poste, PostFinance soutient les objectifs climatiques de sa maison mère et les a ancrés dans sa stratégie. PostFinance poursuit une stratégie climatique intégrant des objectifs climatiques contraignants, qui reposent sur des fondements scientifiques conformément à la Science Based Targets initiative (SBTi). Suivant les dispositions du règlement SBTi, PostFinance poursuit l'objectif de détenir, d'ici 2040, uniquement des actifs financiers dans des entreprises ayant adhéré à la SBTi et dotées d'un objectif climatique validé, ce qui jouera un rôle déterminant dans la transition vers un portefeuille de placements pour compte propre carbone-neutre.

PostFinance favorise les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans son infrastructure et sa mobilité, en se fondant sur les objectifs de l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» (EEC) de la Confédération.

Particularités pour PostFinance

En vertu de la loi sur l'organisation de la Poste (art. 3, al. 3), PostFinance n'a pas le droit actuellement d'octroyer des crédits et des hypothèques. C'est pourquoi elle investit une grande partie des fonds de la clientèle dans des placements très diversifiés sur le marché financier en Suisse et à l'étranger.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Identification des risques climatiques

Les risques matériels, y compris les risques financiers liés au climat, sont systématiquement identifiés dans le cadre du processus d'identification des risques puis saisis dans le système de contrôle interne (SCI). Comme les risques climatiques relèvent des risques ESG (Environmental, Social, Governance), leur gestion est décrite dans le → chapitre Gestion des risques, à partir de la page 18. Pour renforcer la gestion des risques financiers liés au climat et se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires, PostFinance a adapté ses processus et systèmes ad hoc en 2025. Elle a ainsi redéfini et appliqué la procédure d'identification et d'évaluation des risques financiers liés au climat à l'aide d'analyses de scénarios qualitatives ou quantitatives.

Les risques liés au climat dépendent souvent de l'horizon considéré (court, moyen et long terme). PostFinance se fonde à ce sujet sur les horizons de l'analyse de la double matérialité (→ chapitre Analyse de la double matérialité, à partir de la page 10).

Intégration des risques climatiques dans la taxonomie des risques

PostFinance prend en considération les risques climatiques dans le cadre des catégories de risques existantes:

- → risques financiers comme les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt et de liquidités;
- → risques non financiers comme les risques opérationnels et stratégiques.

PostFinance distingue en général les risques climatiques physiques des risques liés à la transition (→ explication dans les encadrés ci-contre).

Risques financiers

Soumise à l'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques, PostFinance investit principalement dans des placements sur le marché des capitaux en Suisse et à l'étranger. Ces placements s'inscrivent dans une stratégie «held to maturity» (ils sont détenus jusqu'à échéance) et sont comptabilisés sous les coûts amortis, ce qui empêche en général les fluctuations des valeurs de marché des emprunts d'avoir des effets directs sur le résultat financier. Étant donné que PostFinance ne détient pas d'importants postes en actions, les risques résultant de changements des prix du marché liés au climat sont faibles pour elle. Les risques climatiques, qui se traduisent par des risques de liquidités, sont également faibles, car plus de 70% des dépôts de la clientèle de PostFinance reposent sur la clientèle Retail et de petites entreprises très granulaires et largement diversifiés au niveau régional.

PostFinance est exposée à des risques climatiques, principalement en raison des risques de crédit des emprunts contenus dans son portefeuille de placements pour compte propre. À court et à moyen terme, les données et les prix de marché disponibles reflètent suffisamment les facteurs de risque de crédit. Il est cependant possible, du fait des incertitudes concernant la future évolution du climat et l'horizon à long terme, que les attentes actuelles du marché sous-estiment les impacts du changement climatique. Cela vaut en particulier pour les contreparties dont les modèles économiques sont directement concernés par le passage à une économie bas carbone ou qui sont fortement exposées aux risques physiques. PostFinance n'opère de nouveaux placements qu'auprès de débiteurs bénéficiant d'une notation et dont la solvabilité est de qualité «investment grade»[5]. La gestion des risques financiers liés au climat dans le portefeuille de placements pour compte propre est présentée à la → section «Pilotage des risques climatiques dans le portefeuille de placements pour compte propre» à la page 63. PostFinance dispose actuellement d'un important avoir à vue auprès de la Banque nationale suisse, sans compter que le stock de titres admis en pension

5 Les agences de notation ont recours à la notation «investment grade» pour désigner des investissements dont la probabilité de défaillance est relativement faible.

Risques climatiques physiques

Par risques climatiques physiques, on entend les possibles pertes ou les charges supplémentaires occasionnés par des dommages liés au climat qui sont eux-mêmes dus à une exposition accrue aux dangers naturels. Il s'agit notamment d'événements graves comme des tempêtes, des inondations, des sécheresses, des incendies ou des changements à long terme comme l'élévation du niveau de la mer ou des périodes de canicule prolongées. Une forte augmentation de ce type d'événements naturels peut nuire considérablement aux résultats et à la situation financière des entreprises concernées, ce qui augmente la probabilité de voir ces entreprises confrontées à une situation financière critique.

Risques liés à la transition

On entend par risques liés à la transition les pertes possibles ou les charges financières supplémentaires occasionnées par le passage à une économie décarbonée. Ces risques résultent de différents facteurs: le cadre légal peut évoluer, les entreprises peuvent devoir faire face à des plaintes et à des procès, de nouvelles technologies peuvent évincer les modèles économiques existants, les changements de l'offre et de la demande liés au climat peuvent influencer la position sur le marché, un nouveau regard extérieur peut avoir un impact négatif sur l'évaluation d'une entreprise.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

provient principalement de postes relevant de secteurs qui ne sont pas touchés par les risques financiers liés au climat. Les risques climatiques n'ont donc guère d'incidence sur la liquidité des placements. L'impact du réchauffement climatique sur les risques de taux d'intérêt est uniquement indirect. Ces risques sont pris en compte par les analyses de différents scénarios de taux d'intérêt qui sont effectuées.

Analyses de scénarios

PostFinance procède notamment à des analyses de scénarios afin d'estimer les impacts du réchauffement climatique sur les risques financiers dans son portefeuille des placements pour compte propre. Pour ce faire, deux scénarios différents sont analysés: l'un porte sur les risques climatiques physiques et l'autre, sur les risques climatiques liés à la transition vers une économie durable.

Les risques financiers liés au climat sont reportés dans le portefeuille des placements pour compte propre via les catégories de risques habituelles (risques de crédit, de marché et de liquidités, p. ex.). PostFinance analyse l'évolution des risques dans ces catégories et leur impact sur son portefeuille de placements pour compte propre dans le cadre de différents scénarios. Les placements sur le marché des capitaux représentant la majeure partie des placements pour compte propre de PostFinance, les commentaires ci-après de l'analyse des scénarios se réfèrent à l'évolution du risque de crédit.

Les changements environnementaux dus au climat et l'augmentation des risques climatiques physiques qu'ils entraînent évoluent sur le long terme. C'est la raison pour laquelle PostFinance s'appuie, dans son analyse des scénarios, sur un horizon temporel allant jusqu'en 2050. Dans le scénario étudié, dit scénario rouge ou «hothouse», les efforts déployés pour limiter le changement climatique ne sont pas suffisants, ce qui entraîne une forte augmentation des effets négatifs sur l'économie résultant de catastrophes naturelles. Si un nombre croissant d'entreprises est touché par ces événements, cela peut se traduire par des défauts de paiement.

S'appuyant sur des projections de catastrophes naturelles, l'analyse étudie les effets d'une accentuation du réchauffement climatique sur le portefeuille actuel de PostFinance à l'aide des données de l'Institutional Shareholder Services (ISS ESG). L'horizon temporel considéré dans ce cas est bien plus vaste que la durée des placements du portefeuille de PostFinance.

Pour les risques de transition, PostFinance base son analyse de scénarios sur une «transition désordonnée», qui part de l'hypothèse que les acteurs politiques ne prennent des mesures visant à atténuer le réchauffement climatique que tardivement et sans les coordonner. Ces mesures sont cependant plus radicales que si elles avaient été introduites à un stade plus précoce. La disruption du cadre économique qui en résulte, du fait p. ex. de la hausse des prix de l'énergie, pèse en plus financièrement sur les entreprises, augmentant le risque des défauts de paiement pour des investisseurs comme PostFinance. Pour estimer les risques liés à la transition de son portefeuille de placements, PostFinance se fonde notamment sur le Carbon Risk Rating d'ISS ESG.

Sur la base de l'analyse de scénarios, PostFinance estime que le risque physique pour le portefeuille actuel est très faible. Étant donné que la durée des placements est loin d'atteindre l'horizon temporel fixé à 2050, PostFinance dispose d'une large marge de manœuvre pour maintenir à un faible niveau le risque dans son portefeuille. D'ici 2050, tous les placements du portefeuille actuel seront arrivés à échéance. En sélectionnant les nouveaux placements appropriés, PostFinance peut donc maintenir le risque à un niveau bas dans son portefeuille.

Contrairement aux risques climatiques physiques, les risques de transition liés au climat peuvent s'accroître à court ou à moyen terme. Ils sont donc plus importants pour PostFinance que les risques physiques. Pour réduire les risques de transition à plus long terme, PostFinance a néanmoins pris différentes mesures, entre autres l'exclusion des entreprises dont l'activité est fortement basée sur le charbon ou encore les objectifs de la SBTi (→ chapitre Objectifs climatiques à la page 65). Du fait de ces facteurs et des résultats de l'analyse des scénarios, le risque de transition est considéré comme faible pour PostFinance.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Risques opérationnels

À court et à moyen terme, PostFinance table sur des risques opérationnels liés à la mise en œuvre d'importantes adaptations réglementaires. Dans un environnement où aucune norme sectorielle claire n'est encore identifiable, de telles adaptations sont associées à de grandes incertitudes et à une charge administrative considérable. En tant que banque d'importance systémique, PostFinance dispose de processus de gestion des changements éprouvés et surveille étroitement les évolutions essentielles afin de s'assurer qu'elle remplit toutes les exigences importantes en harmonie avec la branche.

Des risques physiques (phénomènes météorologiques extrêmes, p. ex.) sont susceptibles à long terme de provoquer des perturbations accrues des chaînes d'approvisionnement ou de l'infrastructure requise. PostFinance n'est exposée que de manière très limitée à ces risques, car son modèle économique se concentre sur la Suisse. Elle atténue d'ores et déjà le risque de perturbation d'exploitation en appliquant un Business Continuity Management qui tient compte des facteurs de risques pertinents et garantit la résilience des activités opérationnelles.

Pilotage des risques climatiques dans le portefeuille de placements pour compte propre

PostFinance prend en compte la liste noire du fonds souverain norvégien pour les placements pour compte propre dans le contexte des risques en matière de climat et de durabilité posés par ses placements. Ce fonds obéit à des critères stricts sur les plans éthique, social et écologique, en allant beaucoup plus loin que les recommandations d'exclusion comparables émises par des associations suisses (p. ex. l'Association suisse pour l'investissement responsable, ASIR).

En appliquant la liste noire du fonds souverain norvégien, PostFinance en reprend indirectement les critères d'exclusion quantitatifs, selon lesquels aucun placement financier ne peut être acquis auprès d'entreprises dont plus de 30% du chiffre d'affaires est issu du charbon. Cette mesure réduit le risque pour PostFinance de détenir dans son portefeuille des placements financiers d'entreprises dont la valeur pourrait diminuer à l'avenir en raison d'actifs irrécupérables[6].

Actuellement, seules quelques entreprises du secteur du pétrole ou du gaz figurent sur la liste noire du fonds souverain norvégien. Les recettes émanant de ce secteur sont une importante source de revenus pour le fonds souverain norvégien, ce qui représente pour PostFinance un conflit d'intérêts latent lors de l'évaluation des entreprises pétrolières et gazières. Par conséquent, PostFinance tient compte également des notations ESG d'ISS ESG pour l'évaluation des placements financiers dans ce secteur. Elle exclut de ses investissements les entreprises nuisant le plus à l'environnement. De ce fait, les critères d'exclusion de PostFinance sont encore plus stricts que ceux du fonds souverain norvégien.

En novembre 2025, le fonds souverain norvégien a décidé de revoir ses directives d'exclusion. Ce processus devrait durer jusqu'en octobre 2026. Pendant cette période, aucune nouvelle exclusion n'est prononcée. Le Conseil éthique du fonds souverain norvégien peut toutefois continuer à émettre des recommandations sur les entreprises suspectes. En outre, le fonds souverain peut supprimer les exclusions existantes à son entière discrétion. Les éventuelles nouvelles recommandations du Conseil d'éthique ainsi que les décisions du fonds souverain font l'objet d'une publication. PostFinance examine ces informations et, sur cette base, décide d'adapter ou non ses exclusions.

6 Actifs se caractérisant par des pertes de valeur persistantes pouvant aller jusqu'à la perte totale. Les effets du changement climatique ou des interventions réglementaires peuvent en être les causes. Dans le contexte des risques financiers liés au climat, cela concerne surtout les investissements provenant de secteurs exploitant des combustibles fossiles ou d'industries à forte intensité carbone comme la production de ciment, d'acier ou d'aluminium.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Analyses et développements

PostFinance observe les changements du cadre réglementaire en Suisse et dans l'Union européenne afin de pouvoir mettre en œuvre les évolutions pertinentes au même rythme que la place financière suisse. C'est notamment à cette fin qu'elle participe au groupe de travail du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour l'espace germanophone et est membre de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF).

En 2024, PostFinance a participé pour la troisième fois au test de compatibilité climatique PACTA 2024 («Paris Agreement Capital Transition Assessment») mené par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). PostFinance prévoit de participer également à la prochaine édition de ce test, qui aura lieu en 2026. L'OFEV publie sur son site Internet un rapport détaillé sur le test de compatibilité climatique PACTA 2024 pour le marché financier suisse.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Objectifs climatiques

ESRS E1-6 (22)

→ 2028 94,2% de la consommation d'énergie provient de sources d'énergies renouvelables.

→ 2030 PostFinance a un fonctionnement interne carbone-neutre.

→ 2030 Les émissions de gaz à effet de serre financées par les placements pour compte propre sont réduites de 25%.

→ 2030 L'efficacité énergétique est améliorée de 40%.

→ 2030 PostFinance aide la Poste à augmenter sa production de courant vert pour la faire passer à 30 mégawatts-crête.

→ 2040 L'objectif Zéro émission nette est atteint.

La Poste et PostFinance veulent rendre leur fonctionnement interne carbone-neutre (scope 1 et 2) d'ici 2030. Pour ce faire, PostFinance doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 42% par rapport à 2021 et, à partir de 2030, extraire les émissions résiduelles de l'atmosphère pour les stocker durablement (neutralisation).

Dans sa chaîne de valeur (scope 3), surtout au niveau des émissions financées par des placements pour compte propre, PostFinance entend, d'ici 2030, réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 25% par rapport à 2021. S'agissant des placements financiers dans des entreprises, elle va veiller à ce que la moitié des contreparties financées poursuivent des objectifs climatiques validés. En raison de l'activité de PostFinance sur le marché financier mondial, les émissions financées par ses placements pour compte propre jouent un rôle particulièrement important. Le calcul de ces émissions pour les différentes catégories de placement dépend de méthodes établies et des données disponibles (voir chapitre suivant). Dans des cas exceptionnels, les catégories de placement ne sont pas prises en compte dans l'objectif climatique mentionné (→ voir encadré «Émissions issues d'emprunts d'État», page 67).

La Poste et PostFinance comptent atteindre l'objectif Zéro émission nette (scopes 1 à 3) d'ici 2040 en réduisant au moins 90% de toutes leurs émissions de gaz à effet de serre et en neutralisant les 10% restants. PostFinance tient compte des principaux gaz à effet de serre, qu'elle exprime dans l'unité équivalent CO_2 (CO_2éq), l'effet des autres gaz à effet de serre étant converti dans celui du dioxyde de carbone (CO_2).

Les objectifs climatiques de la Poste validés par la Science Based Targets initiative (SBTi) s'appliquent également à PostFinance. En outre, PostFinance a développé ses propres objectifs, lesquels ont été validés par la SBTi en 2023 selon la norme spécifique au secteur financier. Ses objectifs climatiques correspondent ainsi à l'objectif fixé dans l'Accord de Paris de limiter à 1,5° C le réchauffement planétaire. PostFinance compte parmi les rares établissements financiers suisses à se doter d'objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques selon la SBTi.

Des objectifs portant sur l'énergie produite et consommée accompagnent les objectifs liés aux émissions. D'ici 2028, la consommation d'énergie totale de PostFinance devra être constituée à 94,2% de sources d'énergies renouvelables. L'efficacité énergétique devra être amélioré de 40% d'ici 2030 (par rapport à 2021). PostFinance aide par ailleurs la Poste à augmenter sa production de courant vert, pour la faire passer à 30 mégawatts-crête d'ici à 2030, en développant des installations de production.

PostFinance a inscrit ces objectifs climatiques dans sa stratégie. En se basant sur des normes reconnues, elle publie à intervalles réguliers ses objectifs, sa stratégie de mise en œuvre et l'état d'avancement de la réalisation de ces objectifs.

→ Annexe Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation à la page 93

D'ici 2030, PostFinance entend avoir un fonctionnement interne entièrement carbone-neutre

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Nouveau calcul de l'année de référence

Afin de pouvoir retracer de manière cohérente et comparable les émissions de PostFinance et leur évolution depuis l'année de référence 2021, les valeurs d'émission de l'année de référence doivent être recalculées dans certains cas. Conformément à la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et aux recommandations de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), PostFinance a défini les événements et la valeur seuil déclenchant un nouveau calcul. Cela s'applique exclusivement aux émissions financées.

Un nouveau calcul est effectué si la méthodologie, la couverture ou la qualité des données change ou si des activités sont ajoutées à l'inventaire des émissions financées ou en sont exclues, et ce dès lors que ce changement entraîne un écart d'au moins 5% par rapport à la valeur de l'année de référence. En pareil cas, PostFinance utilise les valeurs recalculées pour l'année de référence à partir de l'exercice sous revue. Si, au fil du temps, plusieurs événements pris isolément se situent en dessous de la valeur seuil mais s'écartent d'au moins 5% de la valeur de l'année de référence utilisée lorsqu'ils sont cumulés, l'année de référence peut également être adaptée. Tout nouveau calcul est publié dans le rapport de durabilité. Les règles de la Poste s'appliquent aux autres motifs potentiels de recalcul, p. ex. croissance inorganique par le biais d'acquisitions.

Science Based Targets initiative

La Science Based Targets initiative (SBTi) est un partenariat entre les organisations non gouvernementales Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte mondial de l'ONU, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la Nature (WWF). Elle a pour objectif d'indiquer aux entreprises une voie clairement définie pour réduire leurs émissions de CO_2 conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Plus de 10 000 entreprises dans le monde poursuivent des objectifs climatiques validés par la SBTi. Pour le secteur financier, il existe des critères spécifiques pour les objectifs climatiques à court terme. Une norme supplémentaire pour les objectifs climatiques Zéro émission nette est disponible depuis l'été 2025. Cette norme sera appliquée par PostFinance à l'avenir dans le cadre de la revalidation prévue et est actuellement en cours d'examen.

Les objectifs climatiques de PostFinance sont en adéquation avec ceux de l'Accord de Paris sur le climat et de la Science Based Targets initiative (SBTi)

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Vue d'ensemble des émissions

ESRS E1-8 (29)

Depuis 2010, PostFinance mesure systématiquement les catégories directes (scope 1), les catégories indirectes liées à l'énergie (scope 2) ainsi que certaines catégories des émissions indirectes de gaz à effet de serre selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG) (scope 3). Depuis 2021, PostFinance calcule également les émissions de gaz à effet de serre relevant de son portefeuille de placements pour compte propre (scope 3, catégorie 15, selon le GHG). Celles-ci constituent la plus grosse part des émissions totales pour les établissements financiers.

Valeurs absolues d'émissions de GES, scopes 1 à 3

Le tableau ci-dessous présente les valeurs absolues d'émissions de PostFinance en tonnes d'équivalent CO_2 ($tCO_2éq$) pour les exercices 2024 et 2025.

→ Chapitre Stratégie de mise en œuvre (plan de transition) à partir de la page 69

→ Annexe Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation à partir de la page 93

Le recul des émissions issues des activités opérationnelles (scope 1) en 2025 tient principalement à la part plus importante de véhicules électriques de service. La consommation de gaz naturel se situe également en dessous du niveau de l'exercice précédent.

La hausse des émissions du scope 2, quant à elle, est due à l'utilisation accrue du chauffage urbain.

Valeurs absolues d'émissions de gaz à effet de serre, scopes 1 à 3

Émissions de gaz à effet de serre saisies en $tCO_2éq$	Émissions de gaz à effet de serre 2024	Émissions de gaz à effet de serre 2025
Scope 1 Émissions directes par la combustion de combustibles et les pertes de produits de refroidissement	607	430
Scope 2 (basé sur le marché) Émissions indirectes issues de la production d'énergie	20	29
Scope 3 (hors catégorie 15) Émissions indirectes issues des activités liées aux carburants et à l'énergie, de voyages d'affaires, du trafic pendulaire et des bâtiments loués	2 186	2 090
Scope 3 (catégorie 15) Émissions du portefeuille de placements pour compte propre sans les emprunts d'État[1]	998 283	1 066 882
Total (scope 1–3) sans les emprunts d'État	1 001 096	1 069 431
Scope 3 (catégorie 15) Émissions du portefeuille de placements pour compte propre issues des emprunts d'État[2]		120 300
Total (Scope 1–3)	**1 001 096**	**1 189 731**

1 Sur la base des émissions des scopes 1 et 2 des contreparties concernées.

2 Sur la base du scope 1, compte tenu de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture. Les émissions de gaz à effet de serre issues des emprunts d'État sont exclues de l'objectif de réduction (voir encadré). PostFinance publie les émissions de gaz à effet de serre issues des emprunts d'État depuis 2025.

Émissions issues d'emprunts d'État

PostFinance fixe ses objectifs climatiques de réduction des émissions issues du portefeuille de placements pour compte propre conformément à la norme de la SBTi pour le secteur financier. Cette norme prévoit de ne pas tenir compte des emprunts d'État. Selon la SBTi, de telles exceptions s'appliquent lorsqu'il n'existe pas d'influence claire sur le climat, qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour mesurer et gérer cette influence ou que l'influence d'un établissement financier est considérée comme négligeable. Depuis 2025, PostFinance publie les émissions financées issues d'emprunts d'État et les compte parmi les émissions globales (scopes 1 à 3). Toutefois, ces émissions ne sont pas prises en compte dans la représentation de la progression de l'objectif de réduction (par rapport à l'année de référence 2021).

Indication méthodologique: facteurs d'émission actualisés

Dans le cadre du rapport 2025, des adaptations méthodologiques ont été effectuées, incluant la mise à jour des facteurs d'émission sous-jacents. Afin d'assurer la comparabilité temporelle, les années 2021 et 2024 ont été adaptées rétroactivement. Les valeurs cibles correspondantes ont ainsi été alignées sur la méthodologie actualisée. Les adaptations contribuent à une présentation cohérente et fiable des émissions sur l'ensemble des années indiquées. Les émissions financées (scope 3, catégorie 15) ne sont pas concernées par cette mise à jour, les répercussions sur les émissions globales sont donc relativement très faibles.

Avant-propos 1
La durabilité chez PostFinance 2
Gouvernance 14
Clientèle 25
Transformation numérique et innovation 33
Placements responsables 37
Approvisionnement 42
Personnel 49
Climat et énergie 59
Gestion des risques climatiques 60
Objectifs climatiques 65
Vue d'ensemble des émissions 67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition) 69
Thèmes environnementaux et biodiversité 85
Annexe 86

Les émissions du scope 3, hors catégorie 15, ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique par une diminution effective des quantités émises dans les domaines relatifs à la mise à disposition d'énergie et à l'utilisation de bâtiments et d'installations loués.

En 2025, les émissions financées se sont établies à 1 066 882 tonnes d'équivalents CO_2, ce qui représente une augmentation de 6,9% par rapport à l'exercice précédent. Les émissions financées dépendant de différents facteurs, PostFinance s'attend également à des fluctuations à l'avenir. 81% des émissions financées proviennent des secteurs de l'énergie (35%), de l'approvisionnement (18%) et du matériel (28%), à forte intensité carbone (répartition GICS selon ISS ESG). La part de ces secteurs dans le portefeuille des placements financiers dans des entreprises s'élève à 12%. Les secteurs mentionnés comprennent toutefois aussi des contreparties dont les émissions de CO_2 sont faibles ou modérées. Le secteur de l'approvisionnement comprend, p. ex., aussi les centrales hydrauliques ou les exploitants de réseaux électriques. Environ deux tiers des placements financiers dans des entreprises détenus dans les secteurs de l'approvisionnement et du matériel sont associés à un objectif de réduction des émissions de CO_2 vérifié selon la SBTi, tandis qu'il n'existe encore aucune norme SBTi pour le secteur de l'énergie.

Les émissions indirectes du portefeuille de placements financiers dans des entreprises relevant du scope 3 représentent 18,55 millions de tonnes d'équivalent CO_2. Il s'agit des émissions générées en amont et en aval de la chaîne de valeur d'une entreprise. Le niveau de qualité des données des émissions du scope 3 est loin d'atteindre celui des émissions des scopes 1 et 2: le score de qualité moyen conformément au PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) est de 3,0 pour le scope 3, tandis qu'il s'établit à 1,5 pour les émissions des scopes 1 et 2 et est donc plus élevé (PCAF Quality Score selon ISS ESG; échelle: de 1 [valeur la plus élevée] à 5 [valeur la plus faible]).

Intensité en gaz à effet de serre du portefeuille de placements pour compte propre

Le tableau ci-après présente la valeur relative des émissions calculées par PostFinance pour l'année 2025 en tonnes d'équivalent CO_2 ($tCO_2éq$) pour le portefeuille de placements financiers dans des entreprises. L'intensité des gaz à effet de serre est représentée par les émissions de CO_2 financées par million de francs investi (empreinte carbone relative).

Normalisées par rapport au volume d'investissements, les données montrent qu'en 2025, PostFinance a investi moins de CO_2 par million de francs par rapport à l'exercice précédent.

Intensité des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille des placements pour compte propre

	Portefeuille des placements financiers dans des entreprises 2024	Portefeuille des placements financiers dans des entreprises 2025
Empreinte carbone relative ($tCO_2éq$/investissement mio. CHF)	33,09	32,12

En 2025, PostFinance a investi de manière moins émissive en CO_2 que durant l'exercice précédent

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)

ESRS E1-1 (11a), E1-5 (20, 21)

PostFinance a inscrit dans sa stratégie les objectifs climatiques évoqués plus haut. Pour les mettre en œuvre, elle a défini cinq trains de mesures qui sont mesurés au moyen d'indicateurs clés de performance (KPI):

- → Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le scope 3, catégorie 15 (émissions financées par les placements pour compte propre)
- → Investissements des placements pour compte propre dans des entreprises dont l'objectif de réduction ou de zéro émission nette est validé par la SBTi
- → Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2 (émissions provenant du fonctionnement interne de l'entreprise et de son utilisation de l'énergie)
- → Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le scope 3, hors catégorie 15 (chaîne de valeur en amont et en aval du fonctionnement interne, sans les émissions financées)
- → Conversion aux énergies renouvelables

PostFinance ne dispose pas de sa propre stratégie de mise en œuvre de la neutralisation des émissions de gaz à effet de serre inévitables à partir de 2030, celle-ci étant développée par la Poste pour toutes les unités du groupe.

Actuellement, les placements de la clientèle ne sont pas inclus dans la publication des valeurs des émissions de gaz à effet de serre et dans le plan de transition.

Chaque programme de mesures est décrit ci-après. En 2024, PostFinance a élaboré un plan de transition, qui est actualisé chaque année. Désormais, celui-ci comprend également les émissions financées issues de prêts à des entreprises contre reconnaissance de dette.

PostFinance a inscrit les objectifs climatiques dans sa stratégie

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le scope 3, catégorie 15 (placements pour compte propre)

Défi

Les émissions de gaz à effet de serre financées qui relèvent du scope 3, catégorie 15, constituent la majorité des émissions de gaz à effet de serre totales de PostFinance. Pour atteindre l'objectif de la Poste de Zéro émission nette à l'horizon 2040, PostFinance s'est elle-même fixé pour objectif de réduire d'ici 2030 les émissions financées du scope 3, catégorie 15, de 25% par rapport à l'année de référence 2021. Les émissions financées sont déterminées conformément aux scopes 1 et 2 des contreparties financées.

Spécification: au 31 décembre 2025, le portefeuille de placements pour compte propre correspond à un montant total de 68,48 milliards de francs et comprend des placements financiers dans des entreprises, des organisations supranationales, des États, des provinces, des collectivités de droit public ainsi que des lettres de gage.

Les valeurs des émissions pertinentes pour l'objectif climatique et le plan de transition dans le scope 3, catégorie 15, se rapportent exclusivement aux placements financiers dans des entreprises du portefeuille des placements pour compte propre avec des données enregistrées en matière d'équivalents CO_2 (CO_2éq) d'une valeur comptable de 33,22 milliards de francs au 31 décembre 2025. Cela représente 87,7% des placements financiers dans des entreprises et 48,5% de l'ensemble du portefeuille de placements pour compte propre.

Les émissions financées sont calculées selon la norme du PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials), sur la base des données de portefeuille de PostFinance et des données climatiques d'ISS ESG. Elles se rapportent aux émissions de tous les gaz à effet de serre importants des contreparties investies relevant des scopes 1 et 2. Les émissions des contreparties financées qui relèvent du scope 3 sont présentées séparément, en adéquation avec les directives internationales. Ces données sont d'une qualité nettement inférieure aux autres. Le risque d'un double comptage existant par ailleurs, PostFinance n'utilise pas pour l'instant ces émissions pour fixer ses objectifs climatiques.

Ne sont pas inclus actuellement dans les valeurs d'émissions relevant du scope 3, catégorie 15 (placements pour compte propre) indiquées dans le plan de transition les participations dans des entreprises cotées ou non cotées. Pour ces placements, le PCAF a élaboré des méthodes de calcul. Faute de matérialité, PostFinance *renonce à ce stade à les utiliser et, donc, à les intégrer dans son bilan climatique: le volume d'investissements correspondant est très faible par rapport au portefeuille total (voir → Rapport de gestion 2025, Participations importantes, page 75). Les valeurs d'émission des emprunts d'État dans le portefeuille de placements pour compte propre ne figurent pas non plus dans le plan de transition, car elles ne doivent pas être prises en compte dans l'objectif climatique conformément à la SBTi (→ voir page 67).*

Il n'existe une méthode pour les autres placements essentiels du portefeuille de placements pour compte propre, en particulier pour les lettres de gage et les collectivités publiques que depuis l'établissement de la version 3 de la norme du PCAF en novembre 2025. C'est pourquoi les données établies ne sont pas encore disponibles ou le sont de manière insuffisante. PostFinance vérifie si et à partir de quand des valeurs des émissions peuvent être calculées pour ces placements et lesquelles sont inclues dans l'objectif climatique selon la SBTi et le plan de transition.

Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) est un réseau international d'établissements financiers qui collaborent pour développer et utiliser une norme uniformisée pour l'évaluation et la publication des émissions de gaz à effet de serre liées à leurs prêts et à leurs investissements. Cette norme s'appuie sur le Greenhouse Gas Protocol (GHG) et remplit les exigences pour la catégorie 15 «Investissements» dans le domaine de la chaîne de valeur (scope 3).

Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Solution proposée	PostFinance cherche à augmenter dans son portefeuille la part d'entreprises qui disposent d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre scientifiquement fondés (→ Investissements dans des entreprises dont l'objectif de réduction ou de zéro émission nette est validé par la SBTi, page 72). Cela lui permet de réduire continuellement les émissions financées dans son portefeuille et de viser un portefeuille de placements pour compte propre carbone-neutre. En appliquant la liste noire du fonds souverain norvégien, PostFinance exclut les contreparties à forte intensité carbone comme les entreprises houillères. Grâce à un suivi régulier des émissions de CO2 financées et à la vérification de la réalisation des objectifs définis, elle s'assure que l'objectif de réduction de 25% sera atteint d'ici à 2030.
Résultats déjà enregistrés	En 2025, les émissions financées ont atteint à 1,07 million de tCO2éq (exercice précédent: 1 million de tCO2éq), soit une réduction de 23,4% par rapport à l'année de référence. Les émissions financées dépendant de différents facteurs, PostFinance s'attend également à des fluctuations à l'avenir.
Mesures actuelles	La commission du comité directeur Asset & Liability Committee (ALKO) reçoit régulièrement un rapport sur l'évolution des émissions financées dans le cadre d'un rapport sur le climat séparé. Le comité du Conseil d'administration Risk surveille également les émissions financées.
Gouvernance	La commission du comité directeur Asset & Liability Committee (ALKO) est responsable de la réalisation des objectifs de réduction des émissions.
Cadre de référence	Financial Industry Near-Term Standard de la Science Based Targets initiative, norme du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)
Incertitudes	La disponibilité et la qualité des données relatives aux émissions de CO_2 ne sont pas garanties. Actuellement, les données utilisées par PostFinance affichent un score de qualité selon le PCAF de 1,5 (échelle de 1 à 5; 1 correspondant à la meilleure qualité). En outre, des facteurs externes sur lesquels PostFinance n'a pas d'influence directe ont un impact sur le niveau des émissions de gaz à effet de serre financées. À titre d'exemple, l'évolution du cours de l'action d'une entreprise ou le taux de change ont une incidence sur le niveau des émissions financées. Des fusions, des rachats ou des cessions d'entreprises peuvent modifier la part des émissions financées dans le portefeuille de PostFinance.
Métriques	**Émissions de gaz à effet de serre financées** dans le scope 3, catégorie 15 – année de référence, valeur réelle et valeur cible en millions de $tCO_2éq$

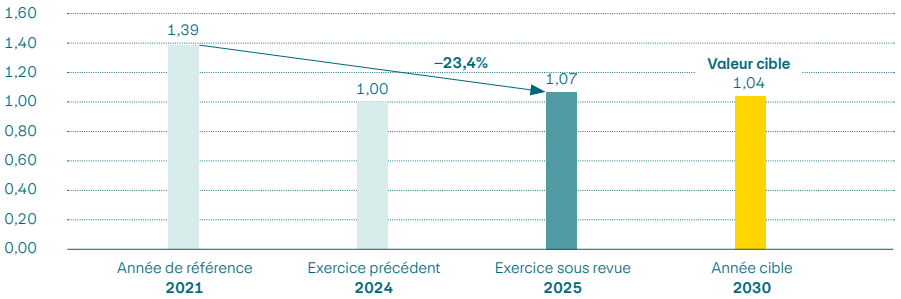

Les valeurs présentées ont été établies par l'agence de durabilité ISS ESG, sur la base de normes de calcul actuelles. Les méthodes de calcul sur lesquelles se fondent les analyses utilisées pour ce rapport sont développées en continu et complétées par des enregistrements supplémentaires. Les émissions de gaz à effet de serre présentées ici (scope 3, catégorie 15) se rapportent systématiquement aux émissions des entreprises qui ont été déclarées pour l'exercice précédent.

23,4%

tel est le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de PostFinance dans ses placements pour compte propre (année de référence: 2021)

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Investissements des placements pour compte propre dans des entreprises dont l'objectif de réduction ou de zéro émission nette est validé par la SBTi

Défi	La Poste souhaite atteindre l'objectif Zéro émission nette en 2040. C'est pourquoi PostFinance ne détiendra plus d'ici 2040 que des placements financiers dans des entreprises disposant d'un objectif climatique validé par la SBTi. Pour les autres placements financiers (investissements dans des collectivités publiques et lettres de gage, p. ex.), il n'existe encore aucune norme établie conformément à la SBTi. PostFinance suit le développement de la norme pour ces segments et vérifie ses objectifs climatiques en cas de changements importants.
Solution proposée	PostFinance entend augmenter en permanence la part des placements financiers d'entreprises disposant d'un objectif climatique validé par la SBTi dans son portefeuille. Afin d'atteindre cet objectif en 2040, PostFinance a défini des objectifs intermédiaires de 35% pour 2027 et de 50% pour 2030. Les émissions de gaz à effet de serre des entreprises financées ayant un objectif climatique validé par la SBTi seront réduites à moyen et long terme. De ce fait, et grâce à l'augmentation constante de la part des entreprises ayant des objectifs climatiques validés par la SBTi dans le portefeuille de PostFinance, les émissions financées de PostFinance diminueront elles aussi.
Résultats déjà enregistrés	Au 31 décembre 2025, la part des placements financiersdans des entreprises ayant des objectifs validés par la SBTi dans le portefeuille représente 43,6% (exercice précédent: 34,5%).
Mesures actuelles	PostFinance contrôle régulièrement la part des placements financiers dans des entreprises ayant des objectifs validés par la SBTi. L'évolution de ce chiffre clé est présentée de manière périodique afin d'évaluer la réalisation de l'objectif. PostFinance a confié un mandat à un prestataire spécialisé, qui, à sa demande, engage un dialogue avec les entreprises sélectionnées au sein du portefeuille des placements pour compte propre de PostFinance qui n'ont pas encore fixé d'objectifs climatiques fondés scientifiquement. L'objectif est d'inciter ces entreprises à définir des objectifs climatiques.
Gouvernance	La commission du comité directeur Asset & Liability Committee (ALKO) est responsable de la réalisation de l'objectif de couverture. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre financées fait l'objet d'un rapport périodique distinct présenté à l'ALKO. Le comité du Conseil d'administration Risk surveille lui aussi la part des placements financiers dans les entreprises ayant des objectifs validés par la STBi.
Cadre de référence	Financial Industry Near-Term Standard de la Science Based Targets initiative

Norme SBTi pour le secteur financier

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Incertitudes

Il n'est pas certain que la norme SBTi s'impose à l'avenir et que les entreprises validées atteignent leurs objectifs climatiques.

De nombreuses contreparties ayant des objectifs de réduction ou des objectifs Zéro émission nette validés par la SBTi visent l'année 2050, tandis que la Poste et PostFinance entendent atteindre l'objectif Zéro émission nette dès 2040. L'objectif de réduction de PostFinance risque donc de ne pas être réalisé dans le temps prévu dans le cadre de la solution proposée. Si cette évolution venait à apparaître dans le monitoring, il faudrait définir d'autres mesures à moyen terme.

Métriques

Part des entreprises ayant des objectifs climatiques
validés par la SBTi, pondérée en fonction du volume, placements financiers dans des entreprises
en %

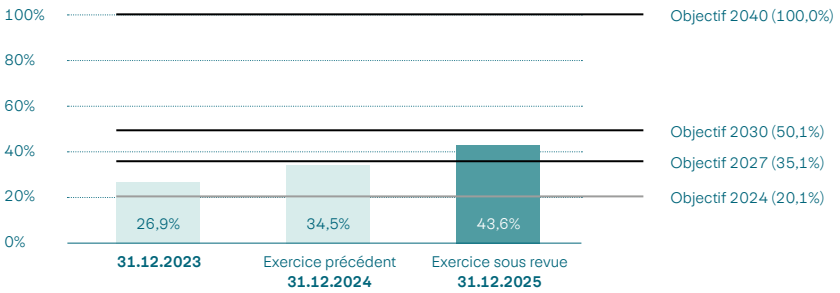

43,6%

des investissements des placements propres dans des entreprises sont flanqués d'un objectif de réduction SBTi

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2

Véhicules de fonction

Défi	Les émissions des véhicules de fonction (2025: 52% des émissions relevant des scopes 1 et 2) sont prises en compte dans les émissions provenant du fonctionnement interne de l'entreprise (scope 1) et de son utilisation de l'énergie (scope 2). Dans le cadre des objectifs climatiques de la Poste validés par la SBTi, PostFinance compte réduire ses émissions des scopes 1 et 2 de 42% d'ici 2030 (année de référence: 2021). La flotte de PostFinance compte près de 120 véhicules particuliers, dont un cinquième fonctionne encore au diesel ou à l'essence.
Solution proposée	PostFinance remplace progressivement ses véhicules par des véhicules électriques.
Résultats déjà enregistrés	Au 31 décembre 2025, les émissions de gaz à effet de serre provenant de déplacements à bord de véhicules de fonction s'élèvent à 240 $tCO_2éq$ (exercice précédent: 308 $tCO_2éq$), ce qui représente une réduction de 53,4% par rapport à l'année de référence. Plus de la moitié de la flotte est électrique, un autre quart est constitué de véhicules hybrides rechargeables avec ou sans prise de courant.
Mesures actuelles	Depuis 2023, PostFinance n'acquiert plus que des véhicules électriques. L'infrastructure de recharge installée sur ses sites est adaptée aux besoins en permanence.
Gouvernance	La décision d'investir dans des immeubles détenus par PostFinance, notamment dans l'infrastructure de recharge pour les véhicules de fonction, revient à la commission du comité directeur Asset & Liability Committee (ALKO). L'achat de véhicules de fonction tient compte d'une directive de Post Company Cars SA valable pour tout le groupe.
Cadre de référence	PostFinance se fonde sur les objectifs de l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» (EEC) de la Confédération.
Incertitudes	Il est difficile de dire avec quelle rapidité et dans quelle mesure les véhicules électriques s'imposeront auprès des membres du personnel pour le trafic pendulaire. Cette incertitude a des répercussions sur les besoins en termes d'infrastructure de recharge sur les sites. Il faut identifier le plus tôt possible les besoins en nouvelles stations de recharge afin que les possibilités de recharge des véhicules de fonction restent garanties. Des incitations pour leur utilisation efficace doivent être créées.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Métriques

Véhicules de fonction

Émissions de gaz à effet de serre des véhicules de fonction depuis 2021, en $tCO_2éq$

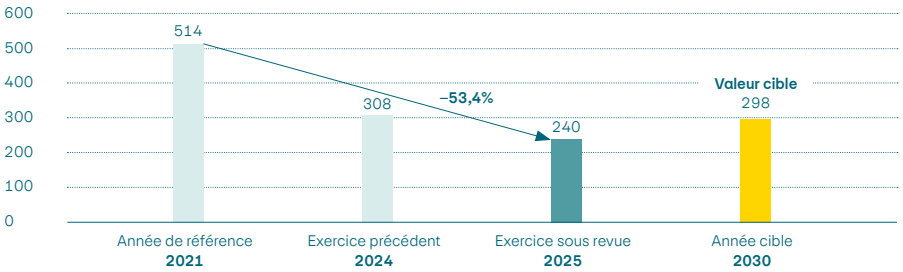

Composition de la flotte

en %

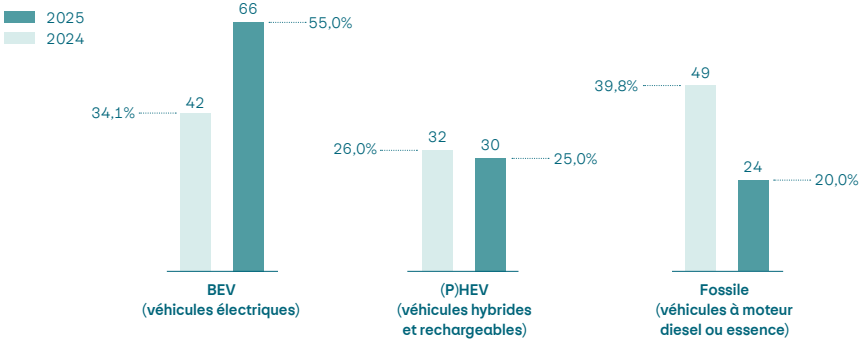

53,4%

telle est la réduction des émissions des véhicules de fonction depuis 2021

55,0%

des véhicules sont électriques

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Immeubles appartenant PostFinance

Défi	Comme le prévoit également l'objectif SBTi, un objectif de réduction distinct des émissions de GES s'applique pour les biens immobiliers appartenant à PostFinance en tant qu'établissement financier: PostFinance doit réduire les émissions de 63,6% d'ici 2030 (année de référence 2021). PostFinance présente les émissions de gaz à effet de serre de ses 19 immeubles en plus de ses émissions propres relevant des scopes 1 et 2, ce qui permet de mettre en évidence les avancées en termes de réalisation de cet objectif SBTi et les mesures prises. L'assainissement de ces immeubles fait face à des défis telles que des procédures de planification et d'approbation ou encore la disponibilité des équipements techniques et de la main-d'œuvre spécialisée. Les mesures doivent être bien coordonnées entre les différents bâtiments, et il est d'autant plus important de planifier avec soin et à long terme, tout en étant en adéquation avec la stratégie immobilière.
Solution proposée	PostFinance isole l'enveloppe de ses bâtiments et optimise leurs installations techniques, son principal levier dans ce domaine étant toutefois le remplacement des chauffages, dont certains fonctionnent encore à l'énergie fossile, par des systèmes de chauffage avec des sources d'énergies renouvelables.
Résultats déjà enregistrés	Au 31 décembre 2025, les émissions de gaz à effet de serre des immeubles appartenant à PostFinance s'élèvent à 3 352 $tCO_2éq$ (exercice précédent: 3 288 $tCO_2éq$), ce qui représente une réduction de 32,3% par rapport à l'année de référence. En 2025, les émissions de gaz à effet de serre des immeubles appartenant à PostFinance sont supérieures à la valeur de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation de la consommation de chauffage urbain. Trois des quatre immeubles à l'usage de la banque sont chauffés exclusivement au moyen d'énergies renouvelables et se situent à un bon niveau énergétique. Le siège principal est certifié Minergie ECO. Durant l'exercice sous revue, un bien immobilier a été cédé à la Poste.
Mesures actuelles	Lors de l'assainissement des bâtiments, PostFinance met en œuvre les mesures suivantes: isolation de l'enveloppe des bâtiments en vue d'améliorer l'efficacité énergétique, optimisation de leurs installations techniques et remplacement de la production de chaleur à partir d'énergies non renouvelables par des sources d'énergies renouvelables (pompes à chaleur, chauffage urbain).
Gouvernance	La décision d'investir dans des immeubles détenus par PostFinance revient à la commission du comité directeur Asset & Liability Committee (ALKO).
Cadre de référence	Écobilan par la Poste, selon les normes pertinentes (Greenhouse Gas Protocol [GHG]), réduction des émissions de CO_2 selon le Financial Industry Near-Term Standard de la Science Based Targets initiative (SBTi)
Incertitudes	Il faut attendre un certain temps, après la mise en œuvre des mesures, pour constater en toute fiabilité l'effet de celles-ci.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Métriques

Immeubles appartenant à PostFinance
Émissions de gaz à effet de serre des immeubles appartenant à PostFinance en $tCO_2éq$

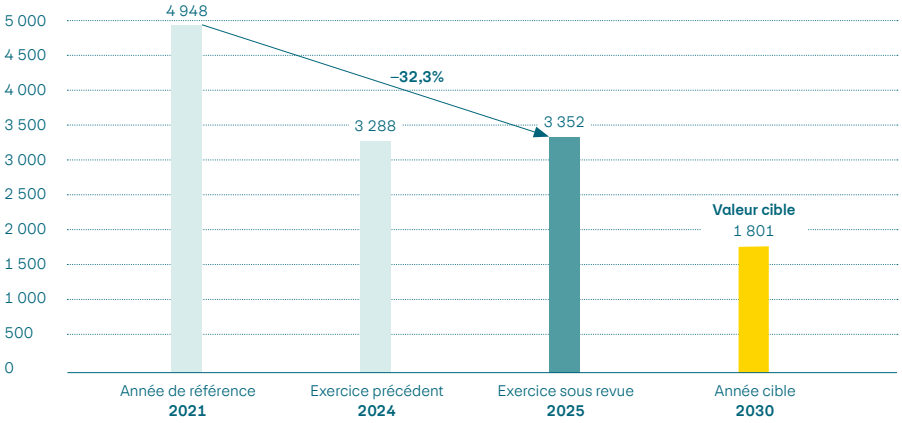

Remarque: la majorité des émissions de gaz à effet de serre provenant des immeubles appartenant à PostFinance apparaît dans le bilan des gaz à effet de serre de la Poste.

32,3%

tel est le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les immeubles appartenant à PostFinance (année de référence 2021)

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le scope 3, hors catégorie 15

Mobilité des pendulaires

Défi	D'ici à 2030, PostFinance entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25% par rapport à 2021, conformément à ses objectifs climatiques. Les voyages d'affaires, les déchets, l'eau, le papier, les bâtiments loués et le trafic pendulaire de son personnel génèrent des émissions indirectes dans la chaîne de valeur en amont et en aval de son fonctionnement interne (scope 3, hors catégorie 15). La mobilité des pendulaires représente la majorité de ces émissions de gaz à effet de serre indirectes: 69% en 2025 contre 66% en 2024.
Solution proposée	Avec les mesures prises, PostFinance entend faire passer les déplacements individuels motorisés à des formes de mobilité (TP, vélo, p. ex.) et de propulsion alternatives (véhicules électriques, p. ex.). La Poste coordonne les mesures en la matière à l'échelle du groupe.
Résultats déjà enregistrés	Au 31 décembre 2025, les émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité des pendulaires s'élèvent à 1 425 $tCO_2éq$ (exercice précédent: 1 441 $tCO_2éq$), ce qui représente une hausse de 35,0% par rapport à l'année de référence. Cette augmentation était à prévoir, car la pandémie a bouleversé les habitudes des pendulaires durant l'année de référence. Tous les sites de PostFinance sont facilement accessibles par les transports publics. Les sites d'une certaine taille disposent de parkings pour vélos couverts et de vestiaires équipés de douches. Les stations de recharge destinées aux véhicules de fonction peuvent également être utilisées à des fins privées, moyennant paiement.
Mesures actuelles	Afin de réduire le trafic pendulaire de son personnel, PostFinance propose des réglementations généreuses en matière de télétravail. Elle encourage en outre l'utilisation des transports publics (TP), la mobilité douce et le passage à la mobilité électrique à titre privé: ses collaboratrices et ses collaborateurs reçoivent un abonnement demi-tarif gratuit ou une contribution à un abonnement général, des réductions sur les offres de bike sharing et d'auto-partage ainsi que des rabais pour l'achat de vélos et de voitures électriques.
Gouvernance	La réduction des émissions dues au trafic pendulaire répond à une demande de la Direction du groupe Poste, qui en surveille l'évolution. PostFinance élabore les mesures en collaboration avec la Poste et veille à leur mise en œuvre en son sein par des spécialistes.
Cadre de référence	Lignes directrices de la SBTi (secteur Air Freight Transportation and Logistics) pour la chaîne de valeur, scope 3

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Incertitudes

Le choix du moyen de transport pour se rendre au travail relevant de la sphère privée du personnel, PostFinance n'a pas le droit de donner des instructions en la matière et doit donc tabler principalement sur des mesures d'incitation (p. ex. réductions pour l'AG ou abonnement demi-tarif, stationnement payant sur le lieu de travail). Les données disponibles reposent sur une projection et une enquête réalisée tous les deux ans (années impaires). Durant les années intermédiaires, les chiffres relatifs aux émissions sont ajustés à l'aide du nombre actuel de collaboratrices et de collaborateurs. L'enquête prévue en 2025 a été réalisée. En raison de la qualité insuffisante des données, les résultats n'ont toutefois pas pu être analysés de manière fiable. L'évaluation de l'impact des mesures continue donc de se baser sur les résultats de l'enquête réalisée en 2023. Il est plus difficile, de ce fait, d'analyser l'effet des mesures.

Métriques

Émissions de gaz à effet de serre dues au trafic pendulaire depuis 2021 et objectif de réduction de la mobilité pendulaire totale en $tCO_2éq$ (scope 3, catégorie 7)

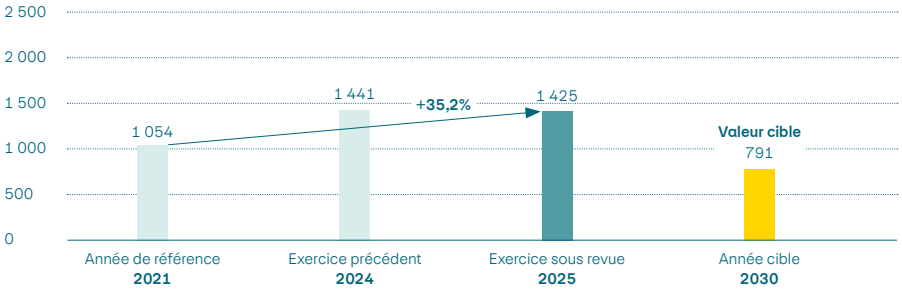

Mobilité pendulaire: répartition modale en 2025
en %

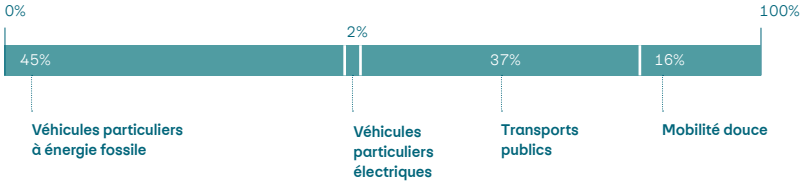

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Achats

Défi	D'ici à 2030, PostFinance entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25% par rapport à 2021, conformément à ses objectifs climatiques. Dans la chaîne de valeur en amont de PostFinance, les achats et, partant, la chaîne d'approvisionnement sont un levier important pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Solution proposée	PostFinance s'emploie à accroître la transparence concernant les émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne d'approvisionnement et les achats. Pour ce faire, elle a recours à la plateforme de notation EcoVadis. Cela lui permet d'évaluer à l'aide de différents critères et indicateurs la performance environnementale de ses fournisseurs enregistrés auprès de cette plateforme. Cette évaluation dans EcoVadis repose à la fois sur des documents, des enquêtes et des analyses des pratiques des entreprises. Pour ce qui est des fournisseurs stratégiques, PostFinance tient compte des objectifs climatiques et environnementaux de ceux-ci, en vérifiant notamment s'ils mesurent leurs émissions de gaz à effet de serre, quels objectifs climatiques et objectifs de réduction ils poursuivent et quelles mesures ils prennent pour les atteindre.
Résultats déjà enregistrés	Au 31 décembre 2025, 100% (exercice précédent: 69%) des fournisseurs stratégiques disposent d'un certificat EcoVadis. PostFinance exige de ses fournisseurs stratégiques et des fournisseurs affichant des émissions de CO_2 élevées qu'ils soient évalués par la plateforme EcoVadis et en obtiennent la certification. Elle surveille par ailleurs leurs avancées en matière de réduction de leurs émissions.
Mesures actuelles	L'accent est mis sur les fournisseurs générant des émissions de CO_2 élevées. PostFinance sensibilise ses fournisseurs aux objectifs climatiques et environnementaux comme la mesure et la réduction des émissions de CO_2, la conversion aux énergies renouvelables, etc. Dans le cadre d'appels d'offres, elle interroge et évalue p. ex. les pratiques environnementales et les objectifs de réduction du CO_2, en fonction de l'objet de l'achat. Elle intègre par ailleurs des clauses ESG dans les documents contractuels. À des fins d'amélioration de la base de données, les fournisseurs sont priés de publier leurs émissions de CO_2 et les mesures prises dans le module de gestion du carbone d'EcoVadis. Les fournisseurs stratégiques générant d'importantes émissions de CO_2 sont invités à se fixer des objectifs climatiques conformément à la SBTi et sont accompagnés dans cette démarche.

100%

des fournisseurs stratégiques disposent d'un certificat EcoVadis

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Gouvernance	Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise) sont intégrés dans les clauses contractuelles.
Cadre de référence	Code de conduite de la Poste pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable et lignes directrices de la SBTi (secteur Air Freight Transportation and Logistics) pour la chaîne de valeur, scope 3.
Incertitudes	La qualité et la disponibilité des données relatives aux émissions sont sujettes à caution. Les réseaux de livraison sont complexes, car ils regroupent de nombreux fournisseurs et leur composition évolue en permanence. De ce fait, la base de données relatives aux émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne d'approvisionnement n'est pas transparente et son niveau de qualité est insuffisant. Les fournisseurs utilisent en outre des types de données et des méthodes de calcul différents pour leur bilan en matière d'émissions de gaz à effet de serre, tout en appliquant par ailleurs des normes différentes elles aussi.
Métriques	Les émissions de gaz à effet de serre provenant des achats de PostFinance sont présentées dans l'écobilan de la Poste sous une forme consolidée. Elles englobent les activités d'achat de PostFinance et celles que la Poste effectue sur mandat de PostFinance.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Conversion aux énergies renouvelables

L'énergie est essentielle à PostFinance pour assurer son fonctionnement et ses services. PostFinance a notamment besoin d'énergie afin d'exploiter les centres de calcul qui lui servent notamment pour le trafic des paiements. En 2025, sa consommation d'énergie finale pour son fonctionnement interne était de 18,3 gigawattheures, ce qui représente une réduction de 10,6% par rapport à l'année précédente. PostFinance couvre ses besoins énergétiques en recourant principalement à des sources d'énergies renouvelables. La part des énergies fossiles doit encore être réduite, au cours des prochaines années, au profit de sources d'énergies renouvelables.

Défi	Étant donné que les émissions dues à son fonctionnement interne (scopes 1 et 2) proviennent de sources d'énergie fossiles, PostFinance intensifie la conversion aux énergies renouvelables. Elle s'est engagée, dans le cadre de l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» (EEC), à améliorer son efficacité énergétique et à augmenter la part d'énergies renouvelables dans sa consommation énergétique totale. Cette dernière devra être constituée à 94,2% de sources d'énergies renouvelables d'ici 2028. L'année 2028 découle des objectifs partiels convergents définis dans le cadre de l'initiative EEC pour 2030 et correspond à la fin de la période stratégique actuelle.
Solution proposée	PostFinance intensifie le passage aux énergies renouvelables pour les immeubles (remplacement du chauffage) et l'électrification de la flotte. Afin de réduire sa consommation globale d'énergie, elle encourage également les mesures visant à améliorer l'efficacité. L'électrification de la flotte contribue à l'augmentation de l'efficacité dans le domaine de la mobilité, car la propulsion électrique présente un degré d'efficacité nettement supérieur à celui des moteurs à combustion. En matière d'immobilier, l'augmentation de l'efficacité passe avant tout par une meilleure isolation de l'enveloppe des bâtiments et une optimisation des installations techniques.
Résultats déjà enregistrés	Actuellement, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique globale s'élève à 93,6%. → Progrès concernant les véhicules de fonction et les immeubles appartenant à PostFinance dans la section Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2 à partir de la page 74. Les centres de calcul de PostFinance, nécessaires pour le trafic des paiements, se trouvent en Suisse. Le courant que PostFinance utilise pour leur exploitation provient intégralement de sources d'énergies renouvelables.
Mesures actuelles	→ Mesures actuelles en place pour les immeubles appartenant à PostFinance et pour les véhicules de fonction à la section Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2, à partir de la page 74. L'électricité consommée par PostFinance et la Poste est produite intégralement à partir de sources d'énergies renouvelables.
Gouvernance	→ Gouvernance pour les immeubles appartenant à PostFinance et pour les véhicules de fonction à la section Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2, à partir de la page 74.
Cadre de référence	PostFinance se fonde sur les objectifs de l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» (EEC) de la Confédération.
Incertitudes	Pour l'électrification du chauffage et des véhicules de fonction, il faut que le courant issu de sources d'énergies renouvelables soit disponible en quantités suffisantes et à des prix raisonnables.

PostFinance exploite ses centres de calcul avec de l'électricité provenant de sources renouvelables suisses

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Métriques

ESRS E1-7 (24)

Part des énergies renouvelables (y c. électricité renouvelable) **dans la consommation d'énergie totale**
en %

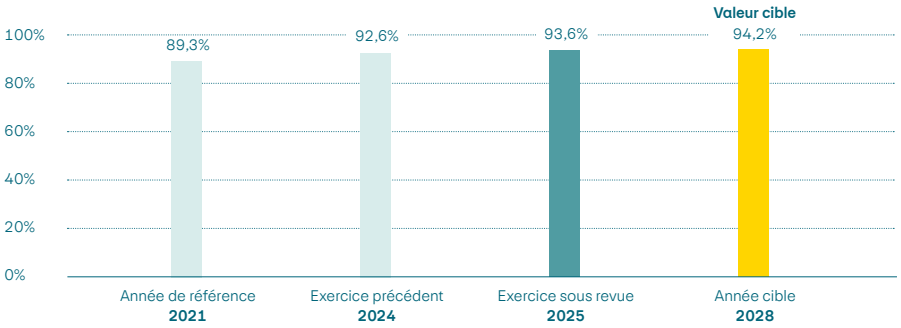

Énergies renouvelables et énergies non renouvelables utilisées
en GWh

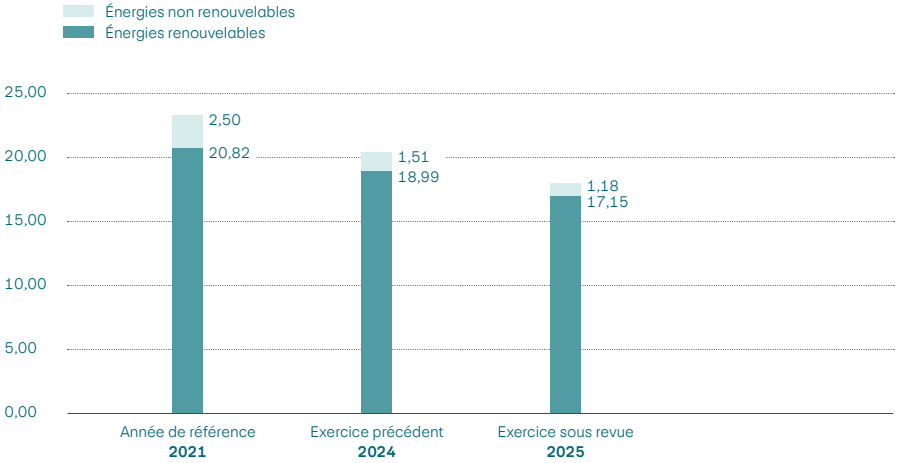

93,6%

telle était la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Responsabilités et reporting

Le Conseil d'administration fixe les objectifs de protection du climat tout en assurant le suivi de la mise en œuvre des mesures et de la réalisation des objectifs. Les objectifs sont ancrés dans la stratégie.

Le plan de transition, qui décrit la stratégie de mise en œuvre des objectifs, est élaboré par la commission du comité directeur Asset & Liability Committee (ALKO), en collaboration avec le service spécialisé Durabilité et les Business Units concernées. Il est validé par le comité directeur et par le comité du Conseil d'administration Audit & Compliance (CCA AC). Ces instances sont informées chaque année de l'avancement des mesures et de la réalisation des objectifs. Les rapports sur les émissions financées sont transmis tous les trimestres à la commission du comité directeur Asset & Liability Committee (ALKO). Les instances assument leur devoir de surveillance en se basant sur ces rapports.

Chaque année, PostFinance met à jour le plan de transition, qui est intégré et publié dans le rapport de durabilité. PostFinance satisfait ainsi à l'obligation inscrite à l'art. 3 de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques. Le rapport de durabilité est soumis à une vérification externe avec garantie limitée, laquelle porte aussi sur le plan de transition.

PostFinance a mis en place des indicateurs de performance, structures et processus appropriés, ainsi que des mécanismes de contrôle pour surveiller les processus importants pour le climat. Au besoin, elle les adapte. Ses différents services spécialisés sont responsables de la mise en œuvre des mesures, le service spécialisé Durabilité assurant la coordination. Celui-ci consigne l'évolution des émissions de gaz à effet de serre afin de surveiller la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables. Les résultats sont transmis directement à la Poste qui vérifie l'ensemble des chiffres clés et des informations.

Les résultats du suivi des émissions de CO_2 financées dans le cadre des opérations de placements pour compte propre ainsi que la part de placements financiers dans des entreprises dotées d'un objectif validé par la SBTi font l'objet de rapports réguliers aux commissions compétentes du comité directeur et du Conseil d'administration.

Des commissions du comité directeur dédiées répondent de la mise en œuvre comme suit: la commission Asset & Liability Committee décide des mesures en lien avec les objectifs climatiques et la gestion de la réduction des émissions de CO_2 dans les opérations de placements pour compte propre. La commission Investment Credit Committee prend des décisions relatives aux risques dans le portefeuille de placements par contrepartie et tient compte dans ce cadre de chiffres clés climatiques pertinents dans le pilotage de risque de crédit de la contrepartie. La commission Contrôle interne pilote les risques climatiques en lien avec les risques opérationnels.

Publication des risques financiers liés au climat

En publiant le présent rapport, PostFinance satisfait à l'obligation de publication des risques financiers liés au climat énoncée à l'annexe 5 de l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication. Elle suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) concernant la publication des effets du changement climatique sur ses activités, instaurant ainsi de la transparence sur les risques financiers liés au climat et offrant aux groupes d'intérêt un aperçu de l'empreinte écologique de son portefeuille de placements.

Chaque année, PostFinance met à jour le plan de transition

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Gestion des risques climatiques	60
Objectifs climatiques	65
Vue d'ensemble des émissions	67
Stratégie de mise en œuvre (plan de transition)	69
Thèmes environnementaux et biodiversité	85
Annexe	**86**

Thèmes environnementaux et biodiversité

PostFinance part du principe que le thème de la biodiversité va gagner en importance dans le secteur financier. En qualité de grande banque suisse, PostFinance entend contribuer à la protection et à la promotion de l'environnement, et notamment à la biodiversité. Elle traite prioritairement les sujets environnementaux, en particulier la biodiversité, dans la stratégie «Pulse». PostFinance entend développer des ressources et des connaissances spécialisées sur le thème de la biodiversité. Elle entend ainsi contribuer activement à la protection de la diversité biologique et gérer efficacement les risques identifiés.

En 2025, PostFinance a réalisé à cet effet une analyse complète de la situation, qui met en évidence les opportunités et les risques potentiels dans les unités d'affaires concernées. Des objectifs et des mesures concrets en seront déduits début 2026. Afin de renforcer la prise de conscience de la biodiversité dans l'ensemble de l'organisation, PostFinance a sensibilisé ses collaboratrices et ses collaborateurs au thème de la biodiversité à l'occasion d'ateliers et de manifestations informelles d'échange interne de connaissances (sessions brown bag).

Protection de la biodiversité

Par biodiversité, on entend la diversité de la vie sur la Terre, c'est-à-dire la grande variété des espèces animales et végétales, leurs caractéristiques génétiques ainsi que les écosystèmes dans lesquels elles vivent. Déterminante pour l'équilibre écologique, cette diversité est cruciale pour avoir une eau propre, des sols fertiles et un air sain. La protection de la biodiversité est donc essentielle pour préserver les ressources naturelles et garantir la qualité de vie des générations actuelles et futures.

PostFinance entend développer des ressources et des connaissances spécialisées sur le thème de la biodiversité

Annexe

Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Déclaration d'assurance

Seule la version allemande du rapport sur la durabilité a été auditée. Les traductions en français, en anglais et en italien n'ont pas fait l'objet d'un audit.
La déclaration d'assurance correspondante figure à la page 87 de la version allemande du rapport sur la durabilité de PostFinance SA.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

À propos du présent rapport

ESRS 2 BP-1 (4, 5)

Publication d'informations non financières

Dans le présent rapport, PostFinance SA informe à propos des domaines suivants conformément à l'art. 964, lettres a-c du Code des obligations (CO):

- → les thématiques environnementales, notamment les objectifs en matière de CO_2;
- → les thématiques sociales;
- → les thématiques liées au personnel;
- → le respect des droits de l'homme;
- → la lutte contre la corruption.

Le rapport porte sur PostFinance SA et ne couvre pas les participations, dans la mesure où il ne s'agit pas de participations majoritaires (→ Rapport de gestion, Participations importantes, page 75). Les informations et chiffres clés présentés dans le rapport renvoient (sauf mention contraire) à l'exercice 2025 (du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025).

Le présent rapport est établi selon les normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standard, ESRS) dans leur version provisoire simplifiée de novembre 2025. Dans ce cadre, PostFinance a publié certaines informations conformément aux obligations de divulgation (Disclosure Requirements) fixées par les ESRS.

→ Tableau de référence «ESRS» à partir de la page 96.

Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)

Les résultats de l'audit annuel des devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants selon l'art. 964j CO et sont présentés au → chapitre Approvisionnement à partir de la page 48.

Publication des risques financiers liés au climat et rapport sur les questions climatiques (ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques)

Conformément à l'art. 3 de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et à l'ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA), le rapport sur les questions climatiques est publié au → chapitre Climat et énergie à partir de la page 59. → Tableau de référence TCFD à partir de la page 90.

Publication dans un format lisible par l'homme et la machine

Conformément à l'art. 4 de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, le rapport sur les questions climatiques doit être publié dans un format électronique répandu au niveau international et lisible par l'homme et la machine. L'ordonnance ne prescrit toutefois pas aucun format. À l'heure actuelle, il n'existe aucun format électronique répandu au niveau international et aucune taxonomie correspondante. De ce fait, PostFinance n'est pas en mesure de procéder concrètement à la publication comme prescrit et ne saurait le faire qu'au prix d'efforts considérables (déficit d'application de la norme).

C'est pourquoi elle ne peut actuellement pas mettre à disposition le présent rapport dans un format lisible par la machine. Le rapport continuera donc d'être publié au format PDF accessible à toutes et à tous. PostFinance observe les évolutions réglementaires en matière de normes et de taxonomies et publiera les futurs rapports en conséquence dès que des solutions susceptibles d'être mises en œuvre seront disponibles.

En parallèle du rapport de durabilité, PostFinance SA publie entre autres son rapport de gestion, qui contient des informations complémentaires sur des sujets spécifiques ou sur la marche générale des affaires.

Validation et audit externe

Le présent rapport a été validé aussi bien par le comité directeur que par le Conseil d'administration, et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Les données qualitatives et quantitatives sur les questions non financières ont été soumises à un audit par Deloitte SA, conformément à l'art. 964 CO, en vue de l'acquisition d'une garantie limitée. Pour en savoir plus, voir → page 87.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Tableau de référence art. 964 CO

Contre-proposition à l'initiative pour des multinationales responsables: art. 964a–c CO, liste de référence des exigences formelles

Exigences

Thème	Référence	
Transparence des questions non financières		
Analyse de la double matérialité	Art. 964b, al. 1 CO	Chapitre Durabilité chez PostFinance – Analyse de la double matérialité, page 10
Thématiques environnementales	Art. 964b, al. 1 et 2 CO	Chapitre Climat et énergie, page 59
Thématiques sociales	Art. 964b, al. 1 et 2 CO	Chapitre Gouvernance – Confidentialité des données clients, page 23, chapitre Clientèle, page 25
Thématiques liées au personnel	Art. 964b, al. 1 et 2 CO	Chapitre Personnel, page 49
Respect des droits de l'homme	Art. 964b, al. 1 et 2 CO	Chapitre Gouvernance – Respect des droits de l'homme, page 22, chapitre Placements responsables – Placements pour compte propre, page 38, chapitre Approvisionnement, page 42
Lutte contre la corruption	Art. 964b, al. 1 et 2 CO	Chapitre Gouvernance – Lutte contre la corruption et compliance, page 19
Modèle économique	Art. 964b, al. 2, ch. 1 CO	Chapitre Durabilité chez PostFinance – Description du modèle économique, page 8
Réglementation appliquée	Art. 964b, ch. 3 CO	Annexe – À propos du présent rapport, page 88
Entreprises contrôlées	Art. 964b, ch. 4 CO	Annexe – À propos du présent rapport, page 88
Rapport sur les questions climatiques		
Rapport TCFD sur les questions climatiques	Art. 3 Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques	Annexe Tableau de référence TCFD, à partir de la page 90
Rapport sur les devoirs de diligence (ODiTr)		
Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)	Art. 964k, ch. 1 CO Art. 964l, ch. 1 CO	Chapitre Approvisionnement, page 48

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Tableau de référence TCFD

Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques en relation avec la Task Force on Climate-related Financial Disclosures

Liste de référence des exigences formelles

Axes de la TCFD	Domaine	Secteur	Description	Renvoi
Gouvernance	a) Description de la surveillance des risques et opportunités liés au climat par le Conseil d'administration	Intersectoriel	Fréquence des rapports sur les thématiques climatiques au Conseil d'administration/commissions	Pages 15, 84
			Déterminer si le Conseil d'administration ou les commissions tiennent compte de thèmes liés au climat lorsqu'ils définissent, mettent en œuvre et suivent la stratégie, les directives relatives à la gestion des risques, des acquisitions, des désinvestissements, etc.	Pages 3, 15-16
			Comment le Conseil d'administration suit et contrôle les avancées en matière de réalisation des objectifs et des directives en lien avec la gestion des thèmes liés au climat	Page 84
Gouvernance	b) Description du rôle du management lors de l'évaluation et de la gestion des risques et des opportunités liés au climat	Intersectoriel	Déterminer si l'organisation a confié à des postes de direction ou à des commissions des responsabilités liées au climat	Pages 70-72, 74, 76, 78, 80, 82, 84
			Description de la ou des structures organisationnelles correspondantes	Pages 15-17
			Processus informant le management sur des thèmes liés au climat	Page 84
			Comment le management suit les thèmes liés au climat (par le biais de certains postes ou de commissions)	Page 84
Stratégie	a) Description des risques et opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme	Intersectoriel	Description des horizons temporels à court, moyen et long terme qui sont pertinents du point de vue de l'entreprise	Page 60
			Description des thèmes spécifiques liés au climat susceptibles d'apparaître dans chaque horizon temporel et d'avoir des conséquences financières considérables sur l'organisation	Pages 60-64
			Description des processus utilisés pour l'identification des risques et des opportunités qui pourraient avoir des conséquences financières cruciales sur l'organisation	Pages 10, 60-64
		Propre à un secteur	Description d'importantes concentrations d'engagements de crédit dans des actifs liés au carbone	Pages 60-61
Stratégie	b) Description des conséquences des risques et opportunités liés au climat sur l'activité, la stratégie et la planification financière de l'entreprise	Intersectoriel	Description des conséquences dans les domaines suivants: produits et services, chaîne d'approvisionnement ou chaîne de valeur, mesures d'adaptation et de réduction, investissements dans la recherche et le développement, fonctionnement, acquisitions ou désinvestissements et accès aux capitaux	Pages 60-64, 70
			Description de la manière dont les thèmes liés au climat contribuent à la définition du processus de planification financière ainsi que des périodes utilisées et de la priorité donnée à ces risques et opportunités	Pages 60-64
			Description des conséquences des thèmes liés au climat sur les recettes et les coûts ainsi que sur la situation patrimoniale	Pages 60-64
			Description de scénarios liés au climat dès lors qu'ils ont été utilisés à des fins d'information sur la stratégie et la planification financière de l'organisation	Page 62
			Description des plans pour le passage à une économie bas carbone (plan de transition)	Pages 69 ss

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Axes de la TCFD	Domaine	Secteur	Description	Renvoi
Stratégie	c) Description de la résilience de la stratégie de l'organisation tenant compte de différents scénarios liés au climat, notamment le scénario d'un réchauffement de 2 °C ou moins	Intersectoriel	Description de la résilience des stratégies face aux risques et aux opportunités liés au climat	Pages 61-64
			Explication lorsque l'organisation pense que des risques et opportunités liés au climat sont susceptibles d'avoir un impact sur ses stratégies	Pages 61-64
			Explication sur la façon dont les stratégies pourraient être modifiées pour faire face à de tels risques et opportunités potentiels	Page 63
			Explication des conséquences possibles des thèmes liés au climat sur les recettes et les coûts ainsi que sur la situation patrimoniale	Pages 60-64
			Explication des scénarios liés au climat considérés et de leurs horizons temporels	Page 62
Gestion des risques	a) Description des processus de l'organisation visant à identifier et évaluer les risques liés au climat	Intersectoriel	Description des processus de gestion des risques pour l'identification et l'évaluation des risques liés au climat	Pages 18-19, 60-61
			Déterminer si des exigences légales nouvelles et existantes en lien avec le changement climatique ainsi que d'autres facteurs pertinents sont pris en compte	Pages 65, 84
			Description des processus destinés à l'évaluation de la dimension potentielle et de la portée des risques liés au climat identifiés	Pages 18-19, 61
			Définition de la terminologie utilisée en matière de risques ou renvoi à des cadres servant pour la catégorisation des risques	Pages 18-19, 61
		Propre à un secteur	Description des risques liés au climat dans le contexte des catégories de risques traditionnelles du secteur bancaire	Pages 61-64
			Description des cadres utilisés pour la catégorisation des risques	Pages 18-19
Gestion des risques	b) Description des processus de l'organisation visant à gérer les risques liés au climat	Intersectoriel	Description des processus visant à gérer les risques liés au climat et à les hiérarchiser	Pages 61-64
Gestion des risques	c) Description de la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion générale des risques de l'organisation	Intersectoriel	Description de la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion générale des risques	Page 61

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Axes de la TCFD	Domaine	Secteur	Description	Renvoi
Métriques et objectifs	a) Publication des métriques que l'organisation utilise pour évaluer les risques et opportunités liés au climat en adéquation avec sa stratégie et son processus de gestion des risques	Intersectoriel	Mise à disposition des principaux chiffres clés utilisés pour la mesure et le pilotage des risques et opportunités liés au climat	Pages 64, 67-68, 71, 73, 75, 77, 95-96
			Mise à disposition, dès lors qu'ils sont pertinents et applicables, de chiffres clés sur les risques liés au climat s'agissant de l'eau, de l'énergie, de l'utilisation des terres et de la gestion des déchets	n/a.
			Si des thèmes liés au climat sont d'une importance capitale, décrire si et comment les indicateurs de performance sont intégrés dans la politique de rémunération	n/a.
			Dès lors qu'ils sont pertinents, indication des prix internes du CO_2 et des chiffres clés sur les opportunités liées au climat	n/a.
			Pour permettre l'analyse des tendances, mise à disposition de chiffres clés pour les périodes historiques. Mise à disposition de chiffres clés axés sur l'avenir, dès lors que judicieuse, pour les catégories de chiffres clés intersectorielles liées au climat. Dès lors qu'elles ne sont pas évidentes, description des méthodes qui ont été utilisées pour le calcul ou l'estimation des chiffres clés liés au climat.	Pages 64, 67-68, 71, 73, 75, 76, 95-96
		Propre à un secteur	Mise à disposition de chiffres clés qui sont utilisés pour l'évaluation des conséquences des risques liés au climat (risques physiques et liés à la transition) sur l'octroi de crédits et d'autres activités d'intermédiaire financier à court, moyen et long terme	Pages 64, 67-68
			Publication du montant et du pourcentage des actifs liés au carbone par rapport aux actifs totaux ainsi que du montant des crédits et autres financements concernant des projets liés au climat	Pages 67-68
			Décrire dans quelle mesure l'octroi de crédits et d'autres activités d'intermédiaire financier, dès lors qu'ils sont pertinents, sont axés sur un scénario qui maintient le réchauffement climatique nettement sous la barre de 2 °C.	Pages 64, 74
Métriques et objectifs	b) Publication des émissions de gaz à effet de serre du scope 1, du scope 2 et, si pertinent, du scope 3 ainsi que des risques liés	Intersectoriel	Publication des émissions de gaz à effet de serre des catégories 1 et 2 indépendamment d'une analyse de matérialité et, dès lors qu'ils sont pertinents, des émissions de gaz à effet de serre de la catégorie 3 et des risques liés	Pages 67-68, 95-96
			Calcul et publication des émissions de gaz à effet de serre conformément au protocole GHG Le cas échéant, mise à disposition de chiffres clés sur l'efficacité en matière de gaz à effet de serre qui sont apparentés, généralement reconnus et spécifiques à un secteur	Pages 67-68, 95-96
			Mise à disposition des émissions de gaz à effet de serre et des chiffres clés correspondants pour les périodes historiques afin de permettre l'analyse des tendances. Dès lors qu'elles ne sont pas évidentes, description des méthodes qui ont été utilisées pour le calcul ou l'estimation des chiffres clés.	Pages 67-68, 70, 74, 76, 78, 80, 82, 95-96
		Propre à un secteur	Publication des émissions de gaz à effet de serre issues de l'octroi de crédits et d'autres activités d'intermédiaire financier dès lors que les données et méthodes le permettent	Pages 67-68, 70, 95-96
Métriques et objectifs	c) Description des objectifs que l'organisation utilise pour gérer les risques et opportunités liés au climat, ainsi que de la performance par rapport à ces objectifs	Intersectoriel	Description des principaux objectifs liés au climat, concernant par exemple les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la consommation énergétique, etc., en adéquation avec les catégories de mesure intersectorielles liées au climat	Page 65
			Publication des objectifs intermédiaires si des objectifs à moyen ou long terme sont publiés	Page 65
			Dès lors qu'elles ne sont pas évidentes, description des méthodes de calcul des objectifs et des mesures	Pages 69 ss, 95-96

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation

ESRS E1-6 (22)

Objectifs climatiques de PostFinance et leur réalisation

Métrique	Unité	Année de référence	Valeur Année de référence	Objectif	Objectif	Valeur 2025	Variation par rapport à l'année de référence	Réalisation d'objectif
Total des émissions (scopes 1 à 3)								
Émissions de gaz à effet de serre absolues sur l'ensemble de la chaîne de valeur[1]	$tCO_2éq$	2021	1 396 288	–90%	2040	1 069 431	–23,4%	26%
Émissions de gaz à effet de serre absolues sur l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris émissions exclues de l'objectif de réduction[2]	$tCO_2éq$	n/a	n/a	n/a	n/a	1 189 731	n/a	n/a
Émissions provenant de son fonctionnement interne (scopes 1 et 2)								
Émissions de gaz à effet de serre absolues dans son fonctionnement interne	$tCO_2éq$	2021	897	–42%	2030	459	–48,8%	116%
Émissions de gaz à effet de serre absolues des bâtiments appartenant à PostFinance[3]	$tCO_2éq$	2021	4 948	–63,6%	2030	3 352	–32,3%	51%
Émissions de gaz à effet de serre absolues dues à la chaîne de valeur, sans les émissions financées (scope 3, hors catégorie 15)								
Émissions de gaz à effet de serre absolues de la chaîne de valeur, sans les émissions financées[4]	$tCO_2éq$	2021	2 168	–25%	2030	2 090	–3,6%	14%
Émissions financées (scope 3, catégorie 15)								
Émissions de gaz à effet de serre absolues financées par les placements pour compte propre (compte tenu uniquement des scopes 1 et 2 des contreparties financées)[5]	$tCO_2éq$	2021	1 393 223	–25%	2030	1 066 882	–23,4%	94%
Émissions de gaz à effet de serre absolues du scope 3 financées par les placements pour compte propre (compte tenu uniquement du scope 3 des contreparties financées)[5]	$tCO_2éq$	n/a	n/a	n/a	n/a	18 545 868	n/a	n/a
Émissions de gaz à effet de serre absolues issues d'emprunts d'État et financées par les placements pour compte propre, compte tenu de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture[6]	$tCO_2éq$	n/a	n/a	n/a	n/a	120 300	n/a	n/a
Émissions de gaz à effet de serre absolues issues d'emprunts d'État et financées par les placements pour compte propre, sans tenir compte de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture[6]	$tCO_2éq$	n/a	n/a	n/a	n/a	123 227	n/a	n/a
Part de financements dans des entreprises avec un objectif de réduction ou Zéro émission nette validé par la SBTi (pondérée du volume)[7]	%	n/a	n/a	50,1	2030	43,6	n/a	87%
Part de financements dans des entreprises avec un objectif de réduction ou Zéro émission nette validé par la SBTi (pondérée du volume)[7]	%	n/a	n/a	100	2040	43,6	n/a	44%
Part de prêts contre reconnaissance de dette dans des entreprises du secteur de la production d'électricité faisant partie du domaine des énergies renouvelables	%	2021	100	100	2030	100	0%	100%
Énergie et efficacité énergétique								
Part de courant provenant de sources d'énergies renouvelables	%	2021	100	100	2030	100	0%	100%
Part de sources d'énergies renouvelables (y compris électricité) dans la consommation totale d'énergie	%	n/a	n/a	94,2	2028	93,6	n/a	99%
Production de courant écologique par les propres installations de production d'électricité (p. ex. photovoltaïque) (objectif à l'échelle du groupe, PostFinance y contribue)[8]	MWp	n/a	n/a	30	2030	0,6	n/a	n/a

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Objectifs climatiques de PostFinance et leur réalisation

Métrique selon l'EEC[9]	Unité	Année de référence	Valeur Année de référence	Objectif	Année cible	Valeur 2024[9]	Variation par rapport à l'année de référence	Réalisation d'objectif
Énergie et efficacité énergétique								
Efficacité énergétique, calculée comme gain d'efficacité entre l'exercice sous revue et l'année de référence, sur la base de la consommation finale totale pour l'ensemble de PostFinance en raison de la limite du système selon l'EEC, par rapport au nombre de transactions du trafic des paiements[10]	%	2021	n/a	+30	2026	16	n/a	53%
Efficacité énergétique, calculée comme gain d'efficacité entre l'exercice sous revue et l'année de référence, sur la base de la consommation finale totale pour l'ensemble de PostFinance en raison de la limite du système selon l'EEC, par rapport au nombre de transactions du trafic des paiements[10]	%	2021	n/a	+40	2030	16	n/a	40%
Part de sources d'énergies renouvelables (sans électricité) dans la consommation finale totale pour l'ensemble de PostFinance, en raison de la limite du système selon l'EEC[10]	%	2021	62,7	65	2026	62,4	n/a	96%
Part de sources d'énergies renouvelables (sans électricité) dans la consommation finale totale pour l'ensemble de PostFinance, en raison de la limite du système selon l'EEC[10]	%	2021	62,7	85	2030	62,4	n/a	73%

Commentaires sur le tableau

1 | Émissions de gaz à effet de serre absolues sur l'ensemble de la chaîne de valeur (scopes 1 à 3)

Étant donné que chez PostFinance, les émissions financées par les placements pour compte propre dans le scope 3, catégorie 15, pèsent particulièrement lourd dans la balance, le commentaire 5 est aussi pertinent pour la somme totale de toutes les émissions.

2 | Émissions de gaz à effet de serre absolues sur l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris émissions exclues de l'objectif de réduction

PostFinance base ses objectifs climatiques de réduction des émissions issues du portefeuille de placements pour compte propre sur la norme de la SBTi pour le secteur financier. Cette norme prévoit de ne pas tenir compte des emprunts d'État (→ voir page 67). Depuis 2025, PostFinance publie les émissions financées issues des emprunts d'État et les compte parmi les émissions globales (scopes 1 à 3). Toutefois, ces émissions ne sont pas prises en compte dans la représentation des avancées par rapport à l'objectif de réduction (année de référence 2021). Voir également commentaire 6.

3 | Émissions de gaz à effet de serre absolues des bâtiments appartenant à PostFinance (scopes 1 et 2)

PostFinance possède 19 immeubles, dont quatre qu'elle utilise comme bâtiments bancaires. Les émissions générées par ces quatre bâtiments sont comprises dans les scopes 1 et 2 de PostFinance. Les émissions de gaz à effet de serre des 15 immeubles restants, qui ne sont pas, ou pas exclusivement, utilisés par PostFinance, sont comprises dans le bilan des gaz à effet de serre de la Poste, ce en raison du fait que la Poste établit son bilan selon le «contrôle opérationnel». L'addition des émissions mentionnées ici avec le reste du bilan des gaz à effet de serre de PostFinance ou de la Poste entraînerait donc un double comptage. En 2024, le portefeuille comptait 20 immeubles. Un immeuble a été cédé à la Poste.

4 | Émissions de gaz à effet de serre absolues de la chaîne de valeur, sans les émissions financées (scope 3, hors catégorie 15)

Les valeurs du scope 3 (hors catégorie 15) ont légèrement évolué par rapport à celles déclarées lors des exercices précédents pour l'année de référence 2021, ce qui est dû à des modifications de données et à de nouveaux modèles d'affectation.

5 | Émissions de gaz à effet de serre absolues financées par les placements pour compte propre (scope 3, catégorie 15)

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de placements pour compte propre s'élève au total à 68,48 milliards de francs et comprend des placements financiers dans des entreprises, des organisations supranationales, des États, des provinces, des collectivités de droit public ainsi que des lettres de gage.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Les valeurs des émissions pertinentes pour l'objectif climatique et le scope 3, catégorie 15, se rapportent exclusivement aux placements de capitaux dans des entreprises du portefeuille des placements pour compte propre avec des données enregistrées en matière d'équivalents CO_2 (CO_2éq) d'une valeur comptable de 33,22 milliards de francs au 31 décembre 2025. Cela représente 87,7% des placements de capitaux dans des entreprises et 48,5% de l'ensemble du portefeuille des placements pour compte propre.

Les émissions financées sont calculées selon la norme du PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials), sur la base des données de portefeuille de PostFinance et des données climatiques d'ISS ESG. Elles se rapportent aux émissions de tous les gaz à effet de serre importants des contreparties investies, ces émissions relevant des scopes 1 et 2. Les émissions des contreparties financées qui relèvent du scope 3 sont présentées séparément, en adéquation avec les directives internationales. Ces données sont d'une qualité nettement inférieure aux autres. Le risque d'un double comptage existant par ailleurs, PostFinance n'utilise pas pour l'instant ces émissions pour fixer ses objectifs climatiques.

Ne sont pas inclus actuellement dans les valeurs des émissions du scope 3, catégorie 15 (placements pour compte propre) relevant de ce poste les participations dans des entreprises cotées et non cotées, pour lesquelles le PCAF a élaboré des méthodes de calcul. Faute de matérialité, PostFinance renonce à ce stade à les utiliser et, donc, à les intégrer dans son bilan climatique: le volume d'investissements correspondant est très faible par rapport au portefeuille total (→ voir Rapport de gestion 2025, Participations importantes, page 75). Les valeurs des émissions des emprunts d'État dans le portefeuille de placements pour compte propre ne figurent pas non plus dans le plan de transition, voir commentaires 2 et 6.

Il n'existe une méthode pour les autres placements essentiels du portefeuille de placements pour compte propre, en particulier pour les lettres de gage et les collectivités publiques que depuis l'établissement de la version 3 de la norme du PCAF en novembre 2025. C'est pourquoi les données établies ne sont pas encore disponibles ou le sont de manière insuffisante. PostFinance vérifie si et à partir de quand des valeurs des émissions peuvent être calculées pour ces placements et lesquelles sont inclues dans l'objectif climatique et le plan de transition selon la SBTi.

6 | Émissions de gaz à effet de serre absolues issues d'emprunts d'État et financées par les placements pour compte propre

Les valeurs des émissions indiquées se rapportent exclusivement aux emprunts d'État du portefeuille des placements pour compte propre avec des données enregistrées en matière d'équivalents CO_2 (CO_2éq) d'une valeur comptable de 0,7 milliards de francs au 31 décembre 2025, ce qui correspond à 100% des emprunts d'État et à 1,1% de l'ensemble du portefeuille de placements pour compte propre. Sont prises en compte les émissions du scope 1 des États selon le PCAF. La norme selon le PCAF impose en outre de publier les émissions d'emprunts d'État, avec et sans prise en compte de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture. Les émissions d'emprunts d'État sont exclues de l'objectif de réduction de PostFinance, voir également commentaire 2.

7 | Part de financements dans des entreprises avec un objectif de réduction ou un objectif Zéro émission nette validé par la SBTi (pondérée du volume)

Sont prises en compte toutes les formes d'investissement dans des entreprises du portefeuille de placements pour compte propre, à savoir le portefeuille d'obligations d'entreprise et les prêts contre reconnaissance de dettes aux entreprises.

8 | Production de courant écologique par les propres installations de production d'électricité (p. ex. photovoltaïque)

L'objectif de l'ensemble du groupe fixé dans le cadre de l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» (EEC) pour la construction de nouvelles installations d'ici 2030 est de 26 MWp. La différence par rapport à l'objectif interne au groupe résulte des différentes limites du système.

9 | Métriques selon l'EEC

Les métriques dans le cadre de l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» (EEC) font l'objet d'un processus de validation séparé, qui a lieu à partir du deuxième trimestre. Sont donc présentés ici les chiffres validés de l'exercice précédent.

10 | Efficacité énergétique et part de sources d'énergies renouvelables

Les bases de calcul de la consommation d'énergie finale selon l'EEC sont soumises à d'autres limites de système que celles de la consommation totale d'énergie selon le calcul de PostFinance. Les métriques ne sont donc pas totalement comparables.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)

(version provisoire simplifiée, novembre 2025)

Sujet	Nom de la publication	Exigence de publication	Points de données	Points de données omis	Justification	Renvoi de page
ESRS 2 Informations générales						
ESRS 2	BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	4, 5			10, 90
ESRS 2	BP-2	Indications spécifiques en cas de recours à des dispositions transitoires (phasing-in)	9			90
ESRS 2	GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité	11, 12(a)			15
ESRS 2	GOV-2	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation			Non applicable	
ESRS 2	GOV-3	Déclaration sur la vigilance raisonnable	15, 16			45, 48
ESRS 2	GOV-4	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	17, 18			18
ESRS 2	SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	19			3, 6 et 8
ESRS 2	SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	21			13
ESRS 2	IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ainsi que des informations matérielles soumises à l'obligation de rapport	34, 35(b)			10-11
ESRS 2	IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	36			10-11
ESRS E1 Changement climatique						
ESRS E1	E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	11a)			69-83
ESRS E1	E1-2	Identification des risques liés au climat et analyse de scénarios	13, 14, 15, 16			60-66
ESRS E1	E1-3	Résilience en ce qui concerne le changement climatique			Non applicable	
ESRS E1	E1-4	Instructions liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci			Non applicable	
ESRS E1	E1-5	Mesures et moyens relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	20, 21			69-83
ESRS E1	E1-6	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	22			65 et 95
ESRS E1	E1-7	Consommation d'énergie et mix énergétique	24			82-83
ESRS E1	E1-8	Émissions brutes de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 et émissions totales de gaz à effet de serre	29			67
ESRS E1	E1-9	Projets d'absorption et d'atténuation des gaz à effet de serre financés au moyen de crédits carbone			Non applicable	
ESRS E1	E1-10	Tarification interne du carbone			Non applicable	
ESRS E1	E1-11	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	37	38, 39, 40		60

Avant-propos 1
La durabilité chez PostFinance 2
Gouvernance 14
Clientèle 25
Transformation numérique et innovation 33
Placements responsables 37
Approvisionnement 42
Personnel 49
Climat et énergie 59
Annexe 86
Déclaration d'assurance 87
À propos du présent rapport 88
Tableau de référence art. 964 CO 89
Tableau de référence TCFD 90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation 93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS) 96
Glossaire 99

Sujet	Nom de la publication	Exigence de publication	Points de données	Points de données omis	Justification	Renvoi de page
ESRS S1 Personnel de l'entreprise						
ESRS S1	S1-1	Instructions concernant le personnel de l'entreprise	9			50-51
ESRS S1	S1-2	Implication du personnel de l'entreprise et de ses représentants ainsi que traitement des réclamations et des mécanismes de réparation	11			54
ESRS S1	S1-3	Mesures et moyens concernant le personnel de l'entreprise	15			50-56
ESRS S1	S1-4	Objectifs concernant le personnel de l'entreprise			Aucun chiffre clé n'est publié	
ESRS S1	S1-5	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	19a)			54
ESRS S1	S1-6	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise			Non matériel	
ESRS S1	S1-7	Couverture des négociations collectives et dialogue social	22			51
ESRS S1	S1-8	Indicateurs de diversité	25, 26			51, 54-55
ESRS S1	S1-9	Salaires décents	28			51, 52
ESRS S1	S1-10	Protection sociale	29			51
ESRS S1	S1-11	Personnes handicapées		32	Données indisponibles	
ESRS S1	S1-12	Indicateurs de formation et de développement des compétences		33	Aucun chiffre clé n'est publié	
ESRS S1	S1-13	Indicateurs de santé et de sécurité	36b+c			56, 57
ESRS S1	S1-14	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	37			51
ESRS S1	S1-15	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	40a			52
ESRS S1	S1-16	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme			Aucun chiffre clé n'est publié	
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur						
ESRS S2	S2-1	Instructions relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	9, 10, 11			43, 45
ESRS S2	S2-2	Implication des travailleurs de la chaine de valeur ainsi que canaux leur permettant d'exprimer leurs préoccupations ou leurs besoins, et approches pour y réagir	12			44
ESRS S2	S2-3	Mesures et moyens concernant les travailleurs de la chaîne de valeur	16, 17			44, 47
ESRS S2	S2-4	Objectifs relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur			Pas d'objectif quantitatif	

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Sujet	Nom de la publication	Exigence de publication	Points de données	Points de données omis	Justification	Renvoi de page
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux						
ESRS S4	S4-1	Instructions relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	7			26, 40
ESRS S4	S4-2	mplication des consommateurs et des utilisateurs finaux, ainsi que canaux leur permettant d'exprimer leurs préoccupations ou leurs besoins, et approches pour y réagir	8			27, 29
ESRS S4	S4-3	Mesures et moyens concernant les consommateurs et les utilisateurs finaux	12			29
ESRS S4	S4-4	Objectifs relatifs aux consommateurs et aux utilisateurs finaux			Aucun chiffre clé n'est publié	
ESRS G1 Conduite des affaires						
ESRS G1	G1-1	Instructions relatives à la conduite des affaires	5, 6a, b, c			19
ESRS G1	G1-2	Mesures en lien avec la conduite des affaires	7, 8a et b			19, 44
ESRS G1	G1-3	Objectifs en lien avec la conduite des affaires			Aucun objectif n'est publié	
ESRS G1	G1-4	Indicateurs relatifs à la corruption et aux pots-de-vin	11			21
ESRS G1	G1-5	Influence politique et activités de lobbying			Non matériel	
ESRS G1	G1-6	Pratiques en matière de paiement			Non matériel	

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Glossaire

Émissions de CO_2	Les émissions de CO_2 (aussi appelées dans le jargon «émissions éqCO_2») comprennent, outre le CO_2, également tous les gaz visés par le Protocole de Kyoto comme le méthane, le gaz hilarant, les chlorofluorocarbures, etc. Pour faciliter la comparaison, le potentiel global de réchauffement de ces gaz est mis en équation avec le CO_2.
Compliance	La compliance désigne le respect des lois, prescriptions, directives et normes internes. Avec son unité Compliance, PostFinance s'assure que ses activités sont conformes aux exigences légales et éthiques pertinentes.
Outils RSE	Les outils RSE sont des applications logicielles ou des plateformes utilisées par les banques pour gérer leur responsabilité sociale d'entreprise (Corporate Social Responsibility). Ils accompagnent la mise en œuvre et la surveillance de pratiques commerciales responsables du point de vue environnemental et social.
Participations CVC	Les participations CVC désignent des participations de PostFinance dans des entreprises. Ces participations permettent à PostFinance d'investir dans des sociétés innovantes et potentiellement de nouer des partenariats stratégiques.
EcoVadis	La plateforme en ligne EcoVadis soutient la mise en œuvre de normes environnementales et sociales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales grâce à une notation uniforme des fournisseurs en matière de durabilité.
Greenhouse Gas Protocol (GHG)	Le Greenhouse Gas Protocol Corporate Standard (protocole GHG) est le standard le plus répandu à l'international pour l'établissement de bilans des gaz à effet de serre au niveau des organisations ou des entreprises. Il a été développé dans le cadre d'une collaboration entre les deux organisations World Resources Institute (WRI) et World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).
ESRS	Les European Sustainability Reporting Standards (ESRS) sont des normes européennes pour l'établissement de rapports de durabilité. Elles servent à fournir des informations comparables et fiables sur les principaux impacts, risques et opportunités d'une entreprise en matière environnementale, sociale et de gestion d'entreprise. (Source: Commission européenne/EFRAG)
Indicateurs High Value	Les indicateurs High Value représentent des dimensions mesurables reflétant des aspects importants de la performance de PostFinance. Ils sont utilisés pour évaluer la santé financière et le résultat de PostFinance.
Integrity Management	Integrity Management désigne des règles et devises spécifiques à l'entreprise qui transmettent au personnel une orientation pour une conduite correcte (Code of Conduct).

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Neutralité carbone	PostFinance s'efforce de réduire ses émissions de CO_2 et de compenser les émissions résiduelles par des mesures dédiées, ce afin de contribuer à la préservation de l'environnement.
Étude KUZU	L'étude KUZU est une enquête conduite par PostFinance pour évaluer la satisfaction de sa clientèle et obtenir des feed-back afin d'améliorer ses produits et ses prestations.
Zéro émission nette	L'objectif Zéro émission nette de CO_2 est atteint lorsque les émissions anthropiques de CO_2 sont globalement compensées par des réductions anthropiques de CO_2 sur une période déterminée. Ce concept est défini dans le cadre de la Science Based Targets initiative. Pour les entreprises, cela signifie qu'elles doivent réduire leurs émissions de CO_2 de plus de 90% et neutraliser les émissions résiduelles (voir Neutralisation). Pour la Poste, PostFinance comprise, cela sera le cas à partir de 2040.
On Balance Sheet (Inscrit au bilan)	On Balance Sheet désigne la représentation de l'ensemble des actifs, passifs et positions des capitaux propres de PostFinance dans son bilan.
Risques physiques	Les risques physiques désignent les dangers et les dommages résultant directement de changements climatiques ou de catastrophes naturelles et qui peuvent affecter les processus opérationnels et les actifs de PostFinance.
Certification SAQ	La certification SAQ atteste du respect de certaines normes de sécurité. Pour cela, il faut au préalable remplir un questionnaire d'auto-évaluation.
Scope 1	Émissions directes de gaz à effet de serre générées par les propres activités (p ex. celles provenant de la combustion d'énergies fossiles pour le chauffage et la mobilité ou des fluides frigorigènes).
Scope 2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre provenant de l'énergie achetée.
Scope 3	Toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui proviennent des activités en amont et en aval (p. ex. dans la chaîne d'approvisionnement ou la mobilité pendulaire du personnel).
Autorégulation de l'Association suisse des banquiers	L'autorégulation de l'Association suisse des banquiers désigne les normes et principes définis par l'association que ses banques membres suivent en matière de pratiques commerciales et d'éthique.

Avant-propos	**1**
La durabilité chez PostFinance	**2**
Gouvernance	**14**
Clientèle	**25**
Transformation numérique et innovation	**33**
Placements responsables	**37**
Approvisionnement	**42**
Personnel	**49**
Climat et énergie	**59**
Annexe	**86**
Déclaration d'assurance	87
À propos du présent rapport	88
Tableau de référence art. 964 CO	89
Tableau de référence TCFD	90
Vue d'ensemble des objectifs climatiques et de leur réalisation	93
Index des obligations de divulgation fixées par les European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	96
Glossaire	99

Swiss Climate Scores	Les Swiss Climate Scores sont un instrument développé par le Conseil fédéral afin d'améliorer la transparence des investissements financiers quant à leur conformité avec les objectifs climatiques mondiaux. Ils proposent toute une série d'indicateurs permettant d'évaluer les produits financiers en fonction de leur impact sur le climat. PostFinance utilise depuis le 31 octobre 2024 une première version du rapport Swiss Climate Score pour les fonds PostFinance, les fonds de prévoyance PostFinance, le mandat d'e-gestion de patrimoine et le conseil en placement Plus.
TCFD	La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) a été créée en 2015 par le Conseil de stabilité financière (FSB). Son objectif est d'aider les entreprises à communiquer sur les risques et les chances liés au climat, afin que les investisseurs, les créanciers et les compagnies d'assurance disposent des informations nécessaires.
Plan de transition	Les plans de transition sont un outil essentiel à la gestion proactive des risques de transition. Ils définissent les mesures qu'une organisation doit prendre pour se préparer à un monde dont la température augmente de 1,5° C, et comprennent des objectifs à court et à long terme.
Risques de transition	Les risques de transition sont ceux qui peuvent résulter de la transition vers une économie bas carbone et englobent notamment les modifications réglementaires, les évolutions technologiques et les changements des préférences du marché.
Gaz à effet de serre	Les gaz à effet de serre (GES), aussi appelés gaz climatiques, sont des gaz tels que le CO_2, le méthane, l'hexafluorure de soufre, le N_2O et les gaz fluorés, qui provoquent un effet de serre en réfléchissant les rayons du soleil au sein de l'atmosphère.
Écobilan de l'entreprise (öbu)	Les entreprises consignent dans un écobilan tous les impacts environnementaux que leurs activités ont eus au cours d'une période donnée (en règle générale, sur une année). Dans son écobilan, le groupe Poste met l'accent sur les émissions de CO_2: on parle donc aussi de «bilan des gaz à effet de serre» de la Poste. Cependant, d'autres polluants atmosphériques sont également consignés.

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne
Suisse

Téléphone 0848 888 700
(en Suisse max. CHF 0.08/min.)

www.postfinance.ch

PostFinance